

JUIN 2006



**Embargo jusqu'au mercredi 21 juin 2006
12 heures**

**Rapport de la commission chargée de contrôler la gestion
du Conseil d'Etat du Canton de Vaud
Année 2005**

RAPPORT GÉNÉRAL.....	6
Préambule.....	6
Objectifs transversaux de l'exercice 2005.....	7
1 ^{re} observation	7
Rencontre avec une délégation du Tribunal cantonal.....	8
Visite du Secrétariat général du Grand Conseil.....	9
Interventions parlementaires	10
2 ^e observation	11
Mandat.....	11
Conclusion.....	12
DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DSE) 13	
Introduction	13
Secrétariat général (SG-DSE)	14
1 ^{re} observation	14

Police cantonale (PolCant)	15
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)	18
Service des automobiles et de la navigation (SAN)	19
<i>2^e observation</i>	20
Service des eaux, sols et assainissement (SESA)	21
<i>3^e observation</i>	23
Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)	25
Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)	26
Laboratoire cantonal (LC)	28
Service pénitentiaire (SPEN)	30
Conclusion	33
DEPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA JEUNESSE (DFJ)	34
Introduction	34
Secrétariat général (SG-DFJ)	34
<i>1^{re} observation</i>	36
Service de la protection de la jeunesse (SPJ)	37
Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)	38
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP)	42
Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)	44
<i>2^e observation</i>	48
<i>3^e observation</i>	50
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)	50
<i>4^e observation</i>	57
<i>5^e observation</i>	57
Service des affaires culturelles (SERAC)	60
Conclusion	62

DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (DIRE) ET ORDRE JUDICIAIRE VAUDOIS (OJV).....	63
Chancellerie.....	64
Secrétariat général (SG-DIRE).....	64
Service juridique et législatif (SJL).....	66
Service de la population (SPOP).....	67
1 ^{re} observation	68
2 ^e observation	70
Service de l'aménagement du territoire (SAT).....	70
Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI).....	71
FAREAS	73
Ordre judiciaire vaudois (OJV)	74
Tribunal cantonal (TC).....	74
3 ^e observation	74
4 ^e observation	77
Tribunal administratif (TA).....	78
5 ^e observation	78
Conclusion.....	79
DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS) ...	80
Appréciation générale	82
Secrétariat général (SG-DSAS).....	82
1 ^{re} observation	84
Hospices cantonaux – CHUV.....	89
Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH).....	96
Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)	102
Service de santé publique (SSP).....	103
2 ^e observation	106
Conclusion.....	108

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE (DEC).....	109
Secrétariat général (SG -DEC)	109
Service de l'économie, du tourisme et du logement (SELT).....	111
Service de l'emploi (SDE)	114
Service de l'agriculture (SAGR)	116
1 ^{re} observation	117
2 ^e observation	119
Service vétérinaire (SVET)	121
3 ^e observation	122
4 ^e observation	123
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)	124
Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH).....	126
Conclusion.....	127
DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES (DINF).....	128
Préambule.....	128
Secrétariat général (SG-DINF).....	128
Direction, planification et stratégie informatique (DPSI).....	132
1 ^{re} observation	135
Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)	135
2 ^e observation	136
Service des améliorations foncières (SAF)	139
3 ^e observation	141
4 ^e observation	143
Service de la mobilité (SM).....	144
Service de l'information sur le territoire (SIT).....	148
5 ^e observation	149
Service des routes (SR)	151
6 ^e observation	154

Conclusion.....	155
DEPARTEMENT DES FINANCES (DFIN)	156
Préambule.....	156
Organisation des visites.....	156
Secrétariat général (SG-DFIN).....	157
Inspectorat du Registre foncier (IRF).....	158
Administration cantonale des impôts (ACI).....	159
1 ^{re} observation	160
2 ^e observation	161
3 ^e observation	161
Service d'analyse et de gestion financière (SAGEFI)	162
Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)	163
Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS)	164
Service immobilier et logistique (SIL)	166
Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV).....	167
Contrôle cantonal des finances (CCF).....	168
Conclusion.....	168

RAPPORT GÉNÉRAL

M. Jean Schmutz, président, rapporteur général : — Durant l'exercice août 2005-juillet 2006, la Commission de gestion (COGES) a siégé à 14 reprises en séance plénière.

Elle a rencontré le Conseil d'Etat, le 10 mai 2006 pour traiter à la demande de la COGES les points suivants :

- Fonctionnement futur du Conseil d'Etat dans le cadre de la loi sur son organisation et la création d'un département présidentiel ; les conséquences de cette organisation sur le fonctionnement de l'Administration.
- Premier bilan à propos du rapport annuel de gestion par département, instrument d'information du Conseil d'Etat à la disposition de la Commission de gestion.

Préambule

La journée annuelle d'étude a mené la COGES dans la ville de La Tour-de-Peilz et sa région. Le matin, la commission a visité l'usine SERONO de Fenil : visite d'une entreprise de haute technicité qui s'est poursuivie au moment des échanges sur des sujets politiques ou sociaux.

La COGES a aussi rencontré le syndic de la ville et a visité avec un grand intérêt le Musée suisse du Jeu. Merci à M. Roland Piguet organisateur de la journée et à nos hôtes.

Deux séances communes ont réuni la Commission des finances et la COGES, dont la séance dévolue au rapport du CCF sur les comptes 2005.

La COGES a rencontré une délégation du Tribunal cantonal et, à l'occasion du rapport sur l'Etat et le citoyen, les médiateurs administratif, judiciaire et de la santé.

Objectifs transversaux de l'exercice 2005

La COGES s'est fixée deux objectifs transversaux durant la période 2005-2006.

Le rapport de la commission concernant le Bilan EtaCom a été achevé le 9 mars 2006 et publié à l'intention du Grand Conseil en mai de la même année.

Le deuxième rapport concernant les relations de l'Etat avec le citoyen a lui été achevé le 9 mai 2006 et publié à l'intention du Grand Conseil le 15 juin 2006.

Dans le but d'étudier ces relations, la COGES a reçu successivement la médiatrice en matière administrative, le médiateur en matière d'administration judiciaire et la titulaire du Bureau cantonal de médiation santé. Les deux premiers, selon un arrêté du Conseil d'Etat, sont nommés à titre expérimental. Cette expérience dure mais les conclusions tardent. La Constitution du Canton de Vaud spécifie en son article 106 que la médiatrice ou le médiateur est élu par le Grand Conseil. Lors de l'audition du médiateur en matière d'administration judiciaire, la COGES a été sensible au manque d'indépendance de ce dernier provenant en grande partie du fait qu'il est désigné par le Conseil d'Etat, instance qu'il peut être amené à critiquer.

1^{re} observation

Médiation

En matière de médiation, et notamment en ce qui concerne la médiation en matière d'administration judiciaire, la COGES attend que soient mis en application les différents points de l'article premier de l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 janvier 2003, concernant la mise en activité à titre expérimental d'un Bureau cantonal de médiation en matière d'administration judiciaire, en particulier les points g) et f), soit :

contribuer à déceler les dysfonctionnements du service public en matière d'administration judiciaire et en proposer des améliorations significatives.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre dans le sens préconisé par l'arrêté. Le Grand Conseil souhaite également connaître les intentions et le calendrier de la mise en application des articles 43 et 106 de la Constitution (élection par le Grand Conseil de la médiatrice ou du médiateur administratif).*

Rencontre avec une délégation du Tribunal cantonal

La COGES a rencontré le 27 octobre 2005 une délégation du Tribunal cantonal (TC) composée de son président, de son vice-président, d'un membre permanent de la Cour administrative et du secrétaire général de l'Ordre judiciaire. A l'ordre du jour de cette séance figurait la justice et son image face à l'évolution très rapide de l'environnement et du climat qui entoure l'autorité en général ; la justice vaudoise est-elle encore adaptée ? Quelles mesures sont-elles envisagées pour améliorer le fonctionnement de celle-ci ?

En rapport avec l'exercice de la justice aujourd'hui et demain, les pistes de réflexion suivantes ont été envisagées :

La formation des juges

La formation, notamment celle liée à l'écoute n'entre pas dans formation du juriste à l'Université. Elle devrait relever de la formation du magistrat. L'école de la magistrature n'existe pas. La Faculté de droit met en place un Diplôme d'études approfondies (DEA). C'est un premier pas, mais à quand une école de la magistrature en Suisse romande ou sur le plan suisse ? Les autorités de nomination devront être attentives en plus des qualités juridiques des candidats à celles qui relèvent du caractère, voire à celles qui ressortent des expériences de vie.

La Justice de paix

Les nouvelles Justices de paix représentent le souci principal du TC parmi les réformes en cours. Celles-ci sont une révolution par toute une série de changements et de traditions judiciaires très ancrées dans le Canton. La professionnalisation des juges n'a pas apporté, en tous les cas pas dans l'immédiat, les améliorations attendues. Des mesures de renforcement du personnel ont été prises pour désengorger les grandes Justices de paix, telles celles de Lausanne et de Vevey. Malgré ce renfort, la situation semble toujours critique (cf. rapport du DIRE – 4^e observation). La désignation des curateurs et des tuteurs demeure un problème à résoudre. Il faut souvent de nombreuses démarches pour y parvenir.

L'évolution du cadre légal

Le cadre légal évolue lentement. Suit-il l'évolution de la société ?

Le suit-il suffisamment rapidement ? La réponse du Tribunal cantonal est prudente. Pour qu'un changement social passe dans la loi, il faut qu'il soit établi sur une longue durée et qu'il ne dépende pas d'une mode. Peut-être finalement y a-t-il trop de réformes concernant l'Ordre judiciaire. L'unification du TA et du TC, les procédures fédérales qui changent, la révision du Code pénal préoccupent le monde judiciaire.

La recrudescence des recours

C'est un phénomène à prendre en compte.

La durée de l'instruction

Jugée trop longue dans certains cas par la COGES, elle est relativisée par l'Ordre judiciaire qui relève que 95% des affaires sont traitées par la Justice en moins d'une année. Les retards, selon elle, sont dus à l'augmentation du nombre de cas, à la possibilité davantage utilisée d'avoir un avocat d'office, à l'existence des assurances de protection juridique. Les procédures deviennent plus compliquées. La lenteur est liée à la procédure qui garantit les droits des parties. Le processus ne peut être accéléré que s'il est tenu compte de la procédure et de la charge globale. La COGES estime qu'il est important d'allouer des moyens à la justice dans le but qu'elle puisse pleinement exercer sa fonction dans le sens de l'égalité de traitement.

La médiation judiciaire

Actuellement, il existe une médiation en matière administrative. Pourrait-on envisager une médiation à l'intérieur de l'Ordre judiciaire dans le sens d'une nouvelle résolution des conflits avec l'aide de spécialistes ? Pour certains types de conflits, cela paraît une piste à creuser.

Visite du Secrétariat général du Grand Conseil

La COGES a confié à son Bureau la visite du Secrétariat général du Grand Conseil, indépendant de l'Administration cantonale depuis septembre 2004.

Personnel : Un secrétaire général, un secrétaire général adjoint, un gestionnaire administratif ; le secrétariat de la COGES et autres commissions 1ETP ; le secrétariat de la Commission des finances 0,5ETP ; Bulletin du Grand Conseil : rédactrices, collaborateur technique et secrétariat 3,8ETP ; secrétariat du Grand Conseil 2ETP et une auxiliaire à 20%.

Environ 10 ETP sont responsables, sous la direction du Secrétaire général, de faire avancer le grand bateau du Grand Conseil. C'est juste suffisant, en particulier si l'on tient compte qu'une heure de débat du GC génère actuellement 9h30 de transcription. Le secrétariat des commissions permanentes prend aussi plus de temps en raison de l'augmentation de leur volume de travail. Le secrétariat du Grand Conseil aura-t-il la possibilité de simplifier ses procédures ou d'en trouver de plus rationnelles en temps, si l'autorité politique ne peut ou ne veut pas engager plus de personnel ?

Au terme de ce premier temps d'indépendance du Secrétariat général du Grand Conseil, il est prématuré de dresser un bilan. Toutefois, après un premier temps pendant lequel le secrétariat a dû marquer et faire admettre qu'il était désormais uniquement dépendant du Bureau du GC, les choses se sont bien mises en place. Actuellement le secrétariat vit une nouvelle ère après le départ de la titulaire du poste de secrétaire général, la désignation d'un nouveau secrétaire général, celle du secrétaire général adjoint et la mise en place, il y a quelques mois, du responsable de la gestion administrative. L'accent a donc été mis sur le renforcement de l'Etat-major et un peu sur la rédaction du bulletin. Il faudra être attentif au secrétariat des commissions surtout en fonction de la réforme prévue pour la législature suivante.

Dans cette période charnière, qui va être caractérisée aussi par le changement de méthode de travail entre le Grand Conseil actuel et celui issu des urnes en 2007, la place du secrétariat est importante et mérite notre attention. En guise de conclusion, permettez-nous une remarque qui concerne directement les députés : à quand la refonte et l'amélioration conviviale de SAFARI ?

Interventions parlementaires

Une difficulté qui n'a pas été complètement liquidée par l'opération conduite en 2005 (EMPD 266, « autorisant le Conseil d'Etat à radier des objets parlementaires auxquels il n'a pas été répondu ») est celle de l'accumulation des interventions parlementaires en suspens. Quelques indications ont été données à la COGES sur la manière dont ce « stock » va pouvoir être progressivement épongé à travers l'élaboration de listes annuelles, par l'intermédiaire de réponses pouvant être incluses dans des textes élaborés à l'initiative du Conseil d'Etat et/ou de l'Administration, grâce à des procédures automatisées, ou encore via des directives limitant la longueur des réponses aux interpellations. Il semble que la systématique de ce projet de résorption gagnerait à être présentée au Parlement, et qu'il ne serait pas inutile d'esquisser les moyens permettant de

prévenir la constitution de nouveaux amas d'interventions en souffrance. D'où l'observation suivante :

2^e observation

Interventions parlementaires en suspens

Malgré l'opération effectuée via l'EMPD 266, il reste de nombreuses interventions parlementaires en suspens, pour lesquelles les délais de réponse sont dépassés. Or, le Conseil d'Etat a insisté sur le fait que sa proposition de procéder par radiation resterait unique.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont le stock des interventions parlementaires en suspens et en retard va être résorbé et sur les options qui peuvent être prises au sein de l'Administration pour que de nouveaux retards ne s'accumulent pas.*

Mandat

La Commission de gestion a confié le mandat suivant à la Commission spécialisée de santé publique, soit :

- Examiner le contrat de prestations des Hospices cantonaux pour l'année 2004 et rédiger pour la COGES un rapport contenant ses observations et ses investigations.

A ce propos, la Commission spécialisée de santé publique adresse à la COGES le communiqué suivant :

« Bien que prévue depuis le mois de février, puis plusieurs fois reportée, la réunion souhaitée par la CSSP avec la direction des Hospices CHUV sur le plan stratégique 2004-2008 ne s'est pas tenue à ce jour.

La CSSP a d'autre part prévu d'examiner en détail deux projets d'applications particuliers, mais faute de documentation en notre possession nous ne pouvons siéger.

Le Service de la santé publique a de son côté plusieurs fois demandé à la direction des Hospices CHUV de mettre sur pied la séance souhaitée, sans succès.

Dès que nous serons en mesure de le faire, nous siégerons et adresserons un rapport à la COGES complémentaire sur l'activité 2004-2005 et ferons l'état de la situation sous l'angle d'appréciation de notre commission spécialisée ».

Conclusion

Pendant l'année écoulée, la COGES a aussi assuré le suivi des lettres et remarques qui lui parviennent de personnes individuelles ou qui lui sont transmises par le Bureau du Grand Conseil. A ce propos, la COGES rappelle qu'elle ne traite pas de cas particuliers mais qu'elle s'appuie sur ceux-ci pour aborder le thème général qui s'y rapporte.

Même s'ils ont été discutés et commentés en séance plénière, les textes des rapports sont publiés sous la responsabilité des sous-commissions et de leurs auteurs.

Les trente observations proposées ont toutes été discutées puis votées par l'ensemble de la commission ou à la majorité de celle-ci.

Nous adressons nos remerciements aux membres du Conseil d'Etat, à la Chancellerie, aux cheffes et chefs de service, aux secrétaires généraux et au personnel de l'Administration cantonale qui ont facilité, dans la plupart des cas, nos visites et permis notre information.

Nous disons un merci particulier à M^{me} Marianne Brélaz, secrétaire générale, à l'aube de sa retraite, pour l'aide soutenue qu'elle a apportée à la commission au long de la législature, et à M^{me} Carole Pico, secrétaire de la commission, pour sa compétence et l'excellence de son travail.

**DEPARTEMENT DE LA SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT
(DSE)**

M. Xavier Koeb, rapporteur : La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'exercice 2005 était composée de MM. Laurent Wehrli et Xavier Koeb, rapporteur.

Introduction

La plupart des services ont été visités préalablement en automne 2005.

Les commissaires se sont rendus à plusieurs reprises dans les prisons de La Croisée et de Bochud.

Une visite de site industriel pollué a permis de mesurer les difficultés d'intervention du service.

Les locaux et équipements de la Brigade du lac de la gendarmerie ont aussi été examinés.

Parlementaire de milice, le commissaire à la gestion ne peut prétendre tout contrôler et expliquer.

Il peut cependant relever des points qui lui paraissent dignes d'intérêt avec sa mission.

Les services suivants ont été consultés:

- Secrétariat général (SG-DSE).
- Police cantonale (PolCant).
- Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).
- Service des automobiles et de la navigation (SAN).
- Service des eaux, sols et assainissement (SESA).
- Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN).
- Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN).
- Laboratoire cantonal, contrôle des denrées alimentaires (LC).
- Service pénitentiaire (SPEN).

Secrétariat général (SG-DSE)

Rôle et missions des délégués

Le Département de la sécurité et de l'environnement (DSE) compte deux collaborateurs portant le titre de délégué : celui à l'environnement et celui aux affaires pénitentiaires.

Le délégué à l'environnement occupe un poste à 100%. Il appuie le Chef du Département sur les thèmes transversaux liés à cette thématique et assure le suivi des études d'impact. La priorité actuelle est l'établissement des cartes de dangers naturels. Le délégué assume pour cela la coordination interservices et hors de l'Administration cantonale vaudoise, la gestion de la commission mise sur pied sous la présidence du Chef de Département, les analyses nécessaires et la définition des actions de suivi. Notons que ce poste de cadre supérieur est occupé, depuis octobre 2005, par une femme – ce qui renforce heureusement leur présence à ce niveau hiérarchique –, suite à la reprise de la direction du Service de l'aménagement du territoire (SAT) par le précédent délégué.

Le délégué aux affaires pénitentiaires traite en priorité de l'application du Code pénal suisse dans le Canton de Vaud. Ancien Chef du Service pénitentiaire, il poursuit son action comme expert en pénologie au sein du Conseil de l'Europe. Ce poste est financé à 100% par le DSE, même si dans les faits seuls 80% sont effectués pour le département (y compris la part non négligeable dans le cadre du Conseil de l'Europe), le solde de 20% étant un enseignement à l'Université de Lausanne (UNIL).

Or, la question du flux financier entre le département et cette institution n'est toujours pas réglée. Par ailleurs, il faut noter que le DSE a engagé un 0,5 ETP d'adjoint universitaire B pour assurer l'application du Code pénal suisse dans le Canton. Précisons encore que d'autres services sont étroitement associés dans cette tâche, notamment le Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI) et le Service juridique et législatif (SJL) qui ont également des forces de travail consacrées à cet objectif.

1^{re} observation

Avenir du poste de délégué aux affaires pénitentiaires

Le poste de délégué aux affaires pénitentiaires a pour mission prioritaire l'application du Code pénal suisse dans le Canton de Vaud. Cette tâche étant temporaire, la question de l'avenir de ce poste se pose. Par ailleurs, la question

des flux financiers avec l'Université de Lausanne dans laquelle le délégué assume une tâche d'enseignement de 20% n'est toujours pas réglée.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les raisons qui l'ont amené à définir ce poste de délégué aux affaires pénitentiaires et quel sera son avenir au terme de la mise en oeuvre du Code pénal suisse dans le Canton de Vaud, soit vers 2008. Par ailleurs, le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les raisons qui l'ont amené à devoir renforcer cette action avec un 0,5 ETP, engagé en 2005 pour assurer la conduite de ce projet. Enfin, le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les conditions qu'il entend arrêter avec l'Université de Lausanne pour le remboursement des 20% de charge d'enseignement, assumée par ledit délégué.*

Commissions extraparlimentaires

Conformément aux remarques et observation émises dans les précédents rapports, la sous-commission a remarqué que les tableaux de bord de suivi des activités de ces commissions sont mieux mis à jour et complétés.

La sous-commission note en particulier que l'une des commissions qui n'avait jamais été convoquée l'a été en 2005. Ainsi la Commission consultative en matière de défense incendie (CCDI) a siégé sur le projet SDIS Evolution 2010 et les éventuelles modifications légales envisagées dans le cadre des services d'incendie et de secours (SDIS).

Police cantonale (PolCant)

Police 2000 : avancement des travaux

L'année 2005 connut plusieurs évolutions du dossier Police 2000 : changement du Chef de projet; nouveau Chef de Département; dépôt de deux motions l'une en faveur d'une police unique, l'autre pour des polices régionalisées; fin de l'expérience dans les régions tests. Le haut commandement du service de la police cantonale est clair dans ses choix en faveur d'une police unique, dont les aspects de proximité doivent être réglés avec les autorités communales dans le cadre des Comités régionaux de prévention et de sécurité (CRPS). Dans l'intervalle, 12 contrats de prestations ont été signés entre certaines communes et le Canton, la police cantonale assumant la sécurité au nom des autorités communales et selon un contrat détaillant les missions et les objectifs à réaliser tels que définis par les autorités locales.

Certaines communes ne partagent pas cette orientation vers la police unique. Ainsi, les 10 communes du district de Vevey ont commencé en 2005 à élaborer les bases d'une association intercommunale de la sécurité publique et donc d'avoir courant 2006-2007 une police intercommunale à l'échelle de cette région et de ses quelque 70'000 habitants. Cette association mettra en commun ses forces lorsque nécessaire et remplira l'ensemble des tâches dévolues de manière plus simple que lorsque morcelé en plusieurs communes, mais toujours de manière efficace grâce à une connaissance étroite de la région, de ses habitants et de ses hôtes.

La question – non négligeable – du financement de Police 2000 est encore complètement ouverte. La sous-commission s'étonne d'ailleurs de voir l'information sur l'avenir de la police dans le Canton ne pas être présentée de manière complète : le volet financier n'étant toujours pas cadré et arrêté. Or, cet élément est essentiel dans l'analyse de la faisabilité des diverses formes d'évolution évoquées actuellement. La sous-commission souhaite donc que les coûts et les variantes de clés de répartition entre le Canton et les communes puissent très rapidement faire l'objet de présentations complètes aux diverses autorités concernées.

Levée du doute en cas d'alarmes

Selon les statistiques internes de la Police cantonale, quelque 1% des alarmes par systèmes automatiques correspondent réellement à un événement grave. Entre 1987 et 2005, le nombre d'installations de ce type dans le Canton a augmenté de 1'000 à 12'000, 15'000 même en ajoutant celles du territoire sous couverture de la police municipale lausannoise. En 1987, 250 de ces systèmes étaient raccordés en direct à la centrale 117 de la Police cantonale; en 2005, aucun vu que, depuis la loi du 22 mai 1989, ces raccordements ne sont plus gratuits et que les tarifs ont été revus à la hausse. Les entreprises privées spécialisées et contrôlées qui s'occupent de ce service doivent dès lors prendre en charge l'ensemble de la procédure sans l'intervention, et ainsi doivent s'assurer de la pertinence de l'alarme par diverses mesures de levée de doute. Suivant les renseignements ou la situation (par exemple vague de cambriolages similaires), des mesures provisoires peuvent être décidées par la Police cantonale (art. 16 de la loi précitée), afin qu'elle soit systématiquement alarmée avant ces mesures de levée de doute, ceci afin d'accélérer l'intervention. Notons néanmoins que la chance de pouvoir effectuer un flagrant délit est de toute manière fort ténue.

La sous-commission comprend ces décisions, en regard également de l'adéquation missions-effectifs. Elle estime cependant qu'il serait certainement

utile que la police développe encore l'appui aux sociétés disposant ou souhaitant acquérir de tels systèmes d'alarme et des entreprises privées concernées par leur gestion. Cela permettrait de parfaire la fiabilité du parc matériel existant dans le Canton et la gestion de tels événements. Le choix des bonnes mesures de levée de doute et les systématiques indispensables dans tous ces processus d'alarme, notamment aux niveaux du rythme et des procédures, seraient de plus améliorés.

Visites d'unités

La sous-commission a effectué diverses visites d'unités : à la police de sûreté, à la Brigade d'appui, d'analyse et de coordination (BAAC) et à la Brigade d'identité judiciaire, ainsi qu'à la zone carcérale du Centre de la Blécherette; à la gendarmerie, au Centre d'intervention régional de Lausanne; à l'Etat-major et aux services généraux, à l'Info-Centre et à la Centrale d'engagement et de télécommunication (CET).

La BAAC est une nouvelle unité de la police de sûreté. Elle a été créée au 1^{er} janvier 2005. Elle est composée d'une division d'appui opérationnelle, qui travaille au profit de toutes les autres unités en élaborant notamment les schémas d'organisations criminelles et en effectuant les écoutes (téléphoniques, électroniques, etc.), et d'une division de coordination judiciaire chargée de toutes les relations tant avec la gendarmerie et les polices municipales, que les autres polices cantonales et internationales. Notons que depuis maintenant une année, l'échange des renseignements avec Lausanne est enfin systématique et garanti au travers du journal électronique commun. La BAAC comprend 9,9 ETP et dispose d'utiles liens avec l'Institut de criminologie de l'Université de Lausanne, dont certains assistants travaillent à temps partiel pour cette unité, apportant ainsi des connaissances liées aux recherches scientifiques actuelles.

L'identité judiciaire fait le travail de toute police scientifique, mis en évidence ces temps par quelques séries télévisées. Dans le Canton de Vaud, sa mission est clairement technique, afin que ses analyses soient fondées sur les faits scientifiques. Ces informations sont ensuite transmises aux inspecteurs, à charge pour eux d'intégrer ces renseignements avec les autres qu'ils auront collationnés. Cette unité est en charge de la récolte des indices, traces et autres relevés nécessaires, ainsi que de leur traitement. Les analyses chimiques, etc. sont sous-traitées, afin de bénéficier des compétences et des appareils scientifiques les plus spécialisés.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Protection de la population dans le Canton de Vaud – ORCA Vaud

Le SSCM a connu l'arrivée d'un nouveau Chef de service. Ce dernier connaît bien par ses engagements actuels ou passés les autres partenaires de la protection de la population et la coordination entre partenaires. Dans ce cadre, les travaux de mise à jour du concept ORCA Vaud se sont poursuivis. Un poste de responsable a été mis au concours en octobre 2005.

A ce titre, le SSCM a été engagé selon ses missions de coordination et d'appui logistique dans le cadre des mesures prises pour prévenir toutes épidémies ou pandémies potentielles en 2005.

L'évaluation des grands risques auxquels le Canton peut être confronté a été lancée en 2005, conformément au processus envisagé. Une commission présidée par le Chef de Département a été constituée. Les divers services de l'Administration cantonale vaudoise concernés et les communes seront associés avec comme objectif la réalisation des cartes de dangers tels que prescrits par la Confédération.

Incorporation dans la Protection civile

Le recrutement dans la Protection civile pose quelques problèmes, notamment afin de maintenir la qualité des engagements. Il est rappelé en regard de l'abaissement de l'âge de servir que les cadres ont la possibilité de poursuivre à titre volontaire, ce que certains ne manquent pas de faire. D'une manière générale, cette question doit cependant être suivie avec attention ; des mesures doivent être prises, vu un certain désengagement civique d'une partie de la population. A ce titre, le service envisage le recrutement généralisé des détenteurs de permis C, qui aujourd'hui peuvent déjà s'engager dans la Protection civile à titre volontaire.

Fonds des communes

Le Contrôle cantonal des finances (CCF) a audité le Fonds des Communes. Rappelons que ce fonds est composé des contributions communales à la réalisation de mesures de protection civile. Le CCF a constaté que les comptes sont régulièrement tenus mais a également émis plusieurs recommandations d'importance haute afin d'améliorer la clarté et la lisibilité. La sous-commission a demandé au service de mettre en œuvre rapidement les corrections –

essentiellement de forme juridique – permettant de répondre aux exigences telles que relevées par le CCF.

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Visite non programmée

Donnant suite à diverses réclamations, les commissaires ont débarqué à l'improviste un lundi après-midi pour effectuer une visite surprise de plus de deux heures, hors présence des responsables du service.

Dans la halle du contrôle des véhicules, 4 pistes sur 5 étaient en activité. Il y avait en moyenne 2 voitures par piste, alors qu'une piste peut en accueillir quatre. Chaque inspecteur peut contrôler jusqu'à 20 véhicules par jour. La durée totale d'un contrôle technique varie de 15 à 25 minutes. Le système informatique en place simplifie grandement tout l'aspect administratif. Le responsable des deux-roues a besoin d'environ 15 minutes pour un contrôle complet.

A la petite réception de la halle, deux personnes traitent les demandes. Le temps d'attente varie entre 5 et 10 minutes. Il serait utile d'informer les usagers que si le dossier tarde à être envoyé par poste pneumatique depuis la halle, le personnel administratif ne peut pas régler le cas. Un système d'affichage du temps d'attente présumé serait un avantage pour l'utilisateur.

Au 1^{er} étage du bâtiment principal, 3 guichets sur 4 étaient en service. Le temps d'attente, affiché électroniquement, variait entre 8 et 11 minutes. Certains jours, il peut grimper à 30 minutes. Le système en place, qui nous a semblé bien fonctionner, pourrait être mieux expliqué aux usagers. Dès que le temps d'attente dépasse 5 minutes, un nouveau guichet est ouvert.

L'utilisateur reçoit pour chaque prestation du service une facture avec un bulletin de versement. Aux deux guichets du contentieux, les employés font remarquer que l'ancien système de paiement comptant évitait les nombreux rappels et demandes de poursuites. Opérations nécessitant toujours davantage de temps. En 2005, le service a établi 866'000 factures, il y a eu 142'000 rappels (16%) et 25'000 deuxièmes rappels (3%). Après le 3^e rappel sans effet, 1'455 plaques de véhicules ont été séquestrées.

Au central téléphonique, quatre personnes s'activaient et trois postes étaient inoccupés. Le niveau sonore du local est trop élevé. Des améliorations (plafond acoustique absorbant) sont à apporter. De plus, en division « Mesures administratives », deux personnes sont affectées aux réponses téléphoniques.

Au 2^e étage, trois personnes gèrent l'informatique du service. Il ne faut pas perdre de vue que le service s'adresse à tous les usagers. Et non seulement aux adeptes de l'informatique et d'Internet. Les autres usagers, et ils sont nombreux, peu familiers avec les techniques modernes doivent pouvoir encore téléphoner ou passer au guichet pour régler leurs problèmes de véhicules ou de bateaux.

2^e observation

Accueil téléphonique au Service des automobiles et de la navigation

Malgré l'augmentation de l'effectif des téléphonistes, la situation reste tendue. Le nombre d'usagers rencontrant des difficultés et souhaitant se renseigner augmente régulièrement. La notion de service public implique une amélioration notable, tant au niveau des postes à pourvoir, que de l'équipement technique et de l'aménagement du local (absorption phonique).

- *Le Conseil d'Etat est invité à présenter au Grand Conseil les mesures qu'il entend prendre, afin de remédier aux lacunes constatées.*

Sommations envoyées à tort

En juin, le service a envoyé 6'689 sommations à des clients qui n'avaient reçu ni facture initiale, ni premier rappel. Fin juin, le service s'est excusé par écrit et a demandé de ne pas payer la sommation. Malgré cela, certains usagers ont tout de même payé les montants indiqués.

Rappelons que le processus de facturation du service fait appel à quatre intervenants : le service financier du SAN, le service informatique KAI en Argovie qui place les fichiers dans un répertoire, le service informatique du SAN qui transmet à la CADEV la liste des documents à imprimer et la CADEV qui imprime et envoie les factures. Il se trouve que le fichier contenant les factures des prestations effectuées n'a jamais été déposé par le KAI sur le serveur d'impression. Le service informatique du SAN n'ayant reçu aucun fichier à imprimer n'a pas pu transmettre la demande d'impression à la CADEV. Quant au service financier du SAN, il n'effectuait pas de vérification entre ses demandes de calcul et les demandes d'impression. Par conséquent le SAN ne s'est pas rendu compte que ni les factures originales, ni les rappels n'avaient été envoyés aux usagers concernés.

Depuis ces événements, le service a mis en place une procédure qui débouche systématiquement sur une demande d'impression auprès de la CADEV.

Octroi de macarons de stationnement pour les personnes handicapées.

Le service doit faire face à une demande accrue de macarons, soit environ 100 par mois. L'octroi de macarons pour le parcage des véhicules des personnes handicapées est simplifié et une nouvelle procédure est entrée en vigueur en septembre 2005. La personne handicapée n'a plus qu'à faire compléter le formulaire ad hoc par son médecin traitant. Des difficultés d'interprétation étaient apparues, car il incombe au SAN de délivrer les facilités de stationnement. La nouvelle procédure laisse les médecins traitants seuls juges. Le médecin-conseil, engagé à 60%, n'intervient que dans les cas particuliers ou sujet à litige, alors qu'auparavant il devait donner son préavis sur toutes les demandes. Signalons que la solution trouvée l'a été grâce aussi à la médiatrice administrative du Canton de Vaud.

Réduction du personnel et réorganisation

Au 1.1.2004 le service employait 228 ETP avec un budget de 18,8 millions de francs. Avec l'introduction du système informatique Viacar au 1.1.2005, l'effectif est passé à 222 ETP, puis à 211 ETP au 1.1.2006 avec un budget de 17,7 millions de francs. La réduction concerne principalement les cadres administratifs. En revanche, une augmentation de personnel a été nécessaire pour faire face à la croissance de travail en division "Mesures administratives".

En effet, si en 2004 il n'y a eu que 2'400 dénonciations par la Police cantonale, en 2005 ce chiffre a grimpé à 4'000. Les infractions concernent les excès de vitesse pour 50% et le taux d'alcoolémie pour 33%. En résumé, la réorganisation du service est plutôt positive, mais les méthodes de communication auprès du public et l'information auprès des usagers sont à améliorer.

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Sites pollués

Pour l'année 2005, la sous-commission a souhaité faire le point, par rapport à nos remarques adressées en 2002, 2003 et 2004. Les places officielles de dépôt pour véhicules hors d'usage et les entreprises d'auto-démolition, au nombre de 11 en 2002, sont passées à 22 en 2005. Cette augmentation est due probablement à la sensibilité grandissante aux problèmes d'environnement, mais aussi à l'aspect lucratif de cette activité. Six entreprises spécialisées en auto-démolition sont conformes aux directives du SESA. 11 entreprises secondaires,

traitant surtout la récupération de ferrailles, sont aussi conformes. Les contrôles sont effectués 1 fois par année. Par contre, cinq entreprises dites « sauvages » ne sont toujours pas conformes et ne sont pas ou que partiellement assainies. On y retrouve au moins deux entreprises déjà évoquées en 2002 ! Malgré plusieurs dénonciations et exécutions forcées, ces entreprises défient la loi et l'autorité. Il incombe dorénavant à la justice, visiblement tout aussi impuissante que le SESA de faire respecter la loi.

Parmi les 2'700 sites pollués figurant au cadastre, 2'400 environ ne nécessitent pas un assainissement immédiat. Inventoriés comme tels, leur remise en ordre pourra intervenir lors de travaux ou de changements d'affectation. Par contre, certains sites présentent un danger concret et leur assainissement doit être effectué sans tarder.

C'est le cas du site industriel contaminé ASMAC SA à Bussigny, visité par la sous-commission le 5 avril 2006. Depuis les années 60, ce site, jouxtant les voies CFF, héberge la fabrication de produits bitumineux et utilise des produits polluants contenant de nombreuses substances toxiques telles que solvants chlorés, hydrocarbures, métaux lourds et cyanures. L'ensemble du terrain, réparti sur 3 parcelles, est contaminé sur plusieurs mètres en profondeur. Des échantillons ont été prélevés et les commissaires ont pu sentir au travers de 7 piézomètres que la nappe phréatique supérieure est atteinte par des hydrocarbures polyaromatiques. La tête de pollution se situe déjà à plus de 40 m du site, de l'autre côté des voies CFF. Même si ces parcelles sont en secteur de protection des eaux B (faible intérêt pour l'alimentation en eau), la Venoge quant à elle, serpente à 600 m en aval du terrain pollué. Les dernières activités industrielles sur le site ont cessé en 2004.

La nécessité d'assainir le site a été notifiée au propriétaire en 2000 déjà. Une demande formelle d'établir un projet d'assainissement a été également signifiée avec une échéance au 31.3.2006. Sans réaction de la part du propriétaire, le SESA peut diligenter cette étude et la facturer au propriétaire-pollueur. De plus, ce propriétaire est bien connu du service, puisque il a été plusieurs fois dénoncé pour pollution, sur le même site, dans les années 60 et 70. Ce dernier aurait demandé récemment la faillite de sa société. Le risque est donc réel que le site devienne "orphelin" et que les frais d'assainissement, estimés entre 1 et 5 millions de francs, reviennent au Canton. Il nous semble primordial que le SESA exige une hypothèque légale privilégiée auprès de la masse en faillite. La valeur de vente des terrains, très bien situés, pouvant compenser à peu près les frais de dépollution.

*3^e observation****Sanctions des entreprises polluantes***

Les sites de démantèlement ou de recyclage des objets de consommation (véhicules, frigos, ferrailles, etc.) se multiplient. Les exigences légales doivent être respectées par toutes les entreprises concernées. Le règlement de la loi sur la gestion des déchets (LGD) est entré en vigueur et l'Ordonnance fédérale sur le mouvement des déchets (OMoD) est applicable dès le 1.1.2006.

- *Le Conseil d'Etat est prié d'indiquer les mesures qu'il entend prendre, afin que les entreprises récalcitrantes et multirécidivistes, dénoncées moult fois par le SESA et poursuivant leur pollution des sites, soient enfin sanctionnées, en respect de la loi et par égard aux entreprises qui se plient aux exigences réglementaires.*

Carte des dangers potentiels

La carte indicative cantonale des risques d'inondation existe depuis 2003. Il s'agit d'une étude préliminaire basée sur une simulation avec une crue centennale. Certaines régions sont concernées, d'autres pas. Le service va écrire aux communes afin qu'elles en tiennent compte dans leurs propres plans d'affectation.

Le cadastre des endroits à risques concernant les glissements de terrain existe également. En 2003, la commission de gestion attendait déjà une carte cantonale regroupant non seulement les crues et les glissements de terrain, mais aussi les éboulements et les couloirs d'avalanche. Faudra-t-il attendre un accident majeur pour que le service s'implique davantage dans ce projet ?

Divers

Le contrôle des boues d'épuration est réalisé au moins une fois par année pour chacune des 177 STEP du Canton. Cette fréquence monte à deux à quatre fois par an pour les grandes installations et pour celles qui remettent encore leurs boues comme engrais. L'incinération sera la règle dès le 1.10.2006, avec des dérogations possibles jusqu'au 30.9.2008. Si le contrôle des boues démontre des dépassements d'éléments polluants, le service intervient, mais renseigne aussi les agriculteurs sur le problème.

Une recherche est alors effectuée pour connaître l'origine du dépassement. Globalement la situation s'est améliorée depuis 1998, puisque le nombre de

STEP concerné par une présence excessive d'éléments polluants est passé de 35 cette année-là à 11 en 2005. L'élément polluant majeur reste le cuivre, qui se retrouve dans 10 STEP sur les 11, et avec des concentrations atteignant parfois le double de la valeur limite de l'ordonnance fédérale. On trouve également du cadmium, du chrome et des nitrates. Sur les 235 échantillons analysés en 2005, 173 ont été pris en charge par le SESA et le reste par les STEP elles-mêmes.

Suite à l'adoption du plan directeur des carrières (PDcar), le Conseil d'Etat a approuvé le programme de gestion des carrières (PGcar) et celui-ci entrera en vigueur le 11.1.2006. Il n'empêche nullement la procédure de demande d'autorisation avec la mise à l'enquête habituelle. Afin de limiter l'exploitation des carrières, le PGcar prévoyait une utilisation accrue des matériaux recyclés. De 150'000 m³ en 1999 ce chiffre est monté à 180'000 m³ en 2002 et à 221'000 m³ en 2004. Afin de mieux cerner cette problématique, le Conseil d'Etat a mandaté le service pour faire établir une étude sur le potentiel de substitution des graviers et des agrégats concassés par des matériaux recyclés. Celle-ci sera prête fin 2006.

Les voyers des eaux ont également à contrôler les chargements des bateaux transportant du sable ou des graviers, généralement depuis l'embouchure du Rhône. La redevance due à l'Etat étant basée sur le volume transporté, la capacité volumique des coques des bateaux a été réévaluée en 2004. La méthode des lignes peintes à l'intérieur de la coque, permet, en tenant compte du talutage des matériaux, d'établir de façon précise le volume soumis à redevance. En 2005, 39 chalands ont été « pointés » dans le secteur 3 (Grangettes), sans aucune infraction.

Le bassin du Voiron, environné de 2'000 hectares de zone agricole et viticole, est fortement pollué, les concentrations en pesticides dépassant largement le seuil de d'admissible. Le service a inauguré un plan d'action national contre les pesticides en lançant en octobre 2005 une vaste campagne de sensibilisation auprès de 130 exploitants agricoles. Seulement la moitié d'entre eux s'est engagée pour l'instant. Outre une formation continue, le programme implique, par exemple, que les pulvérisateurs soient lavés dans une station équipée pour récupérer les résidus. Cette démarche se déploiera jusqu'en 2009, car le lessivage des terres et les infiltrations ne sont perceptibles que sur une certaine durée. De plus en plus performants les pesticides mis au point par l'industrie chimique ont aussi une agressivité croissante. L'implication sur la diversité des espèces animales est évidente. Dans le Canton, 12% des eaux souterraines dépassent les normes en matière de pesticides.

En 2005, 26 recours ont été déposés contre le SESA. Le Tribunal administratif a rendu 17 arrêts, dont 14 rejetant le recours ou constatant le retrait du recours. Trois arrêts ont été admis.

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Loi cantonale sur l'énergie

La sous-commission relève avec plaisir que son souhait, ainsi que celui de nombreux autres milieux, a enfin été exaucé, à savoir que la loi cantonale sur l'énergie a pu être finalisée et transmise au Grand Conseil, qui l'a d'ailleurs approuvée au printemps 2006.

Qualité de l'air

Un protocole de collaboration pour les mesures de la qualité de l'air a pu être signé le 25 février 2005 avec la Ville de Lausanne. Ce protocole permet de garantir la fiabilité des mesures sur l'ensemble du Canton. Par ailleurs, un EMPD Vaud'Air a été déposé (et approuvé par le Grand Conseil au printemps 2006) pour permettre le remplacement de matériel ancien y compris avec des éléments d'alarme qui n'existent pas aujourd'hui. Une campagne de mesures dans le Chablais a été menée depuis août 2005, afin de pouvoir quantifier la question de la qualité de l'air à proximité des raffineries, telle que posée par des pétition et interpellation.

La situation des poussières connues en 2005 est très rare selon les spécialistes et liée essentiellement à un phénomène météorologique très particulier. Le Canton de Vaud ne s'est pas associé à certaines mesures « médiatiques » telles les limitations de vitesse ; selon le service, l'augmentation d'ozone provoque davantage d'oxydes d'azote et au final une situation pire pour les êtres humains ! Notons encore que les études démontrent que dans un local où une personne fume, il y a plus de poussières que lors des pics relevés en 2005 !

Installations de chauffage à distance

La sous-commission a poursuivi l'examen des installations de chauffage à distance dans lesquelles le Canton a été ou est impliqué. Elle tient cependant à rappeler que le fait de parler de situations à problèmes ne doit pas faire oublier toutes les autres installations qui fonctionnent bien parmi les quelque 300 installations existantes dans le Canton.

Pour Baulmescad, la Commune de Baulmes a accepté son rachat et la création d'une nouvelle société dont le partenaire principal est la commune. La chaudière a été changée et d'autres travaux ont été effectués. Chopag et Cricad ont connu toujours divers problèmes. L'Etat a continué son désengagement tant financier que des organes dirigeants des autres installations, conformément aux décisions prises et avec, le plus souvent, des reprises par la ou les communes concernées. Le fonctionnement de ces installations n'est cependant pas remis en cause ni techniquement ni quant à son bien fondé, et ce d'autant plus dans une période d'augmentation notoire des autres énergies, notamment fossiles.

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Crédit-cadre « Vallée des Ormonts-Travaux de reconstruction et de protection »

Les travaux durent toujours et le crédit-cadre n'est toujours pas bouclé, malgré certaines assurances reçues précédemment. La route Les Aviolats – Vers l'Eglise est prévue pour 2007, mais deux recours sont toujours pendants devant le Tribunal administratif.

Il reste près d'un million de francs, alors que les besoins supplémentaires sont : 0,5 million de francs pour le SFFN et un million de francs pour les améliorations foncières (AF). Vu que ces besoins nécessiteront une demande de crédit additionnel, la sous-commission ne peut que renouveler sa recommandation de l'année passée, à savoir que le crédit-cadre de départ doit maintenant être bouclé, afin que la situation soit plus transparente et respectueuse des règles en vigueur.

Par ailleurs, la sous-commission note que le plan d'entretien annoncé l'année dernière n'a pas pu être finalisé et présenté. Or, l'utilité des ouvrages réalisés – dont certains datent maintenant de plusieurs années – ne peut être garantie sur la durée que si cette question de l'entretien est assurée et donc assumée par les partenaires concernés. La sous-commission demande donc qu'un tel plan soit produit impérativement avant le 31 décembre 2006.

Protection des rives : avancement des dossiers

A propos des rives sud du lac de Neuchâtel, les recours encore pendants sont suspendus à l'accord intercantonal Vaud-Fribourg qui devrait être finalisé au cours du premier semestre 2006, suite aux conclusions du groupe de travail composé d'un conseiller d'Etat vaudois et un fribourgeois, ainsi que de représentants de Pro Natura, du WWF et des deux associations de propriétaires.

Cela permettra aussi au Conseil d'Etat de répondre au postulat Delacour, ce qui devrait mettre un terme à plus de 15 ans de situation non résolue, émaillée de nombreuses interventions parlementaires. La saison 2005 n'a connu que très peu de dégradation. L'idée d'engager un surveillant professionnel pour les deux cantons pour l'été 2006 est néanmoins toujours à l'étude. Par ailleurs, notons que l'agrandissement du parking du port de Chevroux est toujours pendant devant le Tribunal administratif.

Aux Grangettes, le Tribunal administratif puis le Tribunal fédéral ont donné raison au Conseil d'Etat. Le plan proposé par ce dernier a dorénavant force de loi. Le balisage lacustre – élément encore manquant – pourra donc être posé. Le plan du port et celui du hameau seront élaborés par les communes avec l'aide du SFFN. Quant aux dégradations, la sous-commission a été informée qu'elles ont été relativement limitées en été 2005, notamment suite à la tempête du 18 juillet qui a condamné l'accès aux zones qui posaient le plus de problèmes. Notons que ce phénomène naturel a causé de très nombreux dégâts à la nature, en particulier dans la forêt de peupliers du Fort, propriété de la Commune de La Tour-de-Peilz.

Gestion des forêts : lutte contre le bostryche

Suite aux décisions du Conseil d'Etat de limiter les actions cantonales sur les forêts protectrices, la sous-commission s'est rendue dans le Noirmont, dans le Jura vaudois, pour apprécier la lutte contre le bostryche dans une zone de forêt non protectrice. Elle a pu constater le bon travail effectué, en collaboration entre le Canton et les communes, malgré une situation de propriétés privées très morcelées. Cela complique en effet le montage de telles opérations de lutte contre le bostryche, puisqu'il faut déjà un temps certain pour convaincre les divers propriétaires de s'associer pour régler les questions de prises en charge des travaux indispensables.

Le problème de l'actuelle très faible rentabilité – pour autant qu'on puisse utiliser ce terme vu les montants nets – de la vente du bois suisse ne simplifie pas la gestion de ce problème important des forêts vaudoises non protectrices. Le Conseil d'Etat a eu l'occasion de s'exprimer à ce sujet au travers de sa réponse détaillée à divers postulats et interpellations (RC-334).

Plan forestier régional Vaud – Fribourg

Un plan forestier régional intercantonal a pu être approuvé en 2005 par les Cantons de Vaud et de Fribourg, après les premières études de 2001. Un premier Forum a eu lieu le 21 novembre 2005 pour lancer les premiers projets

et entrer ainsi dans la phase de concrétisation. Le périmètre est celui des districts d'Avenches, de Payerne et en partie de Moudon. Plus d'une centaine de communes des deux cantons sont partenaires pour une zone concernée de quelque 8'100 hectares. Les forêts incluses dans ce plan sont à 53% publiques et à 47% privées, réparties entre plus de 2'800 propriétaires. 50'000 mètres cubes de bois sont exploités par année, dont seulement 10% sont transformés dans la région. Ce plan forestier régional intercantonal est un outil de conduite qui met également en évidence les différents intérêts et attentes. Une des premières réalisations pourraient être la constitution de triages intercantonaux.

Laboratoire cantonal (LC)

Contrôle des denrées alimentaires lors de manifestations

Le laboratoire cantonal est intervenu dans 40 manifestations publiques en 2005. Parmi les plus importantes, il faut citer le Montreux Jazz Festival, le Paléo de Nyon, les Fêtes de Lausanne et de la Cité, ainsi que le Comptoir suisse à Lausanne.

Des instructions précises sont données à tous les tenanciers de stands. Dans certains cas, les tenanciers sont astreints à suivre un cours donné par le service. Les municipalités ont l'obligation d'annoncer ces manifestations. Afin d'agir rapidement, certains inspecteurs sont carrément intégrés dans l'organisation de la manifestation (Montreux, Lausanne, etc.) Une difficulté réside dans le fait que certains tenanciers de stand, souvent étrangers au Canton, disparaissent sans laisser de traces à la fin de la manifestation. Pour Montreux, par exemple, 25 échantillons de denrées à risques ont été prélevés. 5 présentaient un dépassement peu dangereux en germes ou bactéries. Sur 36 huiles de friture, 1 seule présentait un dépassement significatif.

Un aspect nouveau de ces contrôles est l'analyse des bijoux contenant du nickel. Dans les bijoux ou piercings bon marchés, le nickel provoque des allergies. Une trentaine d'articles ont du être séquestrés. Face à l'augmentation des stands de tatouages, la qualité des encres est aussi contrôlée. L'encre de Chine était encore acceptable. Elle est souvent remplacée par d'autres produits, mais surtout par des colorants de synthèse qui peuvent être dangereux. Le service effectue en plus du contrôle des produits, un contrôle des outils. Le but des contrôles est d'agir préventivement. Lorsqu'il y a allergie déclarée ou infection bactérienne, les cas relèvent alors des services médicaux. Sur l'ensemble des manifestations, les cas de manquements relevés ont été peu nombreux.

Collaborations intercantionales

Depuis 2002 le laboratoire cantonal collabore avec son homonyme neuchâtelois. Au vu des résultats positifs de cette collaboration, le Service genevois de Protection de la Consommation a intégré le groupe en 2005. Le SPCo s'est spécialisé depuis de nombreuses années dans le domaine de l'analyse des pesticides et de résidus de médicaments vétérinaires dans les produits à base de viande. Domaines que ne maîtrise ni le LC vaudois, ni le service neuchâtelois. En revanche, le LC vaudois connaît bien le domaine de la biologie moléculaire en rapport avec les OGM. Et les neuchâtelois sont équipés pour l'analyse des sucres et des acrylamides. Cette mise en réseau permet de tirer utilement parti des compétences de chaque partenaire. Les processus décisionnels et les aspects logistiques seront en revanche plus délicats à maîtriser de par la grandeur du réseau. L'entente entre les chimistes cantonaux actuels étant excellente, cette initiative devrait rapidement porter ses fruits. Un accord tripartite a été signé en 2005 par les trois Conseils d'Etat.

Une grande campagne d'analyse des métaux lourds dans les poissons devrait sceller cette alliance et ses résultats, pour les trois cantons, seront connus en 2006.

Un autre accord entre les Cantons de Vaud, Valais, Jura, Genève et Neuchâtel, entré en vigueur en 2003, a atteint sa vitesse de croisière en 2005. Il s'agit du contrôle des vigneron-encaveurs. Jusqu'en 2003 seuls les négociants étaient concernés. Ce contrôle est essentiellement scriptural. Il consiste à vérifier les déclarations d'encavage, les attestations de sondage, les récapitulatifs d'entrées et de sorties de cave et de l'état des stocks. Le but étant toujours de protéger le consommateur contre d'éventuelles fraudes, par exemple, à l'étiquette. Pour les cinq cantons concernés, il y a 300 vigneron-encaveurs, dont plus de 550 produisent moins de 10'000 litres de vin par année. Les problèmes principaux rencontrés par cet organisme concernent le respect des limites de quantité, la mauvaise tenue de certaines comptabilités de cave et la gestion très approximative des stocks.

Pour conclure, le service fait encore une fois preuve d'un beau dynamisme, d'un esprit d'équipe et d'une haute conception de son devoir de contrôle dans l'intérêt des consommateurs, donc des citoyens. Les exigences étant toujours plus élevées et la législation toujours plus étoffée, la charge globale de travail ne peut aller qu'en augmentant. Le nouveau droit alimentaire fédéral, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2006 confirme cette tendance: tout commerce qui fabrique, importe, stocke, transporte ou vend des denrées alimentaires a l'obligation de s'annoncer auprès des laboratoires cantonaux. Cette nouvelle

disposition ne diminuera pas, bien au contraire, le cahier des charges du Laboratoire cantonal.

Service pénitentiaire (SPEN)

Maison d'arrêts et de préventive de la Croisée

La sous-commission a effectué une visite détaillée de la MAP le 24 octobre 2005 afin de faire le point sur les nombreuses vicissitudes de cette affaire.

Suite au rapport 2004 de la Commission de gestion, diverses mesures administratives et comptables ont été prises, comme la constitution d'un cahier des charges d'avant-projet, le suivi financier plus strict des chantiers et la tenue d'une liste chiffrée des modifications et adaptations approuvées par le Maître de l'Ouvrage, soit le service demandeur (SPEN). Toutes ces mesures s'appliquent déjà et depuis longtemps dans le secteur privé. Pourquoi dès lors ne pas les avoir appliquées dès le début du projet en 2001 ?

Divers petits travaux restent à terminer. Ils dépendent du déblocage de la situation. Le bureau d'architecture, mandataire principal, a été déclaré en faillite à fin 2005. Précisons que début janvier 2005, il avait reçu plus de 95% de ses honoraires bien que toutes ses prestations n'aient pas été exécutées. Sans architecte responsable et sans feu vert financier, la situation reste donc bloquée. Malheureusement les premières malfaçons apparaissent : fissures dans les murs en béton, fissures dans les sols aux changements de matériaux, etc. Une expertise a même été demandée à un ingénieur indépendant au sujet du tassement de la dalle béton au-dessus du réfectoire du personnel. En effet, lors de notre visite, des ébénistes étaient affairés à raboter les éléments de la grande paroi coulissante qui ne pouvaient plus coulisser. Le tassement de 2 cm est admissible selon les normes en vigueur. En revanche, le choix du système de rails de suspension et de coulissement n'était pas le bon. L'expert a également relevé qu'un muret extérieur ne contenait pas tous les fers à béton prévus sur les plans. Face à ce laxisme, c'est, visiblement et une fois de plus, le contribuable qui payera la remise en ordre de ces défauts.

Une demande de crédit supplémentaire de deux millions de francs aurait dû être présentée au Grand Conseil en 2005 encore. Elle le sera très certainement au début 2006.

Ces travaux, qui s'élèveront en fin de compte à plus de 20 millions de francs, n'atteindront quand même pas tout à fait leur objectif puisque deux secteurs de cette prison, soit 55 places, ne peuvent pas être utilisés par manque de personnel. En effet, l'EMPD de juin 2001 prévoyait 32 ETP pour faire

fonctionner les nouveaux locaux. Seuls 25 ont été accordés. Une demande pour 7 ETP a été faite. Le Conseil d'Etat devrait se déterminer au début 2006.

Lors de notre visite, il y avait 196 détenus, dont 104 en exécution de peine (peines de quelques jours à 6 mois), soit un taux d'occupation de 149%. Au même moment la MAP du Bois-Mermet accueillait 153 détenus pour 150 places normales. Précisons ici que par "normale" on entend, selon les normes européennes une majorité de cellules à 1 lit, les autres pouvant recevoir 2 lits. Il y a urgence à prendre les dispositions nécessaires, car la formation d'un agent pénitentiaire prend 12 mois, dont 5 en double fonction à l'intérieur de la prison. Une autre solution est envisagée. Elle suscitera certainement des débats : confier les mandats de surveillance intérieure à une société privée spécialisée. Externaliser ces prestations coûtera certainement plus cher que de former des agents qualifiés dont la formation est reconnue par le concordat romand.

Conversion des amendes en arrêts

La cellule de travail mise en place en 2004 poursuit son activité. La tendance observée au début de la mise en œuvre, soit le paiement des 2/3 des amendes, sous la menace de la conversion en jours d'arrêts en prison s'est inversée. A fin 2005, on constate que les amendés n'hésitent plus à venir passer quelques jours à la Croisée, même si le taux de conversion paraît rédhibitoire, c'est-à-dire 1 jour par tranche de Fr. 30.— . Nourris, logés, divers sports à leur disposition, ces personnes se fichent d'avoir un dossier judiciaire mentionnant les jours d'arrêts. Seulement 25% environ finissent par payer. Cette situation commence à poser divers problèmes, non seulement d'ordre psychosocial, la prison ne faisant plus autant peur. D'abord la question de la place. Les MAP deviendront rapidement trop petites. Ensuite, le coût effectif pour l'Etat d'une journée d'arrêt est de Fr. 240.—. Dès lors, d'autres solutions devraient être envisagées, car le nombre d'amendés (voir la FAO régulièrement) ne cesse de croître.

Visite urgente aux EPO

Donnant suite à une rumeur insistante au sujet de zones de non-droit dans le secteur des longues peines, accompagnée d'un bruit au sujet de viols de détenus dans les douches, les commissaires ont effectué une visite urgente dans ce complexe. Tous les locaux que nous avons choisis de façon aléatoire nous ont été ouverts. Nous avons pu nous entretenir discrètement avec certains gardiens. Dans les douches en question, les détenus y vont un par un. Le gardien restant à l'extérieur devant la porte. Aucun élément ne permet de dire qu'il y a des zones où les gardiens n'oseraient plus s'aventurer et que des viols auraient été commis

dans les douches. En revanche, la vie privée et consentante des détenus ne regarde qu'eux. La vraie question serait de savoir à qui profite ce genre de rumeur. Aucune réponse à ce jour.

Incarcération des mineurs

Malgré diverses études et tentatives de trouver des solutions, le problème reste entier et urgent. En effet, entre la petite délinquance et les infractions aux règlements des transports publics, le nombre de mineurs est en constante augmentation. Pire, l'âge moyen continue de baisser. Une collaboration efficace est à développer entre le SPEN, au bénéfice d'une solide expérience, et le service de protection de la jeunesse, dépendant du Département de la formation et de la jeunesse, responsable depuis 2004 de la gestion de ces dossiers et des centres fermés ou ouverts destinés à ces jeunes gens et jeunes filles.

Mutations du personnel

L'augmentation de la population carcérale n'est pas sans effets sur les contraintes professionnelles des agents pénitentiaires. Parfois il y a des dérapages et le service doit prendre des dispositions dans l'urgence. En 2005, il y eut cinq avertissements formels pour des fautes, comme l'oubli de fermer la cellule ou le fait d'écrire à la famille d'un détenu en précisant que l'agent était convaincu de l'innocence du condamné (!) Il y eut aussi six mises en garde, qui ne sont pas des mesures formelles selon la Loi sur le personnel. De plus, un licenciement pour justes motifs et un licenciement dans les délais impartis ont été prononcés. En 2005, il y eut 54 nouvelles entrées et 24 départs. Les postes socio-éducatifs sont au nombre de 16 ETP.

Mise en œuvre de la semi-liberté

La mise en œuvre de la semi-liberté, théoriquement possible dès la moitié de la peine accomplie, implique d'autres exigences. Le détenu doit être au bénéfice d'une activité à 100%. Si l'activité n'est que de 50%, il n'y a pas assez de personnel pour la surveillance de jour. Par ailleurs, la semi-liberté n'est pas accordable aux étrangers, sans autorisation de séjour ni permis de travail. Ce qui représente quand même les 2/3 des détenus. De plus, ces détenus sont souvent expulsables dès la fin de la peine.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la sécurité et de l'environnement pour l'année 2005.

DEPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA JEUNESSE (DFJ)

M^{me} Odile Jaeger Lanore, rapportrice : — La sous-commission chargée de la gestion du Département de la formation et de la jeunesse pour l'exercice 2005 était composée de M. André Châtelain et de M^{me} Odile Jaeger Lanore, rapportrice.

Introduction

Fidèles à la tradition, les membres de la sous-commission se sont efforcés de rencontrer tous les Chefs de service de ce Département. Ils ont effectué de multiples visites dans les écoles, gymnases, écoles professionnelles du Canton sans oublier l'UNIL et plusieurs HES. Ils ont également visité plusieurs offices, en particulier ceux qui ont fait parler d'eux pendant l'année 2005.

Les commissaires peuvent témoigner que partout ils ont reçu un excellent accueil et toutes les informations demandées. Ils ont toujours plaisir à rencontrer les gens du terrain avec leurs soucis, mais aussi leur engagement pour la cause publique.

Secrétariat général (SG-DFJ)

Une fois de plus, l'organigramme du Secrétariat général a été chamboulé.

Suite à la décision du Grand Conseil, un poste a été supprimé au budget 2006. D'autres suppressions sont intervenues suite à l'opération DEFI (-2). Des transferts (2.5) ont également eu lieu, notamment à l'Office du personnel enseignant (OPES) qui ont rejoint la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).

On sait que tous les contrôleurs de gestion ont été regroupés au sein du DFIN ; celui du DFJ a tout simplement été supprimé. C'est le responsable financier qui a repris les responsabilités. Cela figure dans son cahier des charges.

Lors du dernier rapport de gestion, le sort de l'OPES n'avait pas encore été réglé ; le Secrétariat général l'a récupéré, ce qui augmente le nombre de postes (16,20 ETP). Deux autres offices dépendent du Secrétariat général : l'Unité informatique départementale (UID), qui compte 13 ETP, et l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP), qui compte 7,9 ETP actuellement, à quoi il faut rajouter 1.98 ETP détaché du personnel enseignant.

Après tous ces changements, on totalise, au Secrétariat général, 61.89 ETP. A titre de comparaison, on en comptait 70,60 au budget 2004 et 67,49 à celui de 2005. Le délégué aux affaires intercantionales, bien que rattaché au Secrétariat général, occupe un ETP, mais hors effectif.

Le délégué aux affaires intercantionales

Comme on l'a déjà constaté l'an dernier, on assiste à une accentuation du nombre de dossiers intercantonaux. Les cantons n'ont plus la bonne taille pour faire leurs propres lois. Un exemple, les manuels scolaires : On va de plus en plus vers une identité romande. Les collaborations deviennent monnaie courante. Mais, sans contrainte forte de l'Etat fédéral il n'y aura pas beaucoup de coordination.

On rappelle que c'est en 1970 qu'a été voté le premier concordat scolaire. C'est la première fois que les cantons ont délégué leur compétence à un organisme central. Ce concordat a été ratifié en 1971. On constate une différence de culture avec les cantons de Suisse allemande. Pour certains d'entre eux, ces concordats sont ratifiés par l'exécutif seulement.

On salue aussi, en 2002, la Convention des conventions de même que la convention sur la reconnaissance des diplômes et des titres

On peut encore citer le plan PECARO et Harmos, qui sont du domaine de l'exécutif. Ils font l'objet d'une consultation déléguée à une commission interparlementaire.

Les mentalités ont beaucoup évolué. On assiste à une recherche d'harmonisation du plan d'études au niveau romand. La dernière votation fédérale l'a prouvée d'une façon évidente.

Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP)

La sous-commission a visité les bâtiments de l'URSP situés dans une magnifique villa. Les locaux sont répartis sur trois étages dans de très grandes pièces. Quand on compare ces lieux avec les bureaux de beaucoup de professeurs à l'UNIL, on peut se poser des questions sur la répartition des locaux dans l'administration.

En dehors de la politique qui a agité le Grand Conseil, les sous commissaires se sont intéressés aux missions dévolues à cette unité de recherche. Il faut souligner que le DFJ a exprimé le besoin de redéfinir ces missions de manière à ce qu'elle puisse mieux répondre aux besoins accrus du département. Ce travail de réflexion a été fait en 2004-2005.

On peut rappeler l'essentiel de ces missions, soit fournir une aide au pilotage des systèmes de formation, une aide aux décisions, des informations sur les changements en cours, des travaux d'enquête et d'analyse et un regard critique indépendant sur l'ensemble des professions concernées. Une nouvelle mission, confiée dernièrement, consiste à recueillir des statistiques départementales transmises ensuite au Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS), mais aussi à l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Dans le cadre de la démarche DEFI, l'URSP a subi des diminutions de postes. Elle a passé de 8,5 ETP à 7,4 en 2006 et passera à 6,9 en 2007.

Les commissaires ont eu tout loisir de consulter les nombreux travaux réalisés par cette unité et restent persuadés de leur utilité. L'école a besoin d'un regard extérieur pour donner des éléments de contrôle de qualité.

Par contre, les deux commissaires sont restés perplexes quant aux réponses données par le Directeur de l'Institut sur leurs relations avec d'autres unités de recherche, comme celle qui existe à Neuchâtel, ou avec l'UNIL et la HEP qui font aussi des travaux du même genre. On peut se demander si certaines de ces recherches ne pourraient pas se faire au niveau romand ou en coordination entre différentes institutions vaudoises.

1^{re} observation

***Synergie en matière de recherches
pédagogiques et de sciences de l'éducation***

A l'évidence en matière d'enseignement, non seulement le choix des matières enseignées est important mais aussi les méthodes d'enseignement, la psychologie éducative, les moyens techniques sans oublier les méthodes d'évaluation, non seulement des élèves, mais de la qualité de l'enseignement. La recherche dans ces domaines se justifie donc pleinement. Trois instituts ou unités au moins sont actives dans ces domaines en relation avec le Canton de Vaud :

- *L'Institut des sciences sociales et pédagogiques (ISSP) de l'Université de Lausanne et, plus particulièrement, le Laboratoire en sciences de l'éducation.*
- *L'URSP rattachée au Secrétariat Général du DFJ, qui déploie des activités visant à fournir des informations et des analyses quantitatives et qualitatives sur le système scolaire (recherches évaluatives) et ses innovations pédagogiques.*

- *La HEP-Vaud, dont l'une des missions est précisément la recherche et le développement en matière pédagogique en général.*

Dès lors, on observe des convergences d'intérêts importantes alors que les relations restent assez faibles, probablement pour des raisons historiques et de culture. Chacun a ses locaux, sa bibliothèque et sa gouvernance.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour intensifier efficacement les collaborations en matière de recherche pédagogique entre l'UNIL, la HEP et l'URSP, ainsi qu'avec les autres unités de recherche romandes.*

Service de la protection de la jeunesse (SPJ)

En septembre 2005, le DFJ a pu faire un premier bilan de la mise en œuvre de la loi sur la protection des mineurs.

Ce bilan est éloquent. Le nombre de dossiers traités par le SPJ a nettement augmenté passant de 3'927 cas en 2003 à 4'351 en 2004 et 4'850 environ pour 2005.

Un des facteurs qui a contribué à cette augmentation est dû à l'obligation de signalement, qui a permis à des professionnels d'être plus attentifs vis-à-vis des mineurs en danger. On constate, de plus en plus, que de très nombreux parents sont démunis ou absents et par conséquent ne peuvent plus assumer leur rôle éducatif. Si la première tâche du SPJ concerne la protection du mineur, son action porte dans un deuxième temps sur l'appui aux parents, de manière à ce qu'ils puissent retrouver leurs capacités parentales. Le nombre de cas en nette progression concerne des jeunes de 7 à 15 ans. Le plus inquiétant, c'est le nombre en augmentation d'infractions contre l'intégrité sexuelle, de même que des lésions corporelles. Tous ces cas sont dénoncés par le SPJ à la justice pénale.

Quant aux mineurs requérants non accompagnés, ils sont placés par l'Office du tuteur général (OTG) dans des foyers éducatifs. Pour les enfants de requérants d'asile, il est prévu la création d'un centre spécial, car la protection dans ces centres est minimale.

Cette augmentation des cas traités a pour conséquence que le nombre de dossiers suivis par un assistant social a pris l'ascenseur. En principe, la norme est de 60 cas pour un ETP. On constate qu'elle est largement dépassée, puisqu'elle avoisine, en 2005, les 75 à 88 cas. Le SPJ a pu bénéficier de cinq

postes supplémentaires et même de l'engagement d'auxiliaires. Il manque de moyens pour l'aide à l'éducation à domicile, ce qui est regrettable car le travail de suivi dans les familles à risque est très important

On rappelle que le nouveau code pénal pour mineurs a durci les peines. Le tribunal des mineurs peut les condamner jusqu'à un maximum de quatre ans. C'est le SPJ qui a été désigné pour étudier toutes les conséquences de ces nouvelles normes et pour rédiger la loi sur la juridiction des mineurs. On rappelle qu'il manque cruellement de places de détention pour les mineurs. Actuellement on ne dispose que de 24 places à Valmont, dont six en placement fermé. On est parfois contraint d'envoyer ces jeunes délinquants à Pramont, en Valais. Neuchâtel devrait construire un établissement fermé éducatif pour filles et Vaud un lieu de détention de 56 places. La norme étant de 1,5 ETP par jeune détenu, cela représente 85 ETP d'encadrement éducatif.

L'établissement « Home chez nous » accueille des jeunes en complète fracture sociale et scolaire. La priorité, dans ce lieu, est l'éducation minimale, car on place là les cas les plus difficiles. Avec un changement de direction on peut espérer un travail plus cadrant.

La Rambarde à Pully a aussi changé de direction. Là aussi, on constate une amélioration et une discipline plus sévère, pour des filles dès 12 ans.

A côté des quatre chefs d'offices régionaux on trouve le chef d'office de l'Office de surveillance des structures d'accueil des mineurs (OSSAM), qui a en plus un rôle d'autorisation.

Actuellement le personnel du SPJ compte au total 126,20 ETP (112,7 en 2005). Les établissements COFOP/CHARTEM ont été rattachés à l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion (OPTI), qui dépend de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP).

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Année très chargée pour la DGEO : de nombreux événements l'ont marquée suite aux modifications de la loi scolaire l'école. Un nouveau cadre général de l'évaluation a été mis en place ; il porte sur l'évaluation du travail de l'élève, ainsi que sur les conditions de certification et de promotion. Beaucoup de transformations également, suite au retour des notes dès le degré secondaire. Toute une information a été donnée aux enseignants, mais aussi aux parents. Les réactions sont très positives, grâce aussi à des relations plus soutenues entre enseignants et parents.

Un projet d'indicateurs de l'école vaudoise a été introduit

Cette année a été marquée par la fin du processus EtaCom, avec le transfert définitif, sous contrat cantonal, de personnel administratif et la mise en réseau informatique cantonal de tout ce personnel. Ce transfert, on le sait, ne s'est pas fait sans douleur et il reste quelques exceptions. Quelques dérogations ont été admises pour une dizaine d'enseignants en fin de carrière. Mais surtout l'exception lausannoise qui a gardé son personnel administratif avec des conditions bien meilleures pour ce personnel.

Un des points forts de cette année a consisté dans un très grand effort dans le domaine de la lecture ; de nouvelles méthodes de lecture ont été introduites. Les enseignants ont un grand choix de livres et de Cd-rom. D'après les premières estimations, la grande majorité des enseignants ont choisi la méthode Crocodile. Les commissaires ont pu feuilleter tous ces manuels très bien faits ce qui change d'une manière positive cet apprentissage du français, qui se faisait auparavant avec des feuilles de classeur que les enfants perdaient régulièrement.

Depuis une vingtaine d'années, la dotation horaire pour la lecture a considérablement diminué. Des efforts ont été entrepris dans ce domaine, comme la « journée lecture ». De plus, il a été introduit une épreuve cantonale de référence à la fin du cycle primaire. Si l'école devient obligatoire dès quatre ans, l'apprentissage de la lecture pourra se faire plus rapidement et l'on verra moins de jeunes en déficit de français au sortir de l'école.

Grâce à la motion d'un député, on a réintroduit l'enseignement de l'éducation à la citoyenneté dans les classes de 8^e et 9^e.

Tout le système informatique est maintenant performant. Toutes les écoles sont raccordées sur un même réseau. Un logiciel informatique a été remis à l'usage de l'enseignant lui permettant d'introduire des notes.

La Cheffe du Département a organisé plusieurs forums portant sur l'avenir avec de grands thèmes comme l'école obligatoire dès 4 ans et l'harmonisation de la journée de l'écolier.

Ces grandes réunions ont eu énormément de succès et, malgré certaines réactions négatives venant des enseignantes de l'école enfantine, ces journées ont été très positives.

Si le principe de l'école dès 4 ans fait son chemin, le débat sur les horaires continus est loin d'être terminé. Dans les villes comme Lausanne, on a résolu le problème. Par contre, c'est beaucoup plus problématique dans les petites communes qui sont rattachées à un établissement souvent très éloigné. De plus, les enseignantes de la période enfantine n'ont que 23 périodes alors qu'à l'école

obligatoire, il y en a 28, d'où l'obligation de trouver un mode de garde pour ces enfants.

L'avenir porte sur des conventions intercantionales et l'obligation d'être plus solidaires sur le plan romand. Des épreuves cantonales de référence sont prévues, qui visent à mesurer les niveaux de compétence à différents moments de l'école obligatoire, à envisager des grilles horaires semblables dans tous les cantons romands, etc. Les projets Harnos et PECARO sont à l'étude.

Les commissaires avaient soulevé la question, l'an dernier, de l'obligation pour les établissements de se doter d'une bibliothèque. Trois établissements secondaires n'en ont toujours pas : ce sont Grandson, Villeneuve et Lutry. La situation n'a pas changé mais une réflexion d'un futur concept est en cours.

Visite d'une classe du CYP 1 dans l'établissement primaire d'Entre-Bois

Cet établissement, situé dans un quartier ouest de la ville de Lausanne, regroupe douze sites, tous primaires. On trouve aussi un collège secondaire sur deux sites.

Cet établissement très ancien s'est beaucoup développé avec la construction de nouveaux bâtiments modernes.

Il regroupe 1'400 élèves, 129 maîtres et 76 classes avec une forte densité d'étrangers (63%) avec neuf nations différentes représentées

Cette grande mixité demande une bonne organisation. Dans une même classe, on voit un groupe d'accueil avec des enfants ne parlant pas le français et l'autre moitié des élèves pratiquant le français intensif.

Les efforts, comme dans de nombreux établissements, portent sur l'étude du français.

Malgré cette diversité et ces mélanges de cultures, les enseignantes maîtrisent très bien les problèmes et font avancer les classes.

Dernière réflexion : on a été étonné de constater que ces enfants venant de pays allophones maîtrisaient le français au bout de quelques mois seulement, ce qui confirme bien le fait que les jeunes enfants ont une faculté étonnante d'apprendre une langue étrangère.

Collège de Marcolet-Crissier

Le collège de Marcolet est l'un des six établissements groupés en une direction à Crissier. Relevons qu'il n'y a pas de VSB, ceci en contradiction avec la loi scolaire, ces élèves devant aller Chavannes-près-Renens.

La grande particularité de cet établissement de Marcolet est qu'il a résolument opté pour un choix de moyens d'enseignement utilisant l'informatique avec l'accord et l'appui des enseignants (qui déclarent aujourd'hui ne plus vouloir retourner aux méthodes traditionnelles !). Dès 2004, la réflexion a débuté sur les moyens nécessaires à la création d'une classe numérique, les enseignants étant associés à la démarche. L'Angleterre a massivement introduit, avec succès apprend-on, cette technique, et en Suisse romande, des communes fribourgeoises ont fait le pas. La coordination a été assurée avec la DGEO et la commune responsable des constructions scolaires (à noter que le municipal concerné enseigne l'informatique à l'Ecole professionnelle de Lausanne (EPSIC) ! Un protocole d'accord Commune-Etat de Vaud a été signé et, après démonstrations et test, le produit Prométhéan a été retenu. Une collaboration a été établie avec l'UNIL Uniboard qui a contribué fortement, en particulier, au développement de logiciels ; la HEP a été associée pour la mise en place d'une formation. Dès juin 2005, un groupe de suivi a été créé et des locaux mis à disposition des enseignants pour tests sous conduite et individuels.

Au niveau du matériel, il y a abandon d'équipements traditionnels (tableau noir, rétroprojecteur, poste TV, porte-carte, et cartes etc...) et remplacement par un tableau et/ou écran interactif (permettant l'écriture), un scanner et caméra, des enceintes acoustiques et, bien sûr, un ordinateur avec beamer. La mise en place de ces outils n'est qu'un moyen (comme le sont le rétroprojecteur et la vidéo) qui est appelé à influencer sur les pratiques. Naturellement, il ne remplace ni ne supplante l'enseignant, l'importance de ce dernier restant primordiale. Personne n'est contraint à utiliser d'autres fonctionnalités que celles de base. Le rythme d'acquisition et d'utilisation de chacun est respecté et un accompagnement technique et pédagogique modulable est proposé.

Les démonstrations en classe ont permis à la sous-commission de se convaincre du succès de cette innovation. A noter en particulier que l'interactivité permet à un enseignant d'immédiatement connaître les réponses de tous ses élèves à une question donnée.

Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)

Suite à différentes critiques de plusieurs établissements et de plaintes de dysfonctionnement de la CADEV exposées en particulier dans une interpellation parlementaire, les commissaires ont voulu rencontrer les

responsables des achats de cet office, en compagnie des sous commissaires du DFIN.

Les réponses aux nombreuses questions posées sur ces retards ou manquements lors de livraison ont persuadé les commissaires que les torts n'étaient pas tous du même côté.

Pour en avoir le cœur net, les quatre commissaires ont rencontré la Direction de la DGEO qui est étroitement concernée par ce problème de distribution de matériel scolaire.

EtaCom a changé les habitudes des établissements qui achetaient leur matériel dans le commerce local. L'intégration de ceux-ci dans l'administration cantonale a suscité la grogne de certains directeurs qui étaient responsables d'un budget venant de la commune. Passer par une centrale d'achats, se soumettre à une discipline et à des critères de date stricts pour les commandes de matériel en a perturbé plus d'un.

Pour le DGEO cette affaire a eu le mérite de faire le point de la situation, d'exercer un travail de marketing auprès des directeurs d'établissement et de faire évoluer les mentalités. Conscients de ces problèmes de dysfonctionnement, des améliorations et des ressources supplémentaires ont été accordées à la CADEV, afin de mieux satisfaire les demandes des établissements.

La réponse du Conseil d'Etat à une interpellation parlementaire est attendue et permettra à la sous-commission d'exercer un suivi.

La standardisation du matériel et des commandes en gros ont permis de faire de substantielles économies à l'administration : 13 millions en 2004 et autant en 2005. Les responsables de la CADEV ont rencontré les établissements contestataires, ce qui a permis d'apaiser les esprits et des malentendus ont été dissipés.

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP)

On sait que ce service a subi beaucoup de transformations au cours de ces dernières années. Il regroupe, en effet, à côté de l'enseignement spécialisé, l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE), l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), l'Office des écoles en santé (ODES), l'Office de psychologie scolaire (OPS). Suite logique de cette nouvelle organisation, la création d'un nouvel office, celui de l'enseignement spécialisé (OES), qui regroupe tout le secteur de l'enseignement spécialisé

public et privé, les classes de développement et l'école cantonale pour enfants sourds.

Concrètement, cette opération n'a rien changé dans le travail effectué, mais permettra au Chef de service de mieux s'impliquer dans son rôle de coordination et d'appui auprès des différents offices, de gagner en efficacité et transparence et de mieux se concentrer sur ses fonctions transversales.

Tout le financement de l'AI dans les écoles spécialisées va être bouleversé dès 2008, suite à la réforme de la péréquation. Jusqu'à maintenant celui-ci était assuré par un double financement fédéral et cantonal. Dorénavant, tout sera à la charge du Canton, celui recevant un montant forfaitaire : C'est un gros chantier d'adaptation qui devra être terminé fin 2007. Chaque année, un rapport est transmis au Grand Conseil sur l'avancement des travaux. Ceux-ci sont répartis dans quatre groupes de travail.

Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)

Cet office (8.9 ETP) est en grande difficulté ; deux années de suite, les commissaires avaient fait des remarques sur cet office qui n'était pas conforme avec la loi. Rien n'a changé ; le logiciel très ancien n'est absolument pas performant. Certes, on attend la nouvelle loi fédérale sur les bourses, mais les retards dans l'attribution des bourses s'accumulent (400 demandes depuis le début de l'année en cours). Même le léger toilettage qui avait été prévu a été supprimé. L'ampleur des plaintes et des recours, ajoutée à une gestion très mauvaise, a conduit le Département à se séparer de sa Cheffe d'office. Etant donné cette situation en pleine réorganisation, la sous-commission projetée de suivre le dossier et de faire le point l'année prochaine.

Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)

Cet office doit faire face à une augmentation du nombre d'élèves et donc de demandes, sans augmentation de postes.

Pour faire face à ce surplus de travail, l'office se demande s'il doit continuer à orienter les adultes.

Dans ses nouvelles attributions, l'office doit préparer les élèves aux tests qui sont demandés dans les entreprises. (Tests d'aptitude et de comportement). Les conseillers (ères) en orientation sont chargés d'aider les enfants qui sortent de l'école obligatoire avec des rêves d'apprentissage peu réalistes.

Grâce à EtaCom, les PPLS (Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire) ont enfin été rapatriés, non sans difficulté, au Canton.

Office de psychologie scolaire (OPS)

Le chantier est encore en pleine transformation. C'est un complet changement de culture. Il est trop tôt pour évaluer le résultat de ce transfert. Affaire à suivre.

Office des écoles en santé (ODES)

Cet office est également un office en pleine mutation. Un audit vient d'y être réalisé. Si on ne remet pas en cause ses missions (quatre postes), on pourrait envisager son transfert dans un autre office (l'OPES ?). Affaire à suivre.

Enfin les commissaires aimeraient rendre hommage au Chef de service qui vient de prendre sa retraite. C'est avec lui que ce service a subi toutes ces transformations, avec le succès que l'on connaît. Nous le remercions pour les bonnes relations qu'il a entretenues avec la sous-commission.

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

La Direction générale de l'enseignement postobligatoire est un très grand service qui regroupe les gymnases, le domaine de la formation professionnelle et, depuis une année, l'OPTI.

La sous-commission, outre la direction générale, est allée visiter deux écoles professionnelles, une classe de l'OPTI et le gymnase de Beaulieu.

La direction générale de la DGEP s'est fortement impliquée, en 2005, dans la formation professionnelle. Elle a multiplié les actions permettant à des jeunes, désireux de s'intégrer dans une formation, de trouver une place au sein des différentes structures mises en place.

Rappelons que deux tiers des jeunes qui ont fini la formation obligatoire choisissent la voie du CFC.

Les différentes possibilités qui sont offertes aux jeunes qui ont choisi cette voie sont les suivantes :

- Pour les plus faibles, la formation élémentaire, qui aboutit au bout de deux ans à une attestation de formation : 292 élèves en 2005.
- Le préapprentissage est une passerelle qui se développe. Il s'agit d'un contrat d'un an permettant à des élèves qui ne sont pas sûrs de leur choix professionnel de découvrir le monde du travail et de mieux connaître le métier qu'ils ont choisi. Cette structure a eu beaucoup de succès, puisqu'on a dénombré 94 contrats dans 36 professions différentes.

- Le nombre de contrats d'apprentissage en voie duale a fortement augmenté aussi. Plus de 4950 contrats ont été signés en 2005, soit une augmentation de 250 contrats entre 2004 et 2005.
- Citons encore le nouveau CFC d'assistant socio-éducatif qui répond à un besoin certain. Ces nouvelles formations seront actives dans les domaines de la gériatrie, des handicaps et de la petite enfance. Pour la première année on a enregistré 52 places, en école (gymnase). A partir de l'automne 2006, cette nouvelle filière pourra être suivie sous la forme duale.
- La FPA : La Formation professionnelle accélérée (FPA) est une formation très pointue, réservée à des élèves issus des gymnases qui veulent se diriger dans les professions techniques ou électroniques. Ils obtiennent leur CFC en 2 ans au lieu de 3. Cette spécialité vaudoise a beaucoup de succès, puisque 231 jeunes y ont adhéré en 2005.
- Enfin l'OPTI : Office de perfectionnement scolaire de transition et d'insertion professionnelle qui permet à des jeunes, à la recherche de leur voie ou sans motivation pour leur avenir, de leur donner une nouvelle chance.

On peut encore citer les SeMo (Semestre de motivation) qui dépendent du Département de l'économie.

Pour répondre à une demande très forte de places d'apprentissage, le DFJ a voulu développer le contact avec les entreprises, grâce à un démarcheur. Celui-ci a visité, durant trois mois, 800 entreprises avec comme résultat l'ouverture de 80 places supplémentaires. Cette expérience a conduit le département à requérir, auprès de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), des moyens supplémentaires en vue de la création de quatre postes nouveaux de démarcheurs, demande obtenue fin 2005. Actuellement, 22'000 entreprises, sur 32'000 installées dans le Canton, ne forment pas d'apprentis. Ces démarcheurs permettront de poursuivre les efforts en vue de places supplémentaires.

Mais la grande affaire de la DGEP, cette année 2005 fut la préparation de la nouvelle loi vaudoise sur la formation professionnelle, suite à la loi fédérale en la matière. Cette loi devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Ce travail a concerné au départ 180 personnes, réparties en groupes de travail. Il fallait consulter toutes les activités, faire une étude de marché qualitative et prendre le pouls de la population. Ce premier tour de piste est maintenant terminé. Actuellement un comité de pilotage de 19 personnes travaille sur cette

nouvelle loi, dont trois juristes à plein temps. Il s'agit d'éviter les pièges de la nouvelle loi fédérale. Plusieurs lois cantonales sont impliquées et doivent être aménagées. Les règlements d'apprentissage doivent être adaptés pour chaque métier : 380 corporations professionnelles ont l'obligation de revoir leur règlement.

Cette nouvelle loi a aussi comme objectif de créer un fonds cantonal obligatoire comme à Genève. Il en existe un dans la métallurgie, il faudrait l'exiger pour toutes les branches. Affaire à suivre.

On compte 200 ordonnances, soit 200 règlements différents avec, comme conséquence, un système très lourd et coûteux. On évalue à 5 millions de francs le coût des examens d'apprentissage. Il faut payer les experts (3'000), qu'il faut aussi former ; les commissions d'examen contrôlent l'ensemble des activités liées à la formation. Des commissaires, au nombre de quatre à cinq professionnels à plein temps, vont dans les entreprises vérifier la valeur de l'enseignement. En principe, ces patrons sont contrôlés une fois par an, mais on sait que c'est mission impossible.

Ecole professionnelle du Chablais-Aigle

Cette école est très ancienne puisque sa fondation remonte au début du XX^e siècle. Dès 1970, son développement s'est fortement accéléré.

Actuellement, on compte 560 élèves pour 38 maîtres, soit environ 20 ETP. Le nombre de professions a également augmenté. Aujourd'hui, on compte 10 profils différents, mais cette école s'est orientée plus spécialement dans la formation commerciale et celle de vendeurs et vendeuses. Ces écoles professionnelles ont tendance à se spécialiser depuis quelques années : à Montreux, ce sont exclusivement les métiers de bouche, tandis que Vevey s'est orientée plutôt dans les arts appliqués.

On connaît les problèmes issus de la nouvelle formation commerciale de base.

Le nouveau règlement, en vigueur depuis 2003, demande un engagement et une charge de travail énorme pour les formateurs, ce qui engendre des coûts supplémentaires et un suivi de la formation très lourd, d'où un désengagement des entreprises. Une task force a été chargée d'étudier et de proposer des solutions d'allègement.

Le directeur de l'établissement, en place depuis 14 ans, regrette l'ancienne formule de contrat de prestation, un outil de travail performant.

Il constate que les problèmes s'accumulent :

- augmentation du nombre d'élèves,

- exigences beaucoup trop fortes surtout avec cette nouvelle formation de commerce,
- complexité extrême des examens,
- coûts en augmentation,
- le manque de contacts sur le terrain,
- langage trop technique, etc.

D'autre part, les jeunes sont beaucoup trop libres, (absence de règles de comportement, manque d'exigences), ce qui se retrouve dans les lieux de travail.

D'autre part, ils ont des manques énormes en orthographe et mathématiques. On enregistre une augmentation du nombre d'immigrés.

Une partie des locaux est en préfabriqué ; ils sont bien conçus et pratiques. L'idéal serait une construction nouvelle. L'OPTI s'intéresserait à reprendre ces locaux car ils sont très à l'étroit et les baraquements qu'ils occupent à Aigle sont assez misérables.

Les mesures d'économie sont aussi difficiles à supporter, ce qui engendre des efforts énormes de gestion. Le regroupement d'élèves dans les classes engendre des surmenages et même des oppositions. La pression est forte et on risque, à la longue, de briser l'harmonie de l'établissement et de nuire à la qualité de l'enseignement. Le collège des directeurs d'établissement devrait se mettre d'accord pour une meilleure harmonisation et une entente en ce qui concerne des coupes

Ecole professionnelle de Montreux

Cette école est spécialisée dans les métiers de bouche avec six professions enseignées, 820 élèves pour 35 maîtres : la moitié des élèves sont des apprentis cuisiniers.

L'école est reconnue comme centre de compétences avec un personnel très motivé. Elle est très proche des milieux économiques et a le soutien des associations professionnelles ; 70 % des élèves viennent de la VSO.

Les commissaires ont pu constater la qualité de l'enseignement qui est rendue difficile par un nombre trop élevé d'élèves dans les classes, ce qui peut engendrer des dangers quand il s'agit de donner des cours pratiques de cuisine. Chaque apprenti doit être surveillé pendant l'élaboration d'un plat par exemple. Donc, il n'y a aucune comparaison possible avec les gymnases, comme le fait la direction du DFJ.

Comme à Aigle, les mesures d'économie sont mal ressenties, malgré une bonne ambiance dans l'école et un engagement très fort des enseignants. Ces mesures engendrent un malaise et des réactions assez vives de la part de la Fondation des métiers de bouche. A long terme, ces économies sont déstabilisantes et démontrent une méconnaissance de la réalité du terrain.

Là aussi, il faudrait appliquer une politique intercantonale et une meilleure répartition professionnelle, à mettre en œuvre avec les associations professionnelles.

2^e observation

Economies dans la formation : jusqu'où ?

Les restrictions budgétaires exigées dans les écoles professionnelles engendrent un malaise auprès des enseignants qui sont pourtant très engagés, avec le risque d'un découragement de leur part et une baisse de la qualité des cours.

- *Le Conseil d'Etat est invité à renseigner le Grand Conseil au sujet des effets des mesures d'économie. Pense-t-il revoir ces mesures ?*

Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion (OPTI)

Cet office a pris sa vitesse de croisière. On rappelle que cette année supplémentaire est destinée aux élèves en difficulté ou sans projet professionnel ou place de formation. Elle offre à ces jeunes un perfectionnement scolaire et coordonne des stages pratiques en collaboration avec les entreprises.

L'OPTI réunit sous la même direction l'école de perfectionnement, le COFOP/CHARTEM et l'Unité temporaire de travail (UTT). La demande est très forte. Actuellement, il accueille 1'075 élèves sans compter les jeunes qui sont au COFOP/CHARTEM, soit 1'200 élèves en tout.

La sous-commission a rendu visite à une classe de l'OPTI, située à Aigle.

Malgré des baraquements et des portacabines rustiques éloignés de la ville, nous avons été frappés par la qualité de l'enseignement donné, le calme et la discipline qui y régnaient.

En plus, les résultats sont excellents : sur dix élèves, seulement trois ont échoué. Ces bons résultats, on le doit à un doyen engagé, sportif et décidé, qui y croit. Celui-ci entretient de très bonnes relations avec la Municipalité qui lui prête des

locaux ou des terrains de jeu. Le démarchage auprès des entreprises se passe très bien, elles jouent le jeu.

Plusieurs élèves sont engagés avant la fin de leur année.

On doit quand même faire remarquer que toutes les classes de l'OPTI n'affichent pas de si bons résultats. Néanmoins, en août 2005, 85 % des élèves ayant achevé leur année OPTI avaient un débouché.

Les gymnases

Depuis quelques années les gymnases, dans le Canton de Vaud, sont un peu les parents pauvres du DFJ. A la suite de l'augmentation progressive des élèves, (de l'école enfantine à la fin de la voie secondaire), c'est au tour des gymnases d'être touchés par cette évolution démographique. On sait pertinemment que le nombre de gymnasiens vaudois (sans compter ceux qui fréquentent le gymnase de la Broye) va augmenter considérablement d'ici 2010, soit plus de 1000 élèves.

De plus, le nombre moyen d'élèves par classe (22,79 en 2005-2006) a atteint un niveau tel, que la qualité de l'enseignement risque d'être sérieusement péjorée.

Toutes les statistiques et chiffres ont paru dans l'EMPD sur la Haute école d'ingénieur et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD) : on a appris que les besoins en locaux vont augmenter, d'ici 2009, de près de 50 classes.

La solution, est que la direction des gymnases vaudois se voie attribuer des locaux de l'avenue de Collonges, qui sont en train de se libérer, suite au départ de la HEIG-V

Déjà actuellement, le gymnase de Beaulieu a pu reprendre une partie des locaux devenus vides. Il est prévu aussi que le gymnase de Burier, qui doit faire face à un fort afflux d'élèves, puisse envoyer des élèves dans la capitale, dans une dizaine de classes.

Ainsi, au fur et à mesure des besoins, la presque totalité des locaux de l'avenue de Collonges serait occupée par des gymnasiens. Il reste, néanmoins, des zones où la solution n'est pas encore trouvée comme à Morges et Nyon qui doivent faire face aussi à un afflux d'élèves.

Lors de notre visite au gymnase de Beaulieu, tous ces problèmes ont été évoqués. Reste quand même une question : ces bâtiments de l'avenue de Collonges appartiennent à l'ECA et l'Etat a un contrat de location qui court

jusqu'en 2025 pour un prix très élevé, soit Fr. 225.— par m². C'est une raison de plus pour occuper ces locaux au mieux. Construire un nouveau gymnase coûterait nettement plus cher, mais on peut quand même s'interroger sur la légèreté de l'Etat lors de la signature de ce contrat.

3^e observation

Infrastructure au service des élèves ou l'inverse ?

Régulièrement, le Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS) informe le gouvernement au sujet de la mobilité et de la démographie par région dans notre Canton. Force est de constater que les infrastructures au niveau des gymnases ne sont plus adaptées à ces données, ce qui conduit des jeunes gymnasiens à devoir se déplacer à Lausanne depuis la Riviera alors que, par exemple pour les élèves de la région de Morges et de Nyon qui doivent aussi faire face à un afflux d'élèves, aucune solution n'a été trouvée.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil, d'une part sur les découpages qu'il entend valider en matière de répartition territoriale des gymnases, et, d'autre part, sur les mesures qu'il entend prendre pour répondre aux besoins des régions en matière d'enseignement secondaire supérieur.*

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Cette année la sous-commission a voulu rencontrer non seulement les membres de la direction de l'UNIL mais a désiré rencontrer les professeurs de deux grandes facultés, celle des Sciences sociales et politiques (SSP) et celle l'Ecole des Hautes études commerciales (HEC). Elle a encore visité trois HES, dont la Haute école pédagogique qui est en pleine restructuration, l'Ecole Hôtelière de Lausanne et l'Ecole d'études sociales et pédagogiques.

Ecole hôtelière de Lausanne (EHL)

La réputation de l'EHL n'est plus à faire. Ecole plus que centenaire, sa grande force provient de sa longue tradition d'excellence dans l'enseignement. Ecole jeune et dynamique dont la réputation s'étend sur tous les continents.

Lors de sa fondation, dans les locaux de l'hôtel d'Angleterre, la première classe comptait 27 étudiants. Depuis l'expansion a été foudroyante

D'après les statistiques de la session d'automne 2005, l'EHL compte près de 1'500 étudiants de 87 nationalités, dont la majorité vivent sur le campus du Chalet-à-Gobet : les autres sont en stage ; il s'agit de 321 collaborateurs dont 94 professeurs. 95 % des étudiants proviennent de la maturité gymnasiale.

L'Ecole Hôtelière est une fondation à but non lucratif de renommée mondiale. C'est en 2003 qu'elle reçoit la certification d'HES-SO, seule dans sa branche à être reconnue par la Confédération. A ce titre, elle a dû adapter son programme aux exigences de Bologne, soit quatre années et demi d'études pour le programme master. Pour répondre aux exigences de la HES, la direction a créé un institut de recherche appliquée.

Les commissaires ont voulu rencontrer la direction de l'école suite à la crise qui l'a traversée en automne 2005. On se souvient de l'annonce du licenciement de sept professeurs et de la réduction du taux d'activité de huit autres, annonce qui avait semé la terreur sur le campus, dans la crainte d'autres licenciements. On a pu apprendre du directeur les raisons de ces brusques licenciements, raisons qui ont été largement diffusés dans la presse. L'école a été victime de son succès : baisse des subventions de la part de la HES, taux de réussite inférieur aux prévisions, il a fallu prendre des mesures urgentes pour assainir les finances. Les hautes exigences des programmes académiques ont entraîné une baisse de réussite d'environ 6 %, baisse qui a eu un impact direct sur le chiffre d'affaires d'environ 2 millions de francs. Un audit a révélé que la politique d'expansion n'est plus d'actualité. Les exigences des programmes HES ont conduit à une augmentation de nombre d'échecs. Il n'est plus question d'augmenter le nombre d'étudiants et les conditions d'admission seront plus strictes. L'effectif des étudiants restera stabilisé à 1'500. On reparle, par ailleurs, d'un numerus clausus avec une limite de 320 admissions par an.

Le calme est revenu sur le campus et, malgré ces nouvelles exigences, on vient d'apprendre que l'EHL voulait agrandir son site dès 2008. Lors de la visite traditionnelle des lieux, les commissaires ont pu admirer les étudiants en pleine activité, portant chacun un portable, outil indispensable dans la maison. On nous a montré les cuisines anciennes qui devraient être entièrement refaites.

La centrale des anciens étudiants dispose d'un réseau de 25'000 anciens, actifs dans le monde entier.

Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP)

L'EESP est une fondation reconnue d'utilité publique et inscrite dans le réseau de la HES-SO depuis 2002.

Bref rappel historique : c'est en 1949 qu'une école de jardinières d'enfants a été créée sur le site de l'EESP à Lausanne. Sous forme d'association au départ, ce n'est qu'en 1986 que l'école devient Fondation EESP.

Du fait d'avoir obtenu l'accréditation HES-S2 en 2002, l'école a connu de très nombreux changements pendant ces 3 dernières années :

- introduction d'un système de formation adapté au processus Bologne,
- changement des statuts de la fondation convention entre la fondation et le Canton de Vaud,
- augmentation significative des étudiants et des enseignants, avec pour conséquence la construction d'un deuxième bâtiment, adapté à la modernisation des moyens d'enseignement.

La mission principale de l'école est celle de la formation dans le travail social : éducateur-trice social-e, assistant-e-social-e, animateur-trice socioculturel-le et la profession d'ergothérapeute.

Le personnel de l'EESP comporte une centaine de personnes et, à la tête de la fondation, on trouve un président, deux vice-présidents, puis des délégués des cantons et du personnel, un délégué représentant les milieux patronaux et un délégué de la Haute école vaudoise (HEV). Le nombre d'étudiants a fortement augmenté, suite l'entrée en vigueur de la reconnaissance HES : au total 731 étudiants -es

La décision politique de ne pas admettre comme filières HES les formations d'éducatrice de la petite enfance et de maître socio-professionnel a déçu : alors que tout était programmé pour cette formation au niveau HES, cette décision a beaucoup déstabilisé l'école. Malgré cela, la demande de personnel formé dans ce secteur est urgente. La construction d'un deuxième bâtiment a permis d'accueillir des volées supplémentaires, tant en emploi qu'à plein temps. On constate un même manque dans le domaine de l'ergothérapie.

Pour répondre aux exigences de la HES, l'école a développé une activité très importante dans le domaine de la recherche. Cette mission essentielle est assurée par une trentaine de professeurs engagés dans la réalisation de plus de trente études diverses. Les commissaires ont pu visiter ce centre de recherche et consulter toutes ces publications

La collaboration avec les autres écoles spécialisées dans le domaine social ainsi qu'avec d'autres organismes extérieurs est également une mission très

importante d'une école HES ; l'EESP a construit tout un réseau d'études en politique sociale, familiale et de la santé

Dernière mission et non des moindres, celle de la formation continue : cette unité de formation est composée de trois professeurs, quatre secrétaires et d'un très grand nombre de chargés de cours. Toute une série de possibilités de formation continue sont offertes aux professionnels des champs du social et de la santé, des cours postgrades HES, des formations adaptées à des demandes spécifiques, etc.

Les commissaires ont pu consulter le riche catalogue d'offres de cours et le large éventail de propositions, afin de répondre au mieux à la variété des demandes dans le domaine du travail social et de la santé. Ces formations s'adressent aux directeurs d'institutions, d'EMS, maisons d'éducation, praticiens formateurs ; toutes les filières sont concernées. Cette formation va devenir obligatoire pour les directeurs d'EMS : il est vrai que l'on ne s'improvise pas chef et de très nombreux cadres bardés de diplômes sont souvent très mal à l'aise dans leur rôle de directeur.

Suite à des restrictions budgétaires, les autorités de la HES-SO ont pris la décision de ne plus financer les cours post-grade dès 2007, arguant que cette formation devrait être autofinancée. Or la formation continue constitue une des missions légales obligatoires des HES. Dans le cas des professions sociales et de la santé, cette exigence, qui pourrait être remplacée par des taxes d'études, risquerait d'interdire l'accès à une formation continue pour des personnes très souvent engagées dans les services publics. Comment résoudre ce problème ? C'est ce que vont demander les commissaires au Conseil d'Etat.

Université de Lausanne (UNIL)

En 2005, notre sous-commission a souhaité porter son attention sur la Faculté des Sciences Sociales et Politiques (SSP) et sur l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC), deux facultés en pleine expansion et pour lesquelles l'adaptation au processus de Bologne n'apparaît pas évidente.

Faculté (Ecole) des Hautes études commerciales (HEC)

Les temps actuels, caractérisés par une très grande mobilité des étudiants, exigent d'une haute école qu'elle soit reconnue non seulement sur les plans local ou national mais aussi sur le plan international. Cette exigence de reconnaissance quantifiée devient une condition essentielle pour attirer les meilleurs étudiants et professeurs et donc pour poursuivre avec succès vers l'excellence. Nous avons appris avec plaisir que le dynamisme de HEC a

conduit cette faculté à recevoir l'accréditation EQUIS (pour European Quality Improvement System), décernée par une organisation européenne (European Foundation for Management Development). Elle rejoint ainsi les plus prestigieuses « business schools » européennes déjà accréditées. Bien évidemment il ne s'agit pas d'une « médaille » décernée une fois pour toutes ! Le rapport des experts relève l'esprit de corps qui unit étudiants, professeurs, gradués et membres de l'administration ainsi que « les remarquables performances en matière de recherche ». Il est cependant relevé des domaines dans lesquels HEC doit faire des choix stratégiques, en particulier en ce qui concerne les nouveaux programmes EMBA (Executive Master in Business Administration). HEC doit aussi intensifier ses activités de valorisation de la recherche et continuer à s'adapter aux conséquences de la réforme complète de ses plans d'études qui, avec la mise en place des cursus selon Bologne ainsi que l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'Université, ont un impact certain sur son mode de fonctionnement et sa gouvernance. Un point faible est qu'elle n'a pas de services pouvant aider ses étudiants à obtenir des places de stage. L'un des paramètres qui démontre l'attrait international de HEC est la proportion élevée d'étudiants étrangers suivant ses programmes à savoir : 21% en Bachelor et Licence 50% en programmes postgrades et 60% en programme doctoral. Avec 50% de ses licenciés qui ont passé au moins un semestre ailleurs, HEC représente à elle seule la moitié des étudiants en mobilité de toute l'UNIL. On relève aussi 47% de professeurs étrangers ; de plus, 67% des enseignants ont obtenu un doctorat au-delà de nos frontières.

Actuellement, HEC accueille 1'500 étudiants dont 1'100 en Bachelor et Licence, une centaine en Master et postgrade et 150 doctorants. Les enseignants représentent 65 ETP, dont 36 professeurs ordinaires. Le budget est de 25 millions de francs. Elle a le soutien des entreprises (enseignements offerts et création de prix). Avec 20% de femmes dans le corps enseignant, HEC fait figure de pionnière, car elle dépasse déjà et de loin les objectifs fixés par la Confédération (14%) !

Faculté des sciences sociales et politiques (SSP)

Trois éléments majeurs ont conduit l'action de cette Faculté en 2005: l'entrée en vigueur de la nouvelle LUL (divers règlements), la mise en place de formations conformes aux accords de Bologne et la poursuite de la mise en oeuvre d'une base de donnée accessible (sylvia-web).

En 2005, la Faculté a accueilli 2'687 étudiants, soit six fois plus qu'il y a 20 ans, dont 177 doctorants, répartis dans ses quatre filières de formation

sciences politiques, sciences sociales, psychologie et sciences du sport. Durant la même période, le personnel a été multiplié par 2,5, mais de manière non uniforme : l'augmentation a été beaucoup plus forte pour le corps des assistants. Le budget de la Faculté est de 22 millions de francs y compris l'allocation de 2 millions de francs pour l'adaptation « Bologne ». La Faculté prévoit la création de deux postes de rang professoral qui seront mis au concours en 2006. Une réflexion est menée pour un rapprochement avec la faculté de biologie et médecine. En particulier, un professeur associé d'études sociales de la médecine, des sciences et des techniques a été nommé et rattaché conjointement aux deux facultés. Par ailleurs, un enseignement en sciences des religions est offert conjointement avec la Faculté de théologie.

Alors que le programme Bachelor « Bologne » est mis en place, les Master restent à l'étude (introduction en 2006 pour la psychologie et en 2007 pour les autres disciplines). Quatre programmes d'école doctorale, retenue par la CUSO (Sciences politiques, sociologie, sciences de l'éducation et neurosciences) ont pu démarrer à l'automne.

Au 1^{er} janvier 2005, est intervenu le transfert depuis l'EPFL de l'Observatoire Science, Politique et Société (OSPS), fondé en 1999. Comme centre de recherche, l'Observatoire couvre les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la technologie, qui sont abordés de manière interdisciplinaire et comparative, du triple point de vue de l'analyse des politiques publiques, de la sociologie des sciences et de l'analyse des relations science-société. L'Observatoire est une unité unique en Suisse et largement reconnue en Europe. Il convient de relever également le regroupement dans un « Laboratoire en sciences de l'éducation », d'enseignants et chercheurs de la Faculté conduisant des recherches dans ce domaine mais à partir de disciplines différentes.

La Faculté est toujours mandatée par la HEP et par l'EPFL pour dispenser des enseignements dans de nombreux domaines de ses compétences. Ces collaborations devraient s'étendre encore en 2006. Signalons enfin la création de l'Observatoire de la maltraitance, qui met à disposition de tous les professionnels et partenaires concernés les informations et compétences qu'il réunit en ce domaine.

En matière de recherche, une réflexion a été engagée, dans le but de définir des priorités ainsi que le soutien aux jeunes chercheurs, notamment à travers les écoles doctorales. Plusieurs projets de recherche bénéficient de soutiens extérieurs sous forme de mandats. Ce budget de la Faculté a presque doublé ces cinq dernières années pour atteindre environ 8% du budget total. Le décanat annonce que les montants alloués spécifiquement à la recherche sont difficiles à identifier avec précision, car la comptabilité analytique prévue depuis quelques

années n'est pas encore opérationnelle. La mise en place d'une politique de la recherche est l'un des objectifs que la Faculté s'est fixés pour ces prochaines années : elle aura, en effet besoin de données plus précises afin d'évaluer ses forces et ses faiblesses et analyser son évolution en matière de recherche. Ces données sont en passe d'être recueillies puisque la Faculté va, comme ses consoeurs, procéder à une auto-évaluation dans le cadre d'un vaste programme fédéral.

Problèmes communs aux deux facultés

Parmi les points qui posent problèmes et de manière récurrente, on doit mentionner les auditorios surchargés, l'exiguïté et la pénurie des bureaux et autres locaux ainsi que des ressources financières et des taux d'encadrement académique et administratif, très faibles en comparaison internationale. L'intensification des collaborations avec les autres universités romandes sont une allée mais les mentalités sont-elles prêtes à aller jusqu'à la fusion? Rappelons que, comme c'est le cas pour toutes les autres facultés (sauf peut être la médecine), les porteurs de n'importe quelle type de maturité suisse ont le droit de s'immatriculer dans la faculté de leur choix avec pour conséquence, entre autres un sous-encadrement durant les deux premières années au moins. Le taux d'échec atteint des proportions telles (50% environ) que l'on ne peut pas estimer que c'est une sélection des mérites qui est ici effectuée.

Sur le plan académique, un processus non contrôlé de reconnaissance des diplômes « Bologne » pourrait, à terme, nuire aux intérêts des facultés (surtout de HEC actuellement). En effet, le parcours d'un étudiant « Bologne » est caractérisé, en simplifiant, par trois années d'études pour l'obtention du Bachelor puis deux années supplémentaires pour obtenir le Master. En Suisse, tout étudiant en possession d'un Bachelor d'une Haute Ecole Suisse pourra sans autres poursuivre ses études jusqu'au niveau Master dans sa Haute Ecole ou dans n'importe quelle Haute Ecole Suisse à la condition de rester dans le même cursus. Cet automatisme disparaît lorsque cet étudiant souhaite changer de direction d'étude ou étudier dans un autre pays : son acceptation se fait alors sur la base de l'examen d'un dossier qu'il doit soumettre.....sauf si l'automatisme est encouragé par les autorités de l'université. Un danger existe alors que les meilleurs étudiants recherchent les meilleures universités (avec dossier) alors que les universités favorisant l'automatisme récupéreront malheureusement les autres.

*4^e observation***Mise en réseau des universités**

Pour assurer un développement optimal de l'UNIL, pour rechercher la reconnaissance nationale et internationale garante d'une pérennité de la place universitaire lausannoise, la collaboration de l'UNIL avec les autres universités et hautes écoles sises en Suisse romande apparaît essentielle. Alors que les responsables politiques et académiques ont souvent relevé la nécessité d'une coordination à l'échelle romande, les actions entreprises semblent plus réactives que proactives.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les actions d'ores et déjà entreprises en vue de la mise en réseau de l'Université de Lausanne avec les autres universités romandes, et le cas échéant de présenter un programme d'action.*

*5^e observation***Gestion des fonds de tiers**

La transparence en matière de fonds de tiers et de rétributions sur le mandat est nécessaire. Alors que la loi sur l'Université de Lausanne et un règlement interne prévoient la rétrocession des rétributions obtenues par le corps professoral, dans le cadre de mandats où celui-ci recourt à l'infrastructure universitaire, les revenus en provenance de cette source semblent faibles et le contrôle peu assidu.

- *Le Conseil d'Etat est prié de présenter un tableau général des fonds de tiers gérés par les Instituts, par les Facultés et par le Service financier de l'UNIL. Il voudra bien aussi renseigner le Grand Conseil sur la manière dont les professeurs participent à la restitution de la part de leurs honoraires externes qui pourrait revenir à l'UNIL. Il fournira une évaluation des moyens de contrôle dont il dispose à cet effet.*

Haute école pédagogique (HEP)

Rappel des faits

L'échec de la demande de reconnaissance des diplômes de la Haute Ecole Pédagogique (HEP) a mis en évidence les défauts et les dysfonctionnements de cette institution. Dès lors, un lourd travail de réforme et de reconfiguration a été engagé, tant en direction de l'institution que de ses enseignements.

La refondation de la HEP s'est traduite par :

- l'abrogation de la loi du 8 mars 2000 ;
- l'adoption d'un décret instituant un régime transitoire d'une durée de trois ans allant jusqu'au 31 août 2008 ;
- l'ouverture d'un débat public sur la formation des enseignants dans le Canton de Vaud.

Rappelons ici que le décret établissant un régime transitoire - adopté par le Grand Conseil en juin 2005 - a institué un Conseil de direction composé d'un président et de deux membres, ainsi qu'une commission de refondation composée de sept membres. Ces deux instances sont chargées d'assurer la formation des étudiants au cours de cette période transitoire et de préparer la nouvelle loi. Elles prennent toutes les mesures nécessaires visant à l'obtention de la reconnaissance des filières d'étude de la HEP par la CDIP.

La sous-commission s'est rendue à la HEP au mois de janvier 2006. Outre le président du Conseil de direction nommé par la Cheffe de Département en la personne du Chef de service de la DGES, les deux autres personnes qui ont été nommées à ce Conseil de direction ont fait l'objet de critiques, certains considérant que toutes deux provenaient de l'ancienne direction HEP : « On prend les mêmes et on recommence ». Ces deux postes ont été mis au concours ; si ces deux personnes ont été désignées, c'est qu'elles disposaient des qualifications et des diplômes correspondant aux exigences de la fonction.

Le premier collaborateur a été adjoint aux RH. Il travaille sur le futur organigramme. Il a auditionné les 180 formateurs et collabore avec le SPEV pour l'établissement des différents cahiers des charges. Les avis recueillis vont dans le sens d'un travail réalisé avec un vrai professionnalisme.

Quant à l'ancien doyen pour la formation, il est en charge du contenu des formations. Il apparaît s'acquitter de sa tâche de remarquable manière. Sa mission est, notamment, d'adapter le processus de Bologne au cursus des étudiants.

Ces deux personnes ont été très bien accueillies à l'interne. Elles semblent s'intégrer tout à fait positivement à ce nouvel environnement. En ce qui concerne les personnes de l'ancienne direction, elles ont toutes quitté la HEP et trouvé d'autres fonctions.

L'Institution se trouve aujourd'hui en phase de consolidation et de sécurisation. Les membres de la commission de refondation de la HEP sont tous conscients des enjeux majeurs associés à la HEP. Ils affirment leur volonté de collaborer avec l'UNIL et l'EPFL.

Les titres des formateurs doivent être conformes aux exigences de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP). Un point clé est la qualité de la formation, avec priorité donnée à l'enseignement. La HEP doit promouvoir des connaissances en respectant la pluralité des pédagogies: plus de *pensée unique*, du moins en théorie. La mobilisation est à l'ordre du jour: il n'y aura pas de troisième chance. L'accent est porté également sur la recherche, qui dans l'ancienne HEP était le parent pauvre. Cette recherche doit s'opérer en collaboration avec l'UNIL et les autres écoles. Les postes individuels de recherche ont été supprimés. Le changement est profond: place à la recherche en groupe, à une approche transversale réalisée en partenariat avec des institutions extérieures. En revanche, la collaboration avec l'URSP semble particulièrement difficile.

Autre aspect novateur qui exprime une demande des étudiants: leur permettre d'évaluer les enseignants. Une information est tombée récemment qui indique la bonne évaluation de la qualité des cours de l'année 2005-2006. Les premiers résultats font état d'un taux de satisfaction globale de 77 %. Autre sujet de satisfaction: la liberté académique, comme à l'UNIL: c'était une demande formulée l'an passé par la commission de gestion.

Les impacts du concept Bologne sur la HEP sont multiples, le plus important étant la prolongation des études, les étudiants pouvant, en contrepartie, mieux les organiser. C'est également une chance pour les étudiants qui ont une charge de famille: cette prolongation leur permettra de conserver leur activité économique. Autre conséquence positive: la mobilité et les échanges seront favorisés. La mobilité des formateurs serait également un élément bienvenu, une difficulté devant cependant être surmontée: celle du logement de ces jeunes en provenance de l'étranger.

Quelques mots enfin sur la rentrée 2005: elle s'est avérée difficile. En octobre, 1'030 étudiants ont repris leurs études, dont 332 nouveaux. 450 étudiants avaient cependant été annoncés et nombre d'entre eux n'ont pas pu être accueillis. Les 130 « recalés » ont menacé de faire recours, au titre que les

critères de sélection n'étaient pas les mêmes pour tous, ce qui, par la suite, s'est révélé exact. Ils ont obtenu cependant l'assurance de figurer sur une liste d'attente prioritaire. Etant donné la pléthore de demandes, s'orientent-ils vers un *numerus clausus* ? La question sera suivie par la sous-commission.

Quelques critiques émanent des étudiants, comme celle du planning des cours et des déplacements entre l'UNIL, l'EPFL et la HEP.

On peut aussi s'étonner que l'on ait renoncé très souvent à un enseignement « *ex cathedra* ». Avec 50 élèves, la division du cours en petits groupes paraît quelque peu problématique.

Un élément fait problème aujourd'hui: trouver pour tous une place de stage. A ce propos, c'est un énorme travail de sensibilisation des directions d'établissements et de gymnases qu'il s'agit d'effectuer.

En conclusion, on peut considérer que la réforme de la HEP se présente sous des auspices tout à fait positifs : l'atmosphère de la HEP s'est considérablement améliorée et la reconnaissance de ses diplômés par la CDIP est en bonne voie.

Et bonne nouvelle de dernière minute : après de nombreuses recherches, on vient de nommer enfin un Président du Conseil de Direction pour la période transitoire. Il prendra ses fonctions en septembre et permettra de décharger le directeur général de la Direction de l'enseignement supérieur et le directeur de la Haute Ecole vaudoise du mandat de direction qu'ils exerçaient auprès de la HEP depuis août 2004.

Service des affaires culturelles (SERAC)

Le SERAC est de retour au DFJ depuis janvier 2005, après un « stage », dès 1999, au DIRE » (pourquoi ce lien artificiel ?). Ces transferts ne sont pas sans conséquences sur le bon fonctionnement d'un petit service qui actuellement est doté de 6.3 ETP. C'est ainsi que le support « informatique métier » est resté au DIRE, la fraction de poste attachée au SERAC n'ayant pas pu (voulu ?) être transférée avec le service. Il en résulte bien sûr et malheureusement les tensions habituelles dans ce genre de situation.

C'est munie d'un compteur Geiger-Müller que la sous-commission s'est rendue au dépôt et abri des biens culturels à Lucens, site du premier réacteur suisse à fission nucléaire devant produire de l'électricité et dont on connaît la fin ! On rassure tout de suite le Grand Conseil : aucune valeur supérieure à celle caractérisant la radioactivité naturelle n'a été détectée. Rappelons qu'après son démontage, la centrale de Lucens s'endormit jusqu'à ce qu'émerge l'idée de

l'affecter au dépôt des collections des musées et à la protection des biens culturels. Naturellement, la nouvelle affectation nécessita des aménagements importants. On peut affirmer que les biens culturels vaudois sont en sécurité ! Des visites sont possibles et ont donc lieu sur demande. L'abondance des biens est incroyable, mais faute de personnel, ils restent simplement déposés pour la plupart.

Rappelons que la politique culturelle du Canton de Vaud se fonde sur la loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978. Pour soutenir les efforts entrepris par les communes en faveur des activités culturelles et de la formation culturelle et pour encourager de telles actions menées par des personnes physiques ou des institutions privées ou semi-publiques, l'Etat de Vaud alloue soit des subventions régulières (pour des lieux de spectacle, orchestres, festivals, etc.), soit des aides ponctuelles, sous forme de subventions ou de couvertures de déficit. Depuis 1997, le Canton appuie la démarche de création, dans la durée, de quelques artistes expérimentés, par des conventions de subvention de durée déterminée. La priorité est donnée à la création aux artistes ayant de solides attaches professionnelles avec le milieu culturel vaudois. Le service collabore avec les communes et avec des fondations, telle Pro Helvetia. Dans le district de Vevey, il est intéressant de relever la constitution du *Fonds culturel Riviera*, avec l'appui des dix communes, pour soutenir et développer les activités culturelles de la région. Ose-t-on imaginer un essaimage de cette heureuse initiative dans d'autres régions du Canton ?

En matière d'enseignement, le SERAC a repris de la DGEO le programme « Ecole-Musée ». Ce passage ne s'est pas fait sans heurts, car les maîtres au bénéfice de décharges d'enseignement pour acquérir les compétences et assurer la sensibilisation auprès des élèves ont perdu ces décharges ; ce sont d'autres personnes rémunérées par le transfert d'argent de la DGEO au SERAC qui sont maintenant en charge. La coordination est assurée par une personne dont le poste (1/2ETP) a été transféré de la DGEO. Pour terminer, la commission de gestion sera attentive au suivi des projets de rénovation du musée de zoologie ainsi qu'aux questions posées par l'abandon du contrat de prestation.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la formation et de la jeunesse pour l'année 2005.

**DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DES RELATIONS
EXTÉRIEURES (DIRE) ET
ORDRE JUDICIAIRE VAUDOIS (OJV)**

M. Jean-Yves Pidoux, rapporteur : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département des institutions et des relations extérieures et celle de l'Ordre judiciaire vaudois pour l'année 2005 était composée de MM. Aloïs Gavillet et Jean-Yves Pidoux, rapporteur.

La COGES-DIRE a effectué, entre novembre 2005 et février 2006 les visites suivantes :

DIRE

- Chancellerie.
- Secrétariat général (SG-DIRE).
- Office des affaires extérieures (OAE).
- Cellule Constitution.
- Service juridique et législatif (SJL).
- Service de la population (SPOP).
- Service de l'aménagement du territoire (SAT).
- Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI).
- FAREAS.

OJV

- Justice de paix, Yverdon-les-Bains.
- Justice de paix, Vevey.
- Justice de paix, Lausanne.
- Cour administrative du Tribunal cantonal (TC).
- Tribunal administratif (TA).

La COGES-DIRE a également rencontré le Chef du Département, avec qui elle a pu s'entretenir en toute sérénité des premiers résultats de ses visites dans les services, de l'avancement de certains dossiers (comme celui du Plan Directeur Cantonal), des thèmes transversaux choisis par la COGES, de l'actualité politique liée aux communes et à certains projets de fusion, ainsi qu'à des nouveautés survenues dans le Département durant l'année 2005 – en particulier l'intégration du Service de l'aménagement du territoire.

Chancellerie

Un compte-rendu extensif des échanges de la COGES avec la Chancellerie figure dans le rapport que son président a consacré au thème transversal « L'Etat et le citoyen » ; il sied d'y renvoyer le lecteur du présent rapport. Y sont présentés entre autres des aspects décisifs de la politique de communication du Canton. Qu'il soit permis d'ajouter ici quelques éléments complémentaires.

La Chancellerie « héberge » (au sens de l'organigramme, et non des locaux) désormais les Archives cantonales dont la qualité du travail est l'objet d'éloges, ainsi que le secteur des « droits politiques » (auparavant établi au SJIC) – en sus de la médiatrice en matière administrative et l'Unité de Conseil et d'appui (UCA), qui y étaient déjà rattachés antérieurement. Il faut relever que cette dernière fait un travail dont la qualité et l'utilité sont reconnues, mais qu'elle a maigri fortement suite à l'opération DEFI. Si ses rapports d'évaluation semblent appréciés par le Conseil d'Etat, la COGES relève qu'ils seraient sans doute aussi très utiles aux commissions permanentes, et souhaite à tout le moins recevoir la liste des rapports que l'UCA rédige.

Le Chancelier souligne l'importance de la préparation et de la planification des travaux du Conseil d'Etat. Pour ce faire, il est décisif de disposer d'un plan de travail sur le long terme, et de projections réalistes. En l'occurrence, il semble que les services de l'Etat planifient souvent de manière trop optimiste, et n'arrivent pas à tenir les délais qu'ils avaient eux-mêmes envisagé – ce qui a pour conséquence des « ripages » malencontreux dans les calendriers gouvernemental et parlementaire.

Le Chancelier relève les mérites de l'autonomisation du Secrétariat du Grand Conseil. Cette indépendance est saine, dans la perspective de la séparation des pouvoirs, et les problèmes à résoudre (essentiellement liés à l'élaboration et à la présentation du budget du Grand Conseil) ne remettent pas en cause le bien-fondé de l'indépendance du Secrétariat du Grand Conseil.

Secrétariat général (SG-DIRE)

Il semble bien que ce qui avait été relevé à propos du SG-DIRE pour l'exercice 2004 doive être reproduit pour ce qui est de l'année sous examen : avec l'arrivée du nouveau Chef de Département et sa titularisation définitive à la tête du DIRE dès la fin 2004, le Secrétariat général a vu diminuer légèrement ses effectifs, et la structure générale du Département s'est en quelque sorte « pyramidalisée ». Par ailleurs, le Secrétariat général s'est trouvé, comme

l'année précédente, mobilisé par les questions liées à la politique d'asile du Canton.

A noter aussi des nouveautés dans l'organisation de l'informatique cantonale. Celles-ci sont également rappelées ici pour mémoire, puisque la transformation et/ou la disparition des UID (Unités informatiques départementales) vont faire l'objet d'un suivi soit par la COGES-DINF, à l'occasion de son examen de la gestion du Département concerné, soit par la Commission du système d'information.

Office des affaires extérieures (OAE)

L'Office des affaires extérieures est désormais localisé au Château, près de la Chancellerie avec laquelle il partage certaines ressources en personnel. Ce déménagement a donc un double avantage, à la fois en termes d'espace de travail et de gestion du personnel.

L'équipe reste petite et sa centration sur ses « métiers de base », déjà évoqué dans le rapport précédent de la COGES, est une condition « sine qua non » de son bon fonctionnement. D'ailleurs les prochains développements de la politique fédérale, avec la mise en œuvre de la RPT qui implique une nouvelle définition du fédéralisme, vont sans doute mettre l'Office à l'épreuve. Ce sera d'ailleurs un test non pas seulement pour l'OAE mais beaucoup plus généralement pour les collaborations intercantionales existantes, tant au plan parlementaire qu'exécutif. A noter à ce propos que le Service juridique et législatif verrait d'un bon œil la présence d'un juriste au sein de l'OAE, en particulier pour le suivi de cette matière intercantonale.

Notons qu'une importante rotation du personnel au sein de l'Office n'est pas sans présenter quelques difficultés pour sa bonne marche. Toutefois, il est aussi possible de présenter cette rotation sous un jour bénéfique : l'OAE s'avère être un site très formateur ; parmi ses anciens collaborateurs, on retrouve maintes personnes qui occupent désormais des fonctions importantes dans l'Administration cantonale ou dans des communes.

Enfin, la COGES-DIRE s'est inquiétée d'une éventuelle disproportion entre les moyens affectés d'une part à la planification des nouvelles politiques régionales, intercantionales et transfrontalières, et d'autre part à la réalisation de projets entamés dans ce cadre.

Cellule Constitution

La COGES présente au Grand Conseil son préavis sur le rapport rédigé par cette Cellule, et qui a trait au suivi de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution.

Pour ce qui est du fonctionnement de la Cellule elle-même, elle a vu un changement dans son personnel avec la nomination de l'un de ses collaborateurs au poste de premier juriste de l'Etat.

Ses missions se sont aussi étendues, avec la prise en charge du chantier législatif ouvert par la mise en œuvre progressive de la RPT ; le responsable de la Cellule se voit ainsi reconnaître une sorte de statut de « Chef de service transversal et sans portefeuille », qui semble bien correspondre à ses compétences et à sa vision. Il a profité de la rencontre avec la COGES-DIRE pour présenter un tableau complet et complexe des échéances à affronter avec la RPT ; s'exprimant sans concession, il propose une vision multidimensionnelle de la situation institutionnelle, de ses prochaines modifications et des partenariats dont le développement est indispensable (en particulier avec les communes, dont la capacité de fédération, d'initiative et la diligence semblent, à ses yeux, devoir être améliorées).

Il apparaît en tout cas à la COGES-DIRE que la méthode de travail qui a été mise sur pied pour affronter les nombreux défis posés par la RPT est adéquate, et que le pari de la transparence, ici comme ailleurs, paiera – de même qu'apparaissent valides, au moins en première approximation, les solutions déjà retenues pour la résolution d'autres problèmes complexes de flux financiers, comme celle des « couches thématiques » dans le dossier des péréquations.

Service juridique et législatif (SJL)

Premier exercice pour ce service, issu d'une re-séparation dès la mi-2005 entre deux anciens services (Intérieur et Justice) qui avaient été fondus en un seul, le SJIC.

La COGES s'est laissé dire que la phase de regroupement des deux entités avait eu son utilité, mais qu'en réalité la greffe n'avait jamais vraiment pris, et qu'il était temps de réorganiser le travail et l'organisation en fonction des métiers et des priorités différentes que sont, d'une part le conseil juridique à l'Administration cantonale, d'autre part les relations institutionnelles, et tout particulièrement celles entre l'Etat et les communes, qui sont d'une actualité assez urgente pour qu'une unité administrative leur soit dédiée.

Pour ce qui est du SJL, on notera que ses activités ont notablement augmenté dans plusieurs sortes de dossiers. D'abord les avis de droit à l'Administration et au Conseil d'Etat, en particulier étant donné la nouveauté due aux articles financiers de la Constitution. Ensuite pour ce qui est du droit du travail : des conseillers juridiques du service plaident devant le nouveau TRIPAC (Tribunal

des prud'hommes de l'Administration cantonale). Non seulement les affaires augmentent en nombre, mais la durée des procédures va s'allongeant ; au moment de l'entretien entre la COGES-DIRE et le Chef du SJL, environ 80 dossiers étaient ouverts devant ce tribunal pour des litiges entre l'Etat et des collaborateurs.

Le Bureau d'assistance judiciaire a vu ses activités augmenter considérablement. C'est également le cas pour le secteur « Recouvrement » : auparavant les étages hiérarchiques au-dessus de ce secteur semblaient être trop nombreux et contrevenir à un fonctionnement efficace. Avec la nomination (au terme d'un processus d'ailleurs non exempt de cahots, semble-t-il) d'un Chef de secteur, celui-ci pourra développer ses activités, fort profitables à l'Etat : en 2005, pas moins de 9 millions de francs ont pu être recouverts lors d'opération concernant tant le suivi des débiteurs de l'assistance judiciaire que les notes de frais pénaux. Il faut relever que les plans de remboursement sont effectués en concertation avec les personnes concernées, et qu'en cas de besoin, des échelonnements sont systématiquement accordés. Il a fallu, au dire du Chef du SJL, trouver un modus vivendi avec les CSR ; il prévoit que les personnes à l'aide sociale bénéficiaient d'un sursis pour ce qui est des remboursements de l'assistance judiciaire.

Notons enfin que la publication de la législation, avec le très grand nombre de textes modifiés annuellement (en 2004, pas moins de 600 sur les 800 publiés) va connaître d'inévitables changements. Les abonnés à la version papier du RSV sont peu nombreux, et les mises à jour de cette version sont onéreuses, et fastidieuses tant pour ceux qui la font que pour ceux qui la reçoivent. Aussi une option électronique est-elle envisagée, que ce soit sous une forme « figée » (CD) ou par accès en ligne. La publication dans la Feuille des Avis Officiels n'est évidemment pas mise en cause, puisque c'est elle qui est déterminante pour l'entrée en vigueur des actes publiés.

Service de la population (SPOP)

Les visites de la COGES-DIRE au SPOP sont toujours extrêmement bien préparées par les collaborateurs du service, qui nantissent les députés d'un grand nombre de documents et de tableaux très utiles. Il est impossible d'en produire une synthèse à la fois brève et extensive. On rappellera, à toutes fins utiles, les éléments suivants.

La réforme de l'Etat-civil a donné lieu à plusieurs interventions parlementaires. Pour le Service, la professionnalisation et l'informatisation de l'Etat-civil auront pour conséquence inévitable une nouvelle et forte réduction des offices, qui sont

déjà passés de 57 à 15. Aussi bien, les réductions de personnel demandées au service ne pourront pas être opérées dans les domaines soumis à très forte croissance de ses activités. C'est donc ici que quelques marges de manœuvre existent, que le service envisage d'utiliser dans les 3 ans à venir.

Les demandes de naturalisation ne cessent de croître. Elles ont presque triplé en 10 ans, et l'on ne sait pas encore si le nouveau droit en vigueur va provoquer un nouvel afflux. Les délais de traitement de ces demandes ont de nouveau augmenté, et l'attente s'allonge tant avant l'entrée en matière sur les dossiers que pour le traitement de ceux-ci.

Deux divisions du SPOP sont en difficulté étant donné l'accroissement du travail et la stagnation, voire la diminution du personnel à disposition : celle des étrangers et celle de l'asile. Pour comprendre ce qui se passe dans la première, il faut rappeler que 28% de la population vaudoise n'est pas de nationalité suisse, et qu'il s'agit pour le SPOP de suivre ces 180'000 personnes résidant dans le Canton. Ce suivi doit s'effectuer en concertation avec les communes ; or celles-ci ne sont pas toutes à même de fournir les données complètes qui sont attendues par le Service. Ici comme dans d'autres domaines, les relations Etat-communes peuvent s'avérer heurtées. La division, qui a perdu cinq postes, est dans une situation difficile et tente de s'inspirer d'autres secteurs de l'Etat qui disposent de ressources plus satisfaisantes – le central téléphonique de l'ACI peut être cité comme un exemple intéressant. Un des soucis majeurs est de simplifier certaines procédures et le système très bureaucratique d'échange avec les communes.

1^{re} observation

Ressources humaines à la division « Etrangers » du SPOP

Plus d'un quart de la population résidant dans le Canton est de nationalité étrangère. La complexité du traitement de leurs dossiers au SPOP va s'accroître, du fait de l'évolution rapide du cadre légal et de la nécessité de renforcer les mécanismes de surveillance, suite à l'extension des accords bilatéraux ; les répondants du SPOP dans les communes ne sont souvent pas en mesure de se tenir au courant de ces évolutions. Or, la division concernée au SPOP a perdu plusieurs postes, alors que son activité est en forte augmentation.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont le SPOP pourra absorber le surcroît de travail, dû à l'évolution du cadre légal concernant la politique étrangère. Il indiquera aussi comment les relations entre le Service et les communes peuvent être simplifiées et améliorées en la matière.*

Quant à la division asile, elle a fait face à la nécessité de personnaliser les contacts avec des requérants déboutés, en vue de la préparation de ceux-ci à un éventuel départ. La diminution du nombre des requérants a, aux dires du service, été largement compensée par cette nécessité, ainsi que par le nombre important d'interventions parlementaires pour lesquelles préparer des réponses. Sur ce chapitre, on notera tout de même une notable amélioration des relations entre le SPOP et la FAREAS ; selon ce qu'a entendu la COGES-DIRE elles ne sont plus au conflit mais à la confiance et à la concertation. Entre parenthèses, cela apporte un éclairage un peu cru sur certains discours lénifiants qu'entendait la sous-commission sur les relations entre ces deux instances lors des exercices précédents. Le métier de commissaire à la gestion s'apprend dans la durée...

S'agissant des clandestins, la COGES-DIRE s'est laissé dire que 12'000 à 15'000 d'entre eux résideraient dans le Canton. Elle a été informée qu'il fallait s'attendre à un « serrage de boulons » de la politique cantonale. Il semble en effet que des enjeux financiers assez considérables pourraient apparaître, si des personnes en situation illégale devaient surgir et réclamer une aide d'urgence après que leurs sources de revenu auraient disparu. Des opérations de renvoi sont envisagées, destinées entre autres à assurer la crédibilité du Canton auprès de la Confédération. Un autre axe évoqué est celui de la mise à la charge des employeurs des frais de renvoi des clandestins. Il semble que cette mesure soit d'ores et déjà attribuée de la compétence du service, mais qu'il n'en ait pas fait usage jusqu'ici.

Nul n'ignore la sensibilité de certains dossiers traités au sein du SPOP. Il suffit de rappeler la question des requérants déboutés, des interdictions de travail concernant ceux-ci, des sans-papiers ou du « décret Melly ». Dans ses rapports successifs tout au long de la législature, la COGES-DIRE s'est systématiquement abstenue d'aborder des questions en prise directe avec l'actualité du moment et avec ce qu'il faut bien appeler le combat politique. Toutefois, la difficulté des relations entre le SPOP et certains de ses usagers – ou leurs représentants – n'est un secret pour personne. Elle a connu en 2005 des épisodes particulièrement orageux – dont les conséquences se sont fait sentir jusqu'en 2006, avec une issue judiciaire. Avec pour seul objectif d'aborder la question de manière générale et en l'extrayant de l'actualité et du cas particulier, la COGES-DIRE estime qu'on ne peut laisser passer sans effort de synthèse et de bilan le fait qu'un chef de service soit, ès fonctions, déféré devant un tribunal.

*2^e observation***Publication d'éléments de dossiers personnels**

Le SPOP est indéniablement dans une situation difficile : il doit faire appliquer des lois controversées, et communiquer des décisions qui peuvent être de son ressort ou de celui d'autres instances administratives. Cette communication aux intéressés et à leurs représentants, mais aussi la publication, à l'intention de tiers, d'informations – vraies ou fausses – qui sont associées à ces décisions, devraient suivre une procédure rigoureuse.

- Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la manière dont il entend que soit communiquée la justification de décisions administratives, aux intéressés, à leurs représentants, ainsi qu'à d'autres tiers. Il est prié d'élaborer, si nécessaire, des directives quant à la manière d'acheminer ces décisions et de publier ces informations.*

Notons enfin que la problématique du Registre démographique Canton communes (RDCC) est répartie sur de nouvelles bases, après avoir été provisoirement ralentie ou stoppée. Un comité de pilotage a été mis sur pied, et il s'agira pour le Conseil d'Etat, dans un proche avenir, de prendre des options sur ce à quoi devra ressembler ce registre, censé rassembler des données pour l'ensemble de la population vaudoise. La COGES-DIRE souhaite rendre le Grand Conseil attentif à l'évolution de ce dossier, car des divergences de vue entre services de l'Etat montrent que la question est complexe (cf. rapport de la COGES-DFIN) ; le cas échéant, le parlement devra être nanti des informations nécessaires à une décision finale avertie.

Service de l'aménagement du territoire (SAT)

Le Service se caractérise essentiellement par le fait qu'il vit une phase transitoire. Après avoir passé d'un Département à un autre puis à un troisième, après le départ de la Cheffe de service et la nomination d'un Chef ad interim, le SAT attend maintenant la concrétisation d'un processus de fusion qui pourrait concerner le SAT et le Service des améliorations foncières (SAF), ainsi peut-être que le Service d'information sur le territoire (SIT). L'objectif de l'actuel Chef de service ad interim est, selon ses propres dires, de remonter le moral des troupes, de préparer cette fusion et de faire supporter au service les coupes dans le personnel – celles-ci concernent pas moins de 10% de l'effectif total du service.

Il a également été question de la politique des pôles, et des explications ont été fournies sur la manière dont ceux-ci seront mieux gérés, en concertation avec des communes ou des groupements de communes, et avec le Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT) (cf. rapport COGES-DEC, ainsi que le récent rapport 338 publié par le Conseil d'Etat). Le Conseil d'Etat a élaboré une directive sur l'affectation des ressources en la matière. Il semble que les ressources engagées par les collectivités publiques (Canton et communes) dans les études d'aménagement des pôles sont judicieuses : les investissements privés dans les pôles équivalent, eux et en moyenne, à quatorze fois ces montants publics.

Quant aux retards dont ont souvent à se plaindre des usagers du SAT, il a été rappelé que le service est une sorte de « facteur », et qu'il dépend largement de la promptitude (ou de la lenteur) des préavis en provenance d'autres services de l'Etat. Au total toutefois, la mauvaise réputation du service, qui est selon ses responsables essentiellement due aux questions liées à des constructions hors zones à bâtir, devrait progressivement s'estomper ; la COGES-DIRE suivra ce dossier lors de son examen des prochains exercices. L'intérêt assez marqué du Chef de Département pour cette thématique va permettre au secteur concerné de mieux délimiter ses marges de manœuvre.

Le Service avait préparé à l'intention de la commission un rapport de suivi de l'observation rédigée par la COGES pour l'exercice 2004, et qui concernait le cumul d'activités publiques et privées par certains employés du SAT, cumul qui pouvait faire craindre des « délits d'initiés » de la part de personnes qui seraient juges et parties dans l'attribution de mandats. Cette question concernait cinq personnes, et une décision du Conseil d'Etat est venue apporter une clarification bienvenue, totalement dépourvue d'ambiguïté, en la matière.

Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI)

On renverra à ce qui est indiqué ci-dessus, à propos de la (re)naissance de deux services, juridique et législatif d'un côté, SeCRI de l'autre. Ce dernier est conçu comme devant entretenir une relation particulièrement intense avec les communes, mais a aussi pour tâche la mission (consistante) des relations avec l'Ordre judiciaire, ainsi qu'avec les Eglises et les préfets. Le défunt SJIC est présenté comme ayant eu une utilité temporaire, liée à la mise en œuvre de la nouvelle Constitution : alors la réunion de gens dits « de métier » et de « juristes de la couronne » en un seul service avait sa raison d'être. Désormais, le gros du travail est derrière, à ce que la COGES-DIRE a entendu, et le SJIC, dont la

création et l'existence ont été mal vécues et qui a traversé quelques drames (départs et limogeages) pouvait être dissous.

Le rapport de la COGES sur les suites de l'opération EtaCom a fait une large part aux déterminations du SeCRI au sujet des relations entre le Canton et les communes. Il en a encore été question lors du bilan proposé sur le thème des péréquations. La loi est votée, et la révision des modèles mathématiques concernés ne semble pas un problème insurmontable, aux yeux du service. En revanche, la difficulté des échanges successifs d'information, entre les premières simulations et les calculs des acomptes basés sur de nouveaux arrêtés d'imposition, a été reconnue.

Pour ce qui concerne le chapitre des autorités communales et des fusions de communes, là encore, la modalité usuellement rétrospective des rapports de la COGES n'y trouvera pas son compte. En effet, c'est au futur que la discussion sur le sujet s'est déroulée : la visite de la COGES-DIRE ayant eu lieu avant les élections communales, elle n'a pu prendre connaissance que de prévisions sur les problèmes de gestion financière et politique de certaines communes, sur les difficultés pour quelques-unes de renouveler leurs autorités, et sur les projets de fusion qui ne manqueraient pas d'être publiés après la mise en place de ces autorités et celle du nouveau découpage territorial.

Au final, il s'agira d'améliorer sans relâche la communication entre l'Etat et les communes. A cette fin, le SeCRI doit être reconnu comme un service transversal, par lequel transitent toutes les décisions à prendre et qui ont une incidence sur les communes. Le service souhaite vivement ne pas apparaître comme l'instance qui freine la communication et les décisions concernant les communes ou prises par elles, mais au contraire celle qui les facilite. Il devra d'ailleurs élaborer un rapport à l'intention du Conseil d'Etat, destiné à un premier bilan de sa fonction d'arbitre et de filtre. Il apparaît judicieux à la Commission de gestion que ce rapport, dont la date de parution n'est pas connue, soit remis aux députés.

Pour le reste des activités du service, on notera pour 2005 la préparation des lois ecclésiastiques, mises en consultation et dont l'adoption au Grand Conseil suscitera, à n'en pas douter, maints débats.

FAREAS

Les années 2005 et 2006 sont, pour la fondation, considérées comme des années de transition. L'évaluation est bien compréhensible en ce que la LARA a été votée par le Grand Conseil, et que son entrée en vigueur nécessitera des refontes assez fondamentales de l'institution en charge de l'accueil des requérants d'asile dans le Canton. Le directeur de la FAREAS fondait de grands espoirs sur cette loi, et assurait que sur de nombreux points qui rendaient délicate la gestion de la fondation, il avait été entendu au moment de l'élaboration de la loi (hébergement, sécurité, sanctions, rapports avec les communes).

Du point de vue organisationnel, des changements ont d'ores et déjà eu lieu, avec un rapprochement entre l'administration de la fondation et le terrain, et la mise en place progressive d'une structure davantage centrée sur les prestations fournies par l'actuelle fondation – appelée à changer de forme juridique.

Le débat parlementaire ayant eu lieu tout récemment, il est superflu d'en rappeler la teneur. Qu'il soit simplement permis d'évoquer ici quelles sont les incidences des nouvelles dispositions sur la marche de la fondation (ou de l'établissement appelé à remplir la mission d'accueil des requérants d'asile) : les risques seront mieux répartis, et ce n'est plus une fondation démunie d'outils de gestion à long terme qui devra endosser les à-coups dans l'afflux ou le reflux de requérants. De plus, l'échange de données avec le SPOP et avec l'Office fédéral des migrations sera notablement facilité. La FAREAS a d'ailleurs été « auditée » par l'ODM en 2005, avec un bon résultat ; le risque qui a été relevé lors de cet audit est localisé plutôt au moment de l'échange d'information entre la Confédération et le Canton qu'au sein de la fondation elle-même.

La diminution du nombre de requérants d'asile a évidemment eu pour conséquence une baisse notable du personnel de la FAREAS, qui a nécessité la mise sur pied d'un plan social – resté en deçà des dispositions de la loi vaudoise sur le personnel. On notera aussi qu'une Convention collective de travail a été élaborée pour le personnel de la fondation. Au moment de la visite de la COGES-DIRE, un ralentissement subit de la procédure d'acceptation de cette CCT par le Conseil d'Etat alarmait les responsables de la FAREAS. Il semble que depuis lors la situation ait été réglée.

Ordre judiciaire vaudois (OJV)

Tribunal cantonal (TC)

Non pas pour dire qu'elle entend une litanie, mais pour souligner que la situation ne se débloque pas, la COGES-DIRE pourrait reprendre, pour sa revue de l'année 2005, ce qu'elle a rédigé l'année précédente : ses entretiens avec l'Ordre judiciaire sont « en permanence marqués au sceau d'une amertume, due à l'impression durablement ressentie au sein de l'OJV que les pouvoirs exécutif et législatif ne réalisent ni l'ampleur effective de sa charge de travail ni les efforts considérables qu'il consent, en état de pénurie endémique de moyens, pour l'affronter. [...] En tout état de cause, de toutes ses visites dans ce secteur, la COGES-DIRE retire l'impression nette que des efforts notables sont entrepris au sein de l'Ordre judiciaire, et qu'il n'est pas impossible que l'article 128 de la Constitution vaudoise ne soit pas intégralement respecté par les autres pouvoirs. ». Les statistiques fournies par le Tribunal cantonal montrent une évolution globale qui voit s'accroître l'écart entre affaires introduites (en augmentation constante et spectaculaire presque partout) et effectifs calculés en « équivalents temps plein » (en stagnation, voire parfois en régression). Une information détaillée du Grand Conseil sur ce sujet semble dès lors un prérequis indispensable pour que le Parlement se fasse une image objective des ressources disponibles et manquantes pour l'Ordre judiciaire, d'autant que celui-ci s'alarme en sus des projets de réforme prévus aux plans fédéral et cantonal, qui pour la plupart impliqueront des tâches nouvelles.

3^e observation

Validation du verdict de surcharge de l'Ordre judiciaire

L'Ordre judiciaire affirme de manière récurrente la disproportion croissante entre ses tâches et les moyens à sa disposition. Les statistiques qu'il présente pour documenter cet écart sont spectaculaires, mais ponctuelles. S'il veut rendre crédible ses inquiétudes, le Tribunal cantonal doit faire (et doit pouvoir faire) une présentation plus circonstanciée a) des ressources dont il dispose, et b) des propositions précises d'affectation des moyens supplémentaires qu'il souhaite obtenir.

- *Le Tribunal cantonal est prié de renseigner précisément le Grand Conseil en lui fournissant un compte-rendu exhaustif des ressources à sa disposition et un décompte réaliste des moyens qui lui font défaut pour que l'article 128 Const-VD soit respecté. Le Conseil d'Etat ne manquera évidemment pas de se prononcer sur ce document en proposant, le cas échéant, des alternatives aux demandes de l'Ordre judiciaire.*

S'agissant de points en lien avec le suivi d'observations précédentes de la COGES, il faut relever que l'application « Tutelec » a été progressivement « implémentée » à l'Office du Tuteur général. L'ensemble de la transition est sous contrôle (coûts et délais). En revanche, les discussions autour de l'application future des Offices de poursuites et faillites ne sont pas évaluées positivement par l'OJ : celui-ci n'est pas loin de voir, dans les demandes de justification successives qui lui ont été adressées, des mesures dilatoires et des prétextes à non-décision. A noter que l'on touche là à un problème général dont la future loi sur la haute surveillance aura à se préoccuper : l'Ordre judiciaire assure fournir dans les temps requis les documents préparant les décisions du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, mais a l'impression d'être ensuite l'otage des jeux de pouvoirs au sein de, et entre, l'exécutif et le législatif. Pour revenir à la question de l'informatique des OPF, l'OJ s'alarme des retards dans la mesure où les coûts engendrés par la nouvelle application seraient notablement diminués, et où les anciennes solutions, obsolètes, ne sont placées sous le contrôle que d'un technicien, seul à même d'en assurer la maintenance. La COGES-DIRE, qui est déjà intervenue sur ce sujet à plusieurs reprises, s'associe à ces inquiétudes.

Le Tribunal des Baux a un bon rendement, mais sa surcharge a de nouveau augmenté dans des proportions tout à fait inquiétantes. En 2005, le nombre de dossiers déposés a encore crû, et les délais de notification des jugements sont d'une durée moyenne de 235 jours après l'audience – alors que, dans les meilleures années, on était passé à 3 mois environ. La modification du droit fédéral en la matière va augmenter les compétences des commissions de conciliation, mais il semble que cela ne constituera pas une décharge pour les cantons disposant de tribunaux spécialisés. Les renforts octroyés par le Grand Conseil en 2000 étaient accordés pour 5 ans et seront donc échus à la fin 2006. La préoccupation risque de devenir très urgente.

A noter encore que le Tribunal des assurances a été placé sous le feu des critiques d'une association représentant des assurés ; s'en est suivi un échange vif et nourri entre le Tribunal cantonal et l'association en question. Le TC assure que, si les critiques à l'égard de ce tribunal ne sont pas infondées, les longs délais sont un problème général affronté par l'Ordre judiciaire ; et la tonalité de la dénonciation a été mal ressentie, car elle module sur des attaques personnelles contre des juges.

Enfin le gros problème politique sur lequel le Grand Conseil sera prochainement appelé à se prononcer concerne la réunion du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif, voulue par la nouvelle Constitution vaudoise. On

sait que l'ordre judiciaire ne voyait pas cette réunion d'un œil totalement bienveillant. La consultation sur cette question s'étant achevée au 15 janvier 2006, le sujet n'entre pas tout à fait dans le périmètre des activités sous revue de la COGES. Il appartient néanmoins à celle-ci de regretter que les documents mis en consultation en 2005 aient omis de faire figurer les conséquences financières du projet. Il semble que le gouvernement ait retiré du projet mis en consultation les éléments financiers pourtant dûment élaborés par le TC. La COGES-DIRE connaît certes la formule du ministre français Henri Queuille, pour qui « il n'est pas de problème dont une absence de solution ne finisse par venir à bout » ; elle n'est néanmoins pas entièrement persuadée que le Conseil d'Etat doive s'en inspirer, ni que la dénégation d'un problème soit systématiquement de nature à le résoudre.

Justices de paix

La COGES-DIRE a prêté une attention sourcilleuse à la situation des justices de paix, et a effectué plusieurs visites à cet effet (Lausanne, Vevey et Yverdon-les-Bains). Elle a voulu ainsi évaluer les critiques qui, récemment, ont fusé sur les justices de paix et sur les suites de la réforme entamée il y a quatre ans – critiques provenant aussi bien des médias que de certains usagers et même, semble-t-il, du Conseil d'Etat.

Paradoxalement, c'est dans ce domaine où les gorges médiatiques ont été les plus chaudes que le Tribunal cantonal se veut rassurant et assure pouvoir « constater des signes encourageants à la fin de l'année 2005 ». Un des membres de la cour administrative suit en permanence l'évolution de ce dossier et produit, à tout le moins, un constat différencié. Dans les endroits qui ont vu les premiers s'implanter la réforme, le fonctionnement est en effet satisfaisant. C'est dans les justices de paix réformées le plus tardivement, à Vevey et tout particulièrement à Lausanne, que la situation est la plus difficile. La Justice de paix d'Yverdon affirme avoir connu les mêmes difficultés qui échoient à Vevey et à Lausanne (de manière certes moins aiguë) et être en passe de les résoudre. A relever aussi que tous les juges de paix consultés ont souligné avec force le dévouement et le dynamisme de leurs collaborateurs, qui accompagnent le changement de manière exemplaire.

Il faut donc tenir compte du délai de mise en place de la réforme, et espérer que la donne structurelle n'est pas si différente d'une justice de paix à l'autre que les effets finalement bénéfiques de la réforme ne se fassent finalement sentir partout. Toutefois, la pente à remonter à Vevey et à Lausanne semble rude. Plusieurs facteurs se sont conjugués pour rendre problématique le démarrage des grandes justices de paix : d'abord, le TC souligne que la préparation de l'opération, de la part de l'Administration cantonale, a souffert de graves

manquements (à plusieurs reprises, la COGES-DIRE s'est entendu dire que les huissiers avaient simplement été oubliés dans la planification initiale, ou encore que les projections budgétaires avaient été basées sur des chiffres plus ou moins délibérément minimisés par les responsables du projet au sein du Département). S'ajoute le fait que les anciens cercles étaient sans doute arrivés aux limites – et parfois au-delà – de leurs capacités de fonctionnement, ce qui fait qu'ils ont laissé un héritage lourd à assumer, décrit parfois poétiquement comme « un boulet qui empêche l'oiseau de prendre son envol ». Des inévitables problèmes de personnel sont venus, ça et là, compliquer le tout, avec des dossiers perdus ou mal archivés. Les changements successifs des régimes fiscaux ont encore noirci le tableau, pour ce qui est du traitement des successions. Enfin, Lausanne affronte des difficultés particulières, la justice de paix y étant chargée de se prononcer, pour tout le Canton, sur les « mesures de contraintes » dans le domaine de l'asile – tâche à traiter systématiquement toutes affaires cessantes.

Il faut aussi relever une difficulté plus organisationnelle, qui est la même partout : le travail des assesseurs s'est notablement modifié, et les personnes concernées paraissent n'avoir pas trouvé leurs marques dans le nouveau système. La charge qui consiste à rechercher et à encadrer tuteurs et curateurs s'est alourdie, tandis que celle, considérée comme plus gratifiante, consistant à participer aux audiences a en revanche diminué. Aussi assiste-t-on à une forte rotation parmi les assesseurs ; la recherche de ceux-ci étant assurée via la publication dans la Feuille des Avis Officiels (qui n'est pas à proprement parler une publication à très grande diffusion), elle est souvent couronnée d'insuccès...

4^e observation

Suivi et validation de la réforme des Justices de paix

Différents milieux se sont fait l'écho de la situation alarmante des Justices de paix, en particulier les plus grandes d'entre elles.

- *Le Conseil d'Etat est prié de solliciter le Tribunal cantonal pour que celui-ci transmette au Grand Conseil des renseignements actualisés sur la réforme des nouvelles Justices de paix. L'Ordre judiciaire fera en particulier connaître le rythme de résorption des retards accumulés dans le domaine des successions ; il fera savoir si son interprétation plutôt optimiste des effets de la réforme des Justices de paix est réaliste à moyen terme, à la fois sur le plan financier et organisationnel et à quelles conditions.*

Tribunal administratif (TA)

Une délégation spéciale a été instituée par le Bureau du Grand Conseil pour exercer la haute surveillance sur le Tribunal administratif, en particulier pour ce qui concerne les aspects mis en relief par le rapport remis par « l'organe de préenquête » désigné suite à la dénonciation dont le TA a été l'objet. C'est dire à la fois que l'actualité du TA est absolument brûlante, et qu'il est opportun que la COGES-DIRE (d'ailleurs représentée dans la délégation susmentionnée) laisse à des organes dont la majesté est plus avérée le soin de rapporter au Grand Conseil sur l'évolution de la situation au TA, et sur la manière dont s'agencent les relations entre le législatif et cette partie de l'ordre judiciaire.

Qu'il soit néanmoins permis à la COGES-DIRE d'apporter sa contribution à la haute surveillance, en prenant le problème par l'autre bout de la loupe. On notera en effet que, dans un rapport fourni par la Chancellerie, il est fait référence à certaines difficultés du travail du Bureau de médiation administrative, avec une remarque énigmatique qui peut sembler être une pierre dans le jardin de l'Administration : « La collaboration des services est en effet rendue difficile par la lenteur et l'approximation des réponses aux demandes ». Cette note semble faire référence à une certaine réticence de certains services de l'Administration cantonale à reconnaître qu'ils sont parfois déficients. On peut aussi se demander si les mesures d'instruction nécessaires à une décision sont toujours prises adéquatement, et si des contrôles de ces mesures, internes aux services ou aux départements, ne seraient pas judicieux. On peut même envisager un très prudent retour à une situation antérieure, où, dans certains cas précis, un premier traitement des recours serait effectué au sein même de l'Administration.

5^e observation

Recours au Tribunal administratif

Pour mesurer la charge de travail du Tribunal administratif, il serait intéressant d'évaluer ce qui suscite les recours auprès du TA : les décisions prises par les administrations publiques, et particulièrement par l'Administration cantonale vaudoise.

- *Le Conseil d'Etat est prié de fournir une statistique permettant l'établissement de deux types de mise en relation : relation entre le nombre de décisions prises par les Services de l'Administration cantonale et le nombre des recours déposés auprès du TA d'une part ; relation entre*

recours admis et recours refusés par le TA d'autre part (s'agissant évidemment de décisions de l'Administration cantonale). Il voudra bien aussi se prononcer sur d'éventuelles mesures en son pouvoir, qui pourraient être destinées à limiter l'afflux des recours au Tribunal administratif.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des institutions et des relations extérieures pour l'année 2005.

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

M^{me} Linette Vullioud, rapportrice : — La sous-commission chargée de l'examen du Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 2005 était composée de M. Denis Bouvier et de M^{me} Linette Vullioud Laurent, rapportrice.

La sous-commission a été reçue dans les services du Département, tant à Lausanne que dans diverses régions du Canton. Elle a rencontré le Chef du Département à deux reprises (décembre 2005-mai 2006). Plusieurs sujets feront l'objet d'un suivi en 2006.

En outre, la sous-commission continue à suivre divers dossiers, comme ceux qui lui furent confiés par la Commission de gestion (CSR – Décomptes des institutions – Narconon) ou le suivi des observations émanant des rapports précédents de la Commission de gestion.

Visites effectuées et sujets abordés :

- **Secrétariat général (SG-DSAS)**
Mesures DEFI – Coupe de la COFIN d'un demi-poste dans chaque SG.
Suivi des observations de la COGES.
Facture sociale.
Unité de conseil et d'appui (UCA) - Suivi des crédits informatiques.
- **Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)**
Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie et accidents (OCC)
– Situation octobre 2005 – Effet de la modification de la loi.
Visite de Transport handicap Vaud.
Interface Progres-Sesam (résolution Weber-Jobé).
Evolution PIMENS 2.
Economies en EMS, livre Blanc des infirmières.
- **Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)**
Retard dans le versement des subventions.
Evolution des décomptes des Institutions – anticipation - conséquences de la RPT.

Transport handicap Vaud.

Centre social régional (CSR) – Orbe.

Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR) – Renforcement selon communiqué de presse.

Tableaux comparatifs des coûts administratifs CSR.

Enquêteur social (cahier des charges à établir en 2006).

– **Service de la santé publique (SSP)**

Visite du cabinet du Dr Daniel Widmer – Stagiaire médecin généraliste – Médecine omnipraticienne.

Maintien à domicile – Suivi du CMS de Moudon.

OMSV – Rencontre du directeur.

Visite de la centrale 144 et bilan de la nouvelle organisation.

Lavaux : Lits B + suivi par médecin du CHUV et formation.

Lavigny – Neuroréadaptation – Avenir – Collaboration.

Plein Soleil – Etablissements hospitaliers du Nord vaudois (EHNV).

Visite de quatre EMS : Foyer Thonney – La Borde – Romainmôtier – Juriens – Etat des lieux et projet.

Visite des habitats groupés sécurisés – EMS – Beau Séjour à Vevey.

Collaboration ADIES-FHV – Informatique – Comptabilité analytique.

– **Hospices cantonaux (HC)**

Postes administratifs – Engagements – Licenciements.

Boucllement des crédits – Collaboration architectes HC-SSP.

Suivi du chantier des Urgences.

Nouvelle société Lavey Services S.A.

Engagement pour RH – Suivi visite « surprise » 2004.

Commission du personnel et syndicats – Service du personnel et RH.

Appréciation générale

Etant donné l'importance et la diversité des tâches qui lui sont dévolues, la sous-commission n'a pas la prétention d'en donner une vision globale et exhaustive. Comme les années précédentes, elle a souhaité suivre l'actualité et les dossiers délicats ainsi qu'établir un parallèle entre les projets, les objectifs, les études et leur concrétisation.

La qualité de l'accueil, la quantité des documents et des renseignements fournis par les services ont été précieux. Un dialogue ouvert et constructif a pu s'engager grâce aussi aux dossiers régulièrement actualisés, fournis lors des séances et répondant très précisément aux demandes de la sous-commission.

De grands chantiers sont en cours, comme l'application des décisions fédérales, la concrétisation de la Répartition des tâches Confédération-Canton (RPT) ou l'organisation hospitalière. La mise en application de la Constitution se poursuit, différentes lois sont en préparation ou ont été adoptées par le Grand Conseil. L'article 163 de la Constitution conduit à freiner les investissements et toute nouvelle dépense.

Secrétariat général (SG-DSAS)

Mesures DEFI, acceptées par le Grand Conseil en 2006 et proposées par les services en 2005 : La sous-commission a fait un rapide tour d'horizon sur les 34 mesures dont 4 sont transversales avec effet sur le Département.

Compte tenu de l'importance des mesures et de la démarche qui sera reconduite en 2006, la sous-commission suivra l'application de ces mesures. Nous précisons que nous avons reçu de la part du Secrétariat général les explications relatives à la mise en œuvre : négociations, conventions, réorganisation, investigations, etc.

Le processus des mesures est entièrement informatisé, afin d'uniformiser les informations requises pour décision, faciliter leur transmission et assurer un suivi rigoureux des décisions.

Nous rappelons que la démarche DEFI s'inscrit pleinement dans le **programme de législature notamment rapprocher L'Etat du citoyen ...**

La sous-commission relève avec satisfaction le **suivi** et la mise en application des **observations émanant de notre commission**, ceci depuis 1998. Parfois les actions sont rapides, pour d'autres, elles deviennent tout à coup d'une actualité

brûlante, comme quoi il ne faut pas toujours donner du temps au temps... Les observations datant de 1998 déploient leur effet en 2006.

Facture sociale

Face à l'écho des communes qui s'est fait entendre aussi bien dans les régions que dans la presse la sous-commission relève que la situation est « sous contrôle ».

Envois réguliers d'informations aux communes par le DSAS

- Acomptes en **janvier**, basés sur le budget de l'année en cours, avec quatre bulletins de versement.
Il est judicieux de rappeler que les explications ont été données dans la lettre de septembre de 2004.
- **Avril – juin – septembre – décembre** : rappels uniquement avec facture et BVR du montant des factures ouvertes, sans lettre d'accompagnement.
- **Nouveauté** : en juin, lettre et annexes explicatives sur les prévisions des dépenses de l'année en cours. Dans un deuxième temps ces informations seront mises en ligne sur le site Internet de l'Etat de Vaud.
- **30 septembre** : prévisions budgétaires : lettre avec annexes comparatives et explications portant sur les variations entre le budget en préparation (généralement version adoptée par le Conseil d'Etat) et le budget de l'année en cours.
- **Nouveauté** : lettre et annexe explicatives avec réajustement des prévisions de dépenses de l'année en cours. Dans un deuxième temps ces informations seront mises en ligne sur Internet de l'Etat de Vaud.

Nous relevons que les prévisions de factures 2004 et les prévisions de factures 2005 laissaient apparaître une variation de 6,7 % (écart en Fr. 25'819.300.—), alors que les prévisions de factures 2005 et les prévisions de factures 2006 font apparaître un écart de 9 % (Fr. 37'579'300.—)

Quelques points financièrement importants

- Le refus de la loi sur les EMS (LEMS) a pour effet de diminuer de près de 22,6 millions de francs la part des communes tempérée par les PC-AVS-AI et l'« hébergement médico-social » + 8,8 millions de francs. Un accroissement annuel du nombre de bénéficiaires est inéluctable.

- La mise en application du Revenu d'insertion dès le 01.01.2006 laisse apparaître une forte hausse d'environ 20 millions de francs, due à l'augmentation de dossiers, à la baisse des remboursements AI, ainsi qu'aux mesures d'insertion sociales (ayants droit aux anciens bénéficiaires de l'ASV).
- Effet de la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) : frais des Centres sociaux régionaux entièrement pris en charge dans la facture sociale, alors qu'en 2005 une partie importante du budget reste à la seule charge des communes.
- Les mesures relatives au marché du travail (6 millions de francs) seront intégrées en 2006 dans la facture sociale, alors qu'auparavant, elles étaient directement facturées aux communes.
- Le Conseil de politique sociale organe paritaire Canton-communes, a décidé d'adjoindre cinq associations répondant aux critères de l'art. 15 de la LOF).

1^{re} observation

Facture sociale – Informations complémentaires

La facture sociale globale concerne toutes les régions du Canton ; elle est détaillée, expliquée. De trop nombreuses communes pensent que ces prestations ne concernent pas leurs citoyens.

- *Le Conseil d'Etat est invité à faire figurer dans le tableau adressé aux communes non seulement le « Régime social » et la « Participation de votre commune » selon la classification des communes et leur capacité financière, mais encore le montant effectif détaillé concernant la population de la commune.*

Suivi des crédits informatiques

La sous-commission a rencontré l'Unité informatique départementale et a pris acte des montants consommés au 30 septembre 2005, dont Fr. 1'538'000.— pour le revenu d'insertion.

Très attentifs à l'EMPD concernant le Service de santé publique qui est « gelé » selon art. 163 de la Constitution, nous ne pouvons cette année que regretter amèrement que ce service soit le parent pauvre de l'informatique. La sous-commission encourage vivement l'Unité informatique départementale de tout mettre en œuvre pour que le SSP bénéficie concrètement du crédit accordé dans un délai raisonnable. Ce point sera repris en 2006.

Suivi de la résolution Monique Weber-Jobé

Rappel

La Commission du système d'information mentionnait dans son rapport 2003 : « Dès le début 2003 un plan d'actions commun entre la commune de Lausanne et le Conseil d'Etat était créé, visant à l'abandon rapide du logiciel SSOOO, mais sans une évolution préalable du logiciel Progres. Il a d'abord été nécessaire d'étudier de manière préalable un volet comptabilité dans les CSR, puis la manière d'abandonner les fonctionnalités actuelles défaillantes dans SSOOO. Cette étude détaillée était en cours d'achèvement au mois de juin 2004, afin de pouvoir terminer la mise en œuvre de Proconcept dans le cadre des CSR avant la fin 2004. Dans la ligne de ce qui sera créé, il devrait être possible de mettre en œuvre le volet comptabilité dans les CSR au 1^{er} janvier 2005.... ». La CSI ne fit pas d'observation, mais a souhaité que les délais annoncés soient cette fois tenus. *Ils n'ont pas été respectés.*

En 2005, la sous-commission de gestion répond à la **résolution du Grand Conseil** du 20 mai 2003 faisant suite au rapport du Conseil d'Etat à l'interpellation de Monique Weber-Jobé « Qu'attend donc le Conseil d'Etat pour créer une interface entre Progres et Sesam ? Le Grand Conseil prie la Commission de gestion (qui elle-même contactera la CSI) de suivre les travaux du DSAS dans les domaines suivants :

1. Mise en œuvre des recommandations 4 et 5 du CCF faisant suite à l'audit du CSR de Lausanne à savoir :
 - a) La création d'une interface Sesam-Progres.

b) La formation des collaborateurs.

La sous-commission a visité le CSR d'Orbe et a rencontré le président des directeurs de CSR. Voici un rapide état des lieux :

Les CSR n'ont officiellement pas eu connaissance des recommandations du CCF, ces dernières ayant été adressées uniquement au CSR de Lausanne. Par ailleurs, le SPAS n'a pas non plus transmis d'informations relatives à ces recommandations.

Les CSR ont néanmoins reçu un courrier du SPAS, en date du 18 janvier 2005, les invitant à suivre les recommandations du CCF, notamment pour la mise en place du Système de contrôle interne (SCI). Ce courrier comporte une annexe qui est le document de travail nommé « *Quelques règles de bases concernant le système de contrôle* ».

En réponse à ce courrier, la Conférence des directeurs de CSR a adressé une lettre le 8 mai 2005 faisant part de plusieurs remarques. Le SPAS a répondu à ces questions dans un courrier du 7 juillet 2005 en disant qu'il allait s'efforcer de tenir compte de ces propositions dans le nouveau concept de contrôle en préparation pour 2006.

a) La création d'une interface Sesam-Progres

Afin que l'OCC puisse prendre connaissance des personnes ne bénéficiant plus du Revenu d'insertion, et vérifier ainsi la situation de leurs subsidiés, possibilité leur est donnée d'extraire ces informations de Progres en prenant connaissance des dossiers RI non payés pendant plus de **deux mois** ; le Conseil d'Etat ayant décidé de prolonger le délai de un à deux mois, suite aux recommandations de la délégation chargée du suivi de l'aide sociale. A noter que dans la pratique, il semble que ce délai soit encore trop court.

Le CCF (Contrôle cantonal des finances), dans un courrier du 20.01.06, informe la COGES de l'état du suivi des recommandations au 31.12.05 :

« Nous avons pu constater lors de notre contrôle intermédiaire sur les procédures d'octroi des subsides 2005, que la démarche de réconciliation entre les données Sesam et Progres était sur le point d'être finalisée. **Nous considérons par conséquent notre recommandation n° 1 comme étant réglée.** Nous suivrons cependant l'évolution de cette problématique lors de nos audits futurs ».

b) La formation des collaborateurs

La formation a été mise en place tout au long de l'année dont, *FORMINAS* pour les assistants sociaux, et *FORMINAD* pour les employés administratifs. Ces formations de base concernent uniquement les nouveaux collaborateurs.

D'autre part dans le *cadre de la mise en place du revenu d'insertion* (RI) les collaborateurs ont suivi une formation sur ce nouveau régime d'aide durant le 2^e semestre 2005. Un regret émis par les gens du terrain est que cette formation n'ait pas été plus axée sur l'utilisation des listes de conformité qui font partie des normes 2006. C'est en effet important pour la mise en place du SCI. Actuellement, il n'y a pas d'offre de formation continue.

2. Résolution du problème de consolidation comptable signalée au CCF

Auparavant des tableaux de concordance étaient utilisés pour contrôler les incohérences liées aux écritures entre *Progres* et les mouvements comptables.

Depuis avril 2005, le Canton a mis à disposition un logiciel nommé *Proconcept* qui permet d'établir ces consolidations de manière comptable. Toutefois, un contrôle reste nécessaire en raison notamment des prestations financières comptabilisées dans *Progres* en fin de mois et débitées sur le mois suivant dans les comptes bancaires.

Il faut préciser que *Progres* n'est pas un logiciel comptable, mais un logiciel de gestion sociale qui a dû être adapté pour effectuer les paiements aux bénéficiaires. Selon les praticiens du terrain, il aurait été plus judicieux de disposer d'un logiciel comptable à part....

De plus, *Proconcept* semble un logiciel difficile à aborder. Après une année d'utilisation, la consolidation des mouvements comptables est plus aisée, mais un travail de vérification doit toujours être effectué, car les données financières sont toujours importées directement de *Progres*.

3. Amélioration de l'adéquation du logiciel Progres aux besoins et demandes des utilisateurs

Dans le cadre du déploiement du RI, une adaptation du logiciel Progres a été faite. Ce logiciel reste toutefois lourd à gérer et le temps de saisie des dossiers est très long.

En conclusion, la gestion de l'information est très complexe. Les CSR reçoivent des directives de diverses sources et de différentes manières. Pour illustrer cela, mentionnons le cas où l'unité d'informatique transmet des directives ayant un impact sur la gestion des CSR et ne concordant pas toujours aux normes.

Autre exemple, un système de messagerie a été développé entre Office régional de placement (ORP) et Centre social régional (CSR) ; aucune information n'a été donnée et le SPAS (Service de prévoyance et d'aide sociales) n'est pas au courant.

D'autre part, nous avons été surpris d'apprendre que les CSR ont reçu les normes RI le 23 décembre 2005 pour application au 1^{er} janvier 2006.

Courant 2006, la sous-commission sera attentive à la planification opérationnelle proposée par les CSR, permettant d'absorber les actions à venir et mettre en place les nouvelles directives qui doivent être prochainement déployées (nouvelles exigences en matière de contrôle, nouvelles saisies dans Progres, nouvelles procédures relatives aux indus et sanctions, complexification des normes).

Tableau comparatifs des frais administratifs des CSR

Lors de la visite au CSR d'Orbe, la sous-commission a été attentive aux perspectives 2006. L'année 2005 a été la première année de la mise en application de la LOF, d'où un suivi particulier :

- de la mise en application du RI, ses avantages, ses contraintes (charge de travail, 90 % des dossier RI saisis dans les délais (nouvelle loi) ;
- du partenariat ORP – CSR qui doit être soutenu et efficace pour le citoyen, notamment dans le cadre de la réinsertion (3,4 millions de francs pour les CSR) ;
- de l'augmentation des dossiers liée à la diminution des indemnités chômage ;
- du travail des enquêteurs sociaux.

Cet examen exige de la part du Conseil d'Etat qu'il fournisse à la sous-commission DSAS un tableau comparatif des coûts administratifs.

Hospices cantonaux – CHUV

Suivi des crédits accordés par le Grand Conseil

Les crédits bouclés en 2005 :

- Bâtiment Cevey-Sylvana – Etude et rénovation.
- Centre de traitement psychiatrique Nord – Etude et terrain.
- Pavillon III (bâtiment R) – Transformations (chirurgie expérimentale).
- Institut de pathologie fin 2005 – Début 2006 – A contrôler.
- Travaux effectués : Urgences.

Relations avec le groupe Impact

Suite à la visite surprise du 30 avril 2004, un important travail a été accompli durant l'été 2004 et porte sur :

- la clarification des rôles et des attentes,
- le passage en revue de dix dossiers.

Une séance a été organisée au SPEV, à l'initiative des HC, avec tous les responsables de Ressources humaines de l'Administration cantonale vaudoise.

La sous-commission a pris connaissance de quatre affaires traitées ou en cours et relève l'importance de la passerelle établie entre ces deux services de l'Etat, ainsi que la collaboration renforcée au niveau des garderies.

La sous-commission a en main **les principes de collaboration entre le Groupe Impact et les Hospices CHUV concernant les investigations menées aux Hospices-CHUV dès 2005**, signés par les parties concernées et datés du 2 novembre 2004. Pour mémoire, une délégation de la COGES formée du président, des commissaires DEC et DSAS, avait effectué une visite le 30 avril 2004.

Effectifs

Selon les documents reçus, les suppressions de postes (administratifs et logistiques) représentent 11 ETP en 2004 et 12 ETP en 2005, selon décision du Conseil d'Etat. Il est précisé que cette réduction est réalisée au niveau des budgets et non automatiquement au niveau des ETP (augmentation de l'activité, postes nouveaux, appui administratif aux médecins). L'accent a été mis sur le fait que le personnel administratif n'est pas un personnel « nuisible »

(secrétaires médicales, employées de desk, codificatrices médicales, responsables RH, transporteurs de patients, cuisiniers, employés de stérilisation).

La sous-commission a fait un rapide tour d'horizon de l'évolution du personnel sur la période 2004-2005, en prenant en compte le fait que les urgences ont été renforcées pendant les travaux, comme demandé au Grand Conseil.

Nous constatons:

- une baisse du personnel intérimaire (75 ETP en 2005 contre 100 en 2004 et 160 en 2003) ;
- une stabilité du personnel auxiliaire, constitué principalement d'un pool d'infirmières, souvent de jeunes mères de famille qui trouvent avantageux ce type d'emploi et lui sont fidèles (186 ETP en 2005, soit 3,1% du total des effectifs).

Politique des ressources humaines

La politique des ressources humaines fait partie, entre autres, du plan stratégique OPTIC. Un adjoint a été nommé fin 2005 auprès du responsable RH pour en faciliter la mise en œuvre, après de premières expériences peu satisfaisantes.

Commissions du personnel (CP)

Les élections des nouvelles CP (CHUV, Département de médecine et santé communautaire, Secteur psychiatrique Nord) ont eu lieu en mars 2005, et leurs règlements revus en fonction des dispositions de la Lpers et de son Règlement d'application. Par ailleurs, un groupe de travail a été formé pour réfléchir à la modification des statuts des commissions du personnel ou à la création de règles de fonctionnement, ainsi qu'à l'utilité de disposer d'une commission paritaire. (Décision Direction-CP du 9 mai 2006).

Après une première entrevue avec la Directeur général, le Directeur des RH et le Secrétaire général des Hospices, la sous-commission a jugé utile de rencontrer les représentants du personnel du CHUV et de ses antennes, en l'occurrence des délégués des CP et des syndicats, séparément bien entendu.

L'objectif visé était de faire, entre autres, le point sur l'application de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (Lpers), notamment en ce qui concerne:

- les commissions et associations du personnel ;

- les droits des collaborateurs (salaires et primes, entretiens d'appréciation et formation ; accès aux dossiers personnels et information) ;
- les devoirs des collaborateurs (gestion et temps de travail, conflits et arbitrages).

Ce cadre de discussion a permis de se faire une idée sur la gestion des ressources humaines en sollicitant directement les avis des collaborateurs, et ce, en l'absence de la hiérarchie.

1) Compétences des CP

La Lpers et son Règlement d'application définissent clairement, mais de manière non exhaustive, les compétences des CP. Les personnels, à les entendre, ne seraient pas suffisamment impliqués dans la résolution des problèmes très concrets qu'ils rencontrent dans leur travail; ils ont l'impression de ne pas être reconnus comme des partenaires habilités à dialoguer avec la hiérarchie autrement que sur des questions d'horaire et autres aspects sans réelle portée. Les personnels constatent que la gestion des RH ne dépasse guère le stade des questions liées aux salaires, aux congés ou à la formation. Les réunions avec la direction sont certes courtoises mais soulignent la distance qu'il y a entre le Directeur général et les personnels des différents services. Sans doute, le fait que les bureaux de la direction soient localisés hors du centre hospitalier lui-même contribue à renforcer cette impression.

2) Evaluation

Il a été fait état, d'une part, de l'autoritarisme trop souvent manifesté, avec lequel est conduite la gestion des RH dans ce domaine, et, d'autre part, du trop fréquent manque de compétence des personnes déléguées pour cette gestion dans les différents services, et plus particulièrement au niveau des évaluateurs.

Sans préparation particulière ou suffisante du collaborateur, ni connaissance de sa part de l'étendue de ses droits, sans sensibilisation aux points décisifs du questionnaire d'évaluation, l'entretien d'appréciation est perçu davantage comme une épreuve exigée d'autocritique, souvent redoutée et très difficile à supporter, que comme une étape positive et utile à la bonne marche d'un service. Par ailleurs, l'évaluation de la hiérarchie elle-même, à ses différents degrés, semble propice, telle qu'elle est pratiquée, à laisser de côté les problèmes relationnels, alors que seul un contrôle des compétences scientifiques paraît être réalisé, et, ce, toujours de haut en bas. Des enquêtes – objectives – de satisfaction devraient, elles, donner un état – lui aussi objectif – de la situation.

Syndicats (FSF, SSP, SUD)

Interrogés séparément des représentants des CP, les représentants syndicaux ont exprimé des remarques analogues. Les perspectives de révision de la Lpers, qui se présentaient encore alors, ont probablement focalisé davantage leur intervention auprès de la sous-commission de gestion sur les procédures de licenciements (projet de supprimer l'avertissement, par exemple). La fréquence des recours semble avoir interpellé les membres du Tribunal des Prud'hommes eux-mêmes.

Les syndicats, dans une analyse plus globale de la situation, regrettent que soit privilégiée l'image de marque du CHUV au détriment de la résolution des problèmes internes. Selon les syndicats, la gestion des ressources est avant tout économique et sans grande considération sur les dégâts provoqués au plan humain et par conséquent à celui du travail (congé maladie, absences répétées, démotivation, etc.).

Ces considérations ne devraient pas laisser de côté le fait que les critiques enregistrées ne concernent pas tous les secteurs. Mais il conviendrait aussi d'affiner l'analyse de la situation par un examen plus attentif, notamment des sept secteurs suivants:

- L'Institut de médecine légale.
- L'ORL.
- La pédiatrie oncologique.
- Les physiothérapeutes.
- Les archives médicales.
- Les cuisines.
- Le secrétariat médical de radiologie.

Responsables RH

Dans un troisième temps, la sous-commission a rencontré le directeur général du CHUV accompagné du directeur des RH des Hospices et de l'adjoint de ce dernier.

S'il apparaît que les CP ne fonctionnent pas toutes à satisfaction, la direction déclare agir, en ce qui concerne sa gestion du personnel, dans un souci d'harmonisation, d'équité et de cohérence entre les sites.

La gestion des RH est un domaine relativement nouveau, introduite par la Lpers, qui supposait une phase d'apprentissage, puis un développement auquel prétendent aujourd'hui les responsables de cette gestion. Ce développement implique, entre autres, que les formations prévues dans les cahiers des charges aient été effectivement entreprises – il s'agit de deux journées – par toutes les personnes (cadres en principe), responsables de l'évaluation de leurs subordonnés. Un guide d'entretien a d'autre part été élaboré en décembre 2004. La lecture de ce document en montre les bonnes intentions, mais aussi la distance qu'il peut y avoir entre elles et la pratique.

Le personnel n'a de loin pas toujours l'impression que l'évaluation est conçue comme « une discussion ouverte et participative » qui « représente une remise en question du responsable et de la ligne en général ». Ni que « si le collaborateur doit accepter que son travail soit évalué, le chef doit lui-même admettre que son style de direction, ses méthodes soient également soumises à la critique, par effet de réciprocité ». (Guide, p.7)

Il ne faut pas s'étonner cependant qu'avec, à titre d'exemple, 1,5 ETP RH seulement pour 1'000 collaborateurs en médecine, la gestion des ressources humaines connaisse certaines graves difficultés. La sous-commission partage d'autre part ce point de vue exprimé par l'adjoint au directeur des RH, selon lequel des moyens nouveaux sont nécessaires pour que les responsables « soient plus attentifs » et pour permettre, enfin, de « définir une philosophie » des pratiques en ressources humaines.

La sous-commission restera attentive à l'évolution de cette gestion.

Traitement des plaintes des patients

L'Unité des affaires juridiques a commenté les différentes plaintes :

Plaintes de caractère non médical (traitées par l'autorité hiérarchique).

Plaintes de caractère médical (investigation par le juriste) :

- via les chefs de service concernés,
- d'entente avec la Direction médicale, cas échéant la Direction des soins,
- avec annonce à l'assurance si cas RC.

Recours possible au Bureau d'expertises extrajudiciaires de la FMH. Collaboration avec l'Organisation suisse des patients (OSP), la Commission d'examen des plaintes, le Bureau cantonal de médiation santé.

En 2005 : 115 plaintes – cas RC. Les montants versés au titre de cas RC se sont élevés à Fr. 132'562.45. Le cas le plus important s'est élevé à Fr. 11'500.—.

117 lettres provenant de patients ou de leur entourage faisant part de leur insatisfaction ou doléances ont été traitées.

Dans les problématiques particulières, nous constatons, dans ce domaine aussi :

- une inflation des plaintes,
- une difficulté croissante pour répondre aux attentes des patients,
- médecine pointue et risquée,
- saturation du Bureau d'expertises extrajudiciaires de la FMH,
- augmentation de la violence et des incivilités,
- assurance RC : hausse des primes et franchises non proportionnelles à la couverture.

Centre médical de Lavey-les-Bains S.A

La sous-commission a été chargée, au cours des années précédentes, du suivi de ce dossier.

En août 2005, une parution dans la FAO mentionne une nouvelle raison sociale : LAVEY SERVICES S.A (ancienne raison sociale : Centre médical de Lavey-les-Bains S.A) qui attire l'attention de la sous-commission.

Nouveau but : acquisition, mise en location, exploitation de l'établissement thermal de Lavey-les-Bains – ainsi que tout autre établissement sanitaire spécialisé.

Rappel

En 2003, le Grand Conseil et les assemblées de communes ratifient la convention signée par le Conseil d'Etat : les activités médicales et de physiothérapie se poursuivront à Lavey sous l'égide de la société Les Bains de Lavey S.A. Les prestations seront diversifiées en développant une activité de type wellness médical dans une partie des locaux. D'autres programmes pourront se développer avec le CHUV, notamment en ce qui concerne des soins posthospitaliers aux grands brûlés et la réadaptation du rachis.

L'existence d'un centre médical au cœur de la station thermale est un élément sine qua non à son existence.

Collaboration avec le CHUV dans le traitement du rachis

Il faut considérer deux aspects dans le traitement du rachis :

Au plan médical : Cette approche du traitement des affections du rachis est une diversification dans l'activité de la physiothérapie que les opérateurs souhaitent poursuivre, tant par rapport à son aspect novateur que pour les contacts entretenus avec le CHUV.

Au plan financier : La cessation du partenariat avec le CHUV sans contrepartie de l'assurance maladie, nécessiterait au moins un poste de physiothérapie (actuellement 8,35 ETP).

Chantier des URGENCES

Nous avons poursuivi le suivi du chantier des Urgences qui tient de l'exploit et devrait se terminer en 2007. Nous relevons à nouveau que faire coexister des travaux de cette importance avec des soins garantis 24 heures sur 24 était un énorme défi : La préparation des travaux fut minutieuse ; cela a payé.

La nouvelle étape des travaux en cours a nécessité la fermeture au public de la porte d'accès aux Urgences, situé à la rue Montagibert.

Nous rappelons que les renforts en personnel ont été accordés et permettent un fonctionnement harmonieux.

Stationnement devant la PMU

Nous saluons les mesures prises suite à notre observation de 2004, mais qui n'augmentent qu'insuffisamment le nombre de places de parc, tout en signalant désormais judicieusement celles-ci par un grand panneau très lisible.

Ce problème de stationnement est l'un des sujets de préoccupation constante de la sous-commission. Il faut savoir admettre que le projet antérieurement retenu et réalisé n'est pas satisfaisant, et que, dès lors, il faut remédier à cette situation, sans trop attendre quand bien même cela a un coût.

Parking Montagibert : L'accès aux « Urgences-debout » n'est de loin pas suffisant, le nombre de places est limité ; un avant-projet est à l'étude, vivement encouragé par la COGES qui a constaté la difficulté d'arriver avec des patients à mobilité réduite sur les lieux. La sous-commission sera attentive au suivi du planning concernant la réalisation des travaux durant l'année 2006.

Parking du CHUV : La sous-commission est très souvent interrogée au sujet des tarifs onéreux pratiqués dans le parking du CHUV. Il est vrai qu'il s'agit

d'une société privée et lors de notre dernière entrevue avec le Chef du Département, nous avons évoqué à nouveau ce souci quotidien des patients et des familles. Elle reprendra cet objet en 2006.

Conflits d'intérêts – Interpellation Philippe Vuillemin du 1^{er} novembre 1999

La directive institutionnelle concernant les « conflits d'intérêts – version du 7 mars 2005 – a été remise à la sous-commission. Elle sera reprise en 2006 : adoption par le Conseil d'Etat – suite à donner.

Le règlement du 16 novembre 2005 sur la gestion du domaine de l'enseignement et de la recherche en biologie et en médecine par l'Université de Lausanne, les Hospices cantonaux et le Centre hospitalier universitaire vaudois entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Fondation Beau-Séjour à Vevey – Etablissement médico-social – Unité d'accueil temporaire (UAT) – Centre de jour et logements protégés

Cette fondation offre des prestations diversifiées aux 26 logements protégés de 2 ½ pièces, sis au cœur de la ville.

La sous-commission, qui a vu son observation datant de 1998 devenir un sujet d'actualité, a souhaité visiter la *Résidence La Cité* qui bénéficie d'une situation idéale dans la cité : commerces, vieille ville, lac, infrastructures médico-sociales, transports publics, énormément de ressources se trouvent dans l'environnement immédiat et participent ainsi au maintien d'une vie sociale. L'accès direct au centre commercial et aux échoppes dans l'immeuble facilite grandement l'approvisionnement au quotidien.

Les bénéficiaires sont des personnes ayant besoin d'un appartement adapté, sans barrières architecturales, équipés d'accessoires spécialisés, et qui sont à la recherche de services de proximité. Dans certaines situations, l'offre peut d'ailleurs se substituer à un hébergement médico-social.

Ces appartements occupent trois niveaux et sont reliés par de courives. Leur équipement est adapté pour une personne handicapée et la circulation interne dimensionnée pour une chaise roulante. Un système d'appel peut être activé selon le besoin. Dans l'immeuble habitent en plus deux familles. Les épouses sont aide-soignantes et ont pour mission d'octroyer des services dont les personnes ont besoin. Une collaboration a été mise en place avec le CMS – les

soins à domicile. Ces soins sont prodigués après évaluation de la situation. De plus, des services tels que des repas, du ménage, de l'intendance sont délivrés selon convenance, le tout étant proposé « à la carte » en proscrivant les forfaits. Il s'agit de favoriser les ressources propres de la personne et d'encourager l'implication de son entourage.

La demande pour ces logements a immédiatement été forte et c'est avec une mention « complet », encourageante, que s'est ouverte cette Résidence en janvier 2005.

Cet établissement est au bénéfice d'une convention avec le SASH – Service des assurances sociales et de l'hébergement. Il s'agit de la première convention relative au « remboursement par les régimes sociaux des prestations fournies dans des logements protégés (entrée en vigueur de la loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale – Laprams).

Certains EMS offrent déjà une petite centaine de logements de ce type, situés à proximité immédiate de l'établissement. La mise à disposition pour répondre à cette catégorie de besoins est importante. Ces logements pourront avantageusement remplacer une partie au moins des lits qu'il faut désaffecter, mais à condition de veiller soigneusement à la mixité de l'habitat. Si la volonté des pouvoirs publics et des organismes fâtières (Association vaudoise d'établissements médicaux-sociaux – Avdems) sont réels, les mesures incitatives manquent.

EMS – Etablissements médico-sociaux

Nous avons visité trois établissements possédant des spécificités fort différentes mais tous en attente de locaux neufs ou à louer :

Foyer Thonney – Le centre ville avec ses commerces se situe à cinq minutes de l'établissement.

Ce Foyer reçoit des personnes de 18 à 75 ans atteintes de troubles psychiatriques chroniques, de troubles dysthymiques, de troubles comportementaux. Il accompagne également des personnes qui ont le projet de se réinsérer socialement et professionnellement. (Art 43, judiciaire et placement à fin d'assistance).

La sous-commission constate que l'évolution de la prise en charge et les sorties toujours plus précoces dans le secteur psychiatrique posent d'autres problèmes et méritent une réflexion plus large. D'autre part, de nombreux adolescents sont à la recherche de repères et de cadre plus strict, ils doivent apprendre ou

réapprendre les notions de bases : horaire, hygiène, lutte contre la drogue, limite de la violence, vie quotidienne.

Le Service de santé publique est conscient des difficultés et recherche des solutions, parfois collabore avec d'autres cantons. Il est en discussion permanente avec le service pénitentiaire.

La sous-commission constate que des établissements tels que celui-ci sont nécessaires, indispensables, mais qu'ils doivent être adaptés ou développés. La violence explosive, la haine sont des menaces difficiles à gérer pour les soignants tant de jour que de nuit.

Les locaux sont modestes et exigus, pas toujours bien aérés; les mesures de sécurité sont à revoir ; la Direction et les services concernés sont à la recherche de solutions.

Foyer de La Borde – Structures intermédiaires d'hébergement psychiatrique

25 personnes (90 % au bénéfice de l'AI) : durée d'hébergement environ 18 mois.

(Environ 20 admissions par année). Ce sont souvent des jeunes âgés de 18 à 20 ans, de plus en plus violents, qui décompensent (schizophrénie, phobie sociale, persécutoire).

Aucun produit ou trafic n'est toléré. Le trafic de drogue pose des problèmes aigus dans ce quartier, une caméra a été installée pour contrôler de l'intérieur l'accès côté trottoir. Des sanctions vont jusqu'à l'exclusion pour les résidents dénoncés au médecin.

Le personnel doit être au bénéfice d'une formation de plus en plus pointue et est exposé à des résidents parfois de plus en plus violents.

La formation ayant trait à ce domaine est proposée sous forme de modules au « centre de traitement de l'anxiété » à Lyon.

Dans cet établissement, quatre axes fondamentaux définissent le processus thérapeutique : la protection, l'intégration, la réhabilitation, l'intermédiaire, donc un vrai CAP sur l'autonomie. Cet établissement est en relation permanente avec St-Martin, Tamaris, Cery, Le Parachute, l'Armée du salut.

Les veilleurs de nuit souvent étudiants en médecine gèrent les nuits et assurent la surveillance de 24h00 à 06h00.

EMS multisites Contesse – Romainmôtier et Juriens

22 places « long séjour » à Romainmôtier et 21 places « court séjour » à Juriens

Dans cet EMS, la sous-commission remarque qu'il y a encore trois chambres à trois lits, ceci en attendant Pimens II (Programme d'investissements de modernisation des EMS) – construction du projet soumis à l'enquête publique, donc prêt à démarrer, qui sera construit sur la Commune de Croy (36 lits dont 18 en psychogériatrie).

La sous-commission a pris acte de la volonté du Conseil d'Etat de présenter un EMPD – Pimens 2 durant le premier semestre de 2006. Un des objectifs du Programme d'investissements de modernisation des EMS est de fermer les chambres à trois lits. Nous attirons l'attention du Conseil d'Etat sur les délais pour la mise en chantier et plus précisément sur la validité des prix sur soumissions rentrées.

OCC – Organe cantonal de contrôle de l'assurance-maladie et accidents

La sous-commission a pu constater que les mesures prises par le DSAS et adoptées par le GC sont appliquées : la décision relative aux subsides intervient sur le revenu de l'année précédente.

L'enveloppe fédérale pour la réduction des primes a été augmentée de 200 millions de francs, destinée à mettre en application les nouvelles dispositions LAMal. Ce montant est réparti sur 2006 et 2007 ; il s'ajoute à l'indexation annuelle de l'enveloppe de 1,5 %.

L'enveloppe vaudoise, déterminée au prorata de la population du Canton, est ainsi augmentée en 2006 de 5,1 millions de francs, au titre de l'indexation, et de 13,5 millions de francs, destinés à financer la révision LAMal. Le montant total s'élève en 2006 à 330'901'245 francs. L'enveloppe est financée à hauteur de 66,4 %, le solde étant à charge du Canton et des communes. L'enveloppe 2007 devrait se monter à 349 millions de francs.

Points forts :

- Enfants et jeunes en formation de 18 à 25 ans – 50 % de la prime moyenne.
- Bénéficiaire du RI – harmonisation des régimes RI et LVLAMal.

Recommandation CCF

« Définir clairement pour chaque type d'aide sociale s'il confère le droit d'obtenir un subside intégral ou seulement partiel pour le paiement des primes de l'assurance maladie obligatoire ».

La pratique, consistant à mettre à la charge des régimes d'aide sociale des prestations destinées au paiement d'une partie des primes d'assurance maladie obligatoire, ne respecte ni les principes généraux de la LFIN ni ceux de la LVLAMal.

Elle est en outre dommageable pour le Canton, étant donné que la Confédération, contrairement à ce qui se passe dans le cadre du financement du subside pour le paiement des primes de l'assurance maladie, ne participe pas aux dépenses émergeant de l'aide sociale.

Un élément qui a paru important à la sous-commission et relevé par le CCF : Il s'agit de la communication des éléments de revenu et fortune lors de la répartition intercantonale ou internationale – démarches entreprises auprès de l'ACI « fortune universelle » et non fortune vaudoise.

Mandat de gestion OCC confié aux Retraites populaires

Ce mandat a fait l'objet de vives discussions lors des débats du budget 2005, notamment sur le montant de la TVA. Des négociations sont en cours et le Conseil d'Etat est invité à renseigner la COGES sur l'évolution de ce dossier courant 2006 et les conséquences d'une éventuelle décision.

Transport à mobilité réduite – Grand Lausanne – Fondation Transport Handicap Vaud (THV) – projet en cours, mené à la demande de l'OMSV

Après avoir suivi le développement des transports à mobilité réduite dans le Nord vaudois SAMIR, la sous-commission s'est intéressée au Grand Lausanne.

Elle a visité le nouveau Centre opérationnel situé à La Clochette au Monts/Lne (500 m² de surface administrative et un local pour l'entretien des véhicules). Ce centre est idéalement placé entre les jonctions autoroutières de la Blécherette et de Vennes, principale zone d'activité de THV pour la région lausannoise. Les places de parc couvertes peuvent abriter 52 véhicules ; 20 places supplémentaires non couvertes sont prévues pour le personnel administratif et les visiteurs.

L'Association THV met à disposition de THV ce bâtiment à un loyer favorable de Fr. 140'000.— par an. Suite à un don de la Loterie romande, ce loyer a pu

être abaissé de Fr. 40'000.— dès le 01.01.2006. Précisons que THV est constitué de deux entités juridiques : une fondation chargée de l'opérationnelle et une association de soutien.

Une Convention cantonale, signée par l'Etat de Vaud en avril 2004, inscrit sa mission, ses prestations et son financement :

- Offre de prestations 24 sur 24 – 7 jours sur 7.
- 48 collaborateurs dont 37 chauffeurs.
- 32 véhicules adaptés au transport individuel ou collectif.
- 15 voitures-13 bus – 82'862 courses – 992'994 km.

Le futur de THV :

L'infrastructure, la structure informatique et gestion de THV est prévue pour un développement de tout le Canton. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2006, les prestations offertes par THV Riviera seront reprises par la Fondation THV, selon modèle et type de prestations déjà existants à Yverdon. La promotion est en cours auprès des EMS.

Le SASH a mandaté l'OMSV pour mettre en place durant 2005, dans les trois associations de maintien à domicile du Grand Lausanne (ALSMAD, APROMAD, APREMADOL) et dans le service social de Pro Infirmis Vaud, des outils et une procédure commune des commandes de transports pour clientèle à mobilité réduite.

Le SASH charge également l'OMSV d'élaborer un rapport final d'évaluation des résultats.

CMS de Moudon – 32 communes – 12'500 habitants

Tout d'abord, la sous-commission tient à relever l'engagement des responsables, leur capacité d'adaptation au milieu dans lequel elles évoluent, ainsi qu'à faire face à la diversité des situations de maintien à domicile. Dans ce CMS, les soignants sont déchargés d'une partie de l'administratif qui est lui centralisé.

Le CMS de Moudon recense 402 dossiers clients ouverts pour environ 120 visites quotidiennes ; une trentaine de nouvelles demandes sont traitées chaque mois. Ce CMS collabore avec l'Hôpital intercantonal de la Broye et les dix médecins généralistes établis dans le district.

Voici les éléments influençant le recours aux prestations du CMS :

- pathologie psychique en augmentation,
- entourage familial très présent,
- population de personnes âgées en augmentation.

Les prestations sociales sont en plein développement.

La sous-commission a pris connaissance des km parcourus par les auxiliaires ; le montant de leurs indemnités kilométriques les a interpellés. Nous en avons fait part, tant à l'OMSV qu'au Chef du Département, qui ont affirmé que ce point faisait partie d'une plus large réflexion.

Organisme médico-social vaudois (OMSV)

La sous-commission s'est rendue à l'OMSV et a rencontré le Directeur.

On distingue deux catégories de préoccupations : celle relative à la RPT et à la loi sur les subventions et celle, plus immédiate, qui a trait à des problèmes de fonctionnement et nécessite quelques ajustements et précisions.

Un chantier sera ouvert en 2006, avec pour objectif la mise en œuvre de la réforme en 2008 : Il visera à revisiter la loi et le règlement de l'OMSV sur la base notamment de l'expérience acquise dans le cadre du programme d'aide et de soins à domicile, des conséquences de la RPT et de la loi sur les subventions, de l'organisation sanitaire au plan de son découpage territorial, de la réponse qui sera donnée au postulat et à l'initiative Delacour et de l'avenir des réseaux.

Quant à la deuxième catégorie de préoccupations, le Chef du Département souhaite rencontrer une fois l'an dans la même séance le Comité de direction et le Conseil des régions de façon à avoir un échange de vue avec eux.

La question des réserves financières, notamment celle des associations et fondations, doit être abordée rapidement et soumise à un examen neutre sur l'origine de leur constitution et sur l'utilisation qui pourrait en être faite, à l'aune des règles en vigueur en matière de subventions.

Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Suivi de Narconon confié à la COGES

Nous sommes en mesure de vous fournir les informations suivantes : l'institution Narconon a cessé totalement ses activités à la fin de l'année 2005. Il semble que cette fermeture se soit même réalisée plus tôt. En effet, la visite de

contrôle de cet établissement effectuée par le service le 21 octobre 2005 s'est trouvée en présence d'une institution inoccupée. C'est en demandant des informations suite à cette visite infructueuse que les responsables de NARCONON nous ont confirmé l'arrêt définitif de leur activité de « thérapie résidentielle » aux Plans-sur-Bex.

Suivi de la progression des décomptes finaux relatifs aux subventions des institutions

Un économiste a été engagé en juillet 2005, celui-ci avait déjà travaillé pour le SPAS de novembre 2004 au 30 juin 2005 sous forme de cours CIM de perfectionnement en entreprise, financé en majorité par le SECO.

Il est bon de préciser que c'est la première fois qu'une opération de ce genre a été réalisée avec une administration publique (idée à retenir en cas de besoins similaires).

Les crédits relais (5 millions de francs), accordés en 2004, ont permis d'absorber la période transitoire. La situation des décomptes finaux (fin mai 2006) a été remise à la sous-commission. Les décomptes sont établis, douze plans de paiements ont été établis.

CSR – RI voir réponse résolution Weber-Jobé.

Service de santé publique (SSP)

Suivi des crédits accordés par décret

Hôpital de zone de Payerne (HIB)

EMPD de février 2000, n° 161.

Montant accordé par l'Etat de Vaud : Fr. 8'319'500.—.

Montant dépensé : Fr. 8'265'000.—.

Soit une économie Fr. 54'500.—.

Hôpital de La Vallée (RESHO)

EMPD de mai 2001, n° 258.

Montant accordé par l'Etat de Vaud : Fr. 5'285'000.—.

Montant dépensé : Fr. 5'405'000.—.

Soit un dépassement de Fr. 120'000.—, pris en charge par l'Hôpital.

Travaux en cours

Hôpital de Nyon (GHOL)

Montant accordé par l'Etat de Vaud : Fr. 5'588'000.—

Montant autofinancé par l'Association l'Hôpital de Nyon : Fr. 6'392'000.—.

Fin des travaux prévue en septembre 2006 (comptes consolidés en octobre 2006).

Hôpital d'Yverdon-les-Bains (eHnv)

EMPD de mars 2005, n° 249.

Montant accordé par l'Etat de Vaud : Fr. 8'911'000.—.

Montant autofinancé par les eHnv : Fr. 259'000.—.

Fin des travaux prévue en octobre 2006 (comptes consolidés en octobre 2006).

Hôpital de Morges (EHC)

EMPD de mai 2005, n°252.

Montant accordé par l'Etat de Vaud : Fr. 7'915'000.—.

Montant autofinancé par les eHnv : Fr. 6'702'000.—.

Fin des travaux prévue en janvier 2007 (comptes consolidés en mars 2007).

Hôpitaux de la Riviera

EMPD de septembre 2005, n° 272.

Montant accordé par l'Etat de Vaud : Fr. 5'951'000.—.

Montant autofinancé par les HR Fr. 6'764'000.—.

Fin des travaux prévue en mai 2007 (comptes consolidés en juillet 2007).

Stage des médecins généralistes en cabinet – projet-pilote

La sous-commission s'est rendue au cabinet du Dr Widmer en ville de Lausanne accompagnée du médecin cantonal afin de découvrir l'assistantat en

cabinet. Les lignes générales, la structure du programme, la sélection des candidats, les aspects administratifs et financiers ont été présentés.

Rappelons pour mémoire, que le projet initial prévoyait la mise sur pied de six places de stage, soit douze stages annuels. Il a été ramené à deux places de stages, soit quatre stages de six mois par année.

Lors des débats du Grand Conseil, le financement a été réévalué : part de financement à charge du praticien formateur 20 % (au lieu de 10). Parallèlement, le médecin assistant accepte une diminution de son salaire de 20 % (au lieu de 10 %). La part de financement à charge de l'Etat est ainsi ramenée à 60 % (au lieu de 80 %)

Salaire de base du médecin assistant Fr. 100'000.—.

La médecine générale nécessite une formation en adéquation avec son rôle social en particulier. Il est intéressant de découvrir les multiples fonctions remplies au cours d'une carrière. La sous-commission a rencontrée des médecins motivés, dynamiques, engagés et conscients du rôle du médecin généraliste en ville notamment.

Le médecin formateur invoque le devoir, le besoin de transmettre, l'action politique en tant que professionnel de la santé, l'importance de s'interroger sur ses pratiques, et prendre du recul.

Le cabinet médical doit être reconnu par la FMH, le médecin met à disposition un local et suit le cours de formation pour les maîtres de stage. L'engagement personnel et financier est donc très important d'où la nécessité d'une motivation profonde et constante. Une demande d'admission dans le projet et de cofinancement par le fonds du projet doit être acceptée par le Collège de médecine de premier recours. Le médecin est évalué ; il en va de même pour le médecin assistant

Les différentes étapes de la supervision font que l'assistant passe par différents stades :

- Spectateur.
- Travail sous observation directe (video).
- Demande d'avis avant décision.
- Compte rendu régulier au minimum journalier.
- Travail de manière indépendante, le maître de stage fonctionnant comme piquet.

- Remplace le maître de stage de manière indépendante (autre MPR disponible sur appel).

2^e observation

Pénurie de médecins de premier recours

La Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) a procédé à une analyse de la situation et a élaboré des ébauches de solution. L'Association des médecins praticiens vaudois (AMOV) a établi un dossier dans l'idée de créer un lieu de formation hospitalière pour les futurs médecins omnipraticiens.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour valoriser la médecine de premier recours. Il est prié de faire part des dispositions qu'il entend prendre face à la pénurie de médecins généralistes dans le Canton.*

Hôpitaux FHV – Riviera –Nyon-Morges –Yverdon

La planification hospitalière se poursuit : études, réflexions dans les différentes régions. St-Loup faisant partie des EHNV reste dans l'attente d'une nouvelle mission ou orientation. Lavigny et Plein Soleil évoquent la neuroréadaptation.

Les investissements périodiques se poursuivent dans toutes les régions. Le montant attribué sera-t-il suffisant pour toutes les régions ? Ce point sera repris en 2006.

Urgences santé 144

Urgences santé – quelques chiffres :

- Numéro d'appel unique pour les urgences sanitaires, valable dans toute la Suisse.
- 475'000 appels pour toute la Suisse, dont 75'000 pour la centrale vaudoise.
- 25'500 missions/jour (moyenne).
- Chaque mission génère, pour la centrale 144, au minimum dix communications. (Téléphone, pager, radio, téléphone portable) par véhicule engagé (1,5 ETP par mission).

Le 144-Vaud gère tous les appels sanitaires du Canton de Vaud et des enclaves genevoise (Céligny) et fribourgeoise (district de La Broye). Il dispose de 20-25 ambulances d'urgence et de sauvetage, de 8 SMUR (Service mobile d'urgence et de réanimation) et de 7 REMU (Renfort de médecins d'urgence pour les régions non desservies par un SMUR).

Une équipe de 14 (11,7 ETP) professionnels de la santé (ambulanciers ou infirmiers/ères), spécialement formée et compétente pour la prise d'appels urgents et l'engagement de moyens adaptés à la situation ; deux postes de travail occupés 24h/24 (minimum), un poste supplémentaire occupé lors des pics d'activité, sont à disposition et effectuent un travail de régulateur sanitaire.

Dès novembre 2005, l'organisation du dispositif de garde médicale a été confiée par l'Etat à la Société vaudoise de médecine (SVM) comme le permet la loi sur la santé publique (LSP) de 2002. Depuis cette modification de la LSP, tous les libres praticiens du Canton sont, par ailleurs, astreints à la garde médicale et ont accès à une formation continue en la matière assurée par l'ASVM.

Dès cette date la population vaudoise dispose d'un numéro centralisé 0848 133 133 pour atteindre un médecin de garde ou un médecin dentiste de garde. Pendant une période de transition les seize numéros d'appel coexistent sur sol vaudois et ce rien que pour la garde médicale.

De jour comme de nuit, 15 infirmières formées au travail de centraliste et toutes bilingues ou polyglottes géreront la Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG), soit 12'000 appels par mois, de jour comme de nuit. La centrale traitera progressivement 150'000 appels/an.

Cette centrale des médecins de garde est gérée, comme la centrale du 144 par ailleurs par la Fondation urgences Santé. Elle permettra de diminuer le recours aux services d'urgence des hôpitaux pour des urgences non vitales et valorisera le rôle du médecin traitant.

Pour mémoire, le règlement de 2002 concernant l'organisation, l'exploitation et le financement des services assurant la prise en charge des urgences préhospitalières fixe les bases légales.

Budget 2005 de la Chaîne des Urgences : Fr. 20'244'100.—.

Rappel : ces structures sont subventionnées par le Service de santé public.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 2005.

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE (DEC)

M. Philippe Vuillemin, rapporteur : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de l'économie pour l'exercice 2005 était composée de MM. Roland Piguet et Philippe Vuillemin, rapporteur.

Le programme des visites a conduit la sous-commission à rencontrer tous les Services à Lausanne, le plus souvent, mais elle a procédé également à de nombreuses visites dans diverses régions de notre Canton.

Profitant de ce rapport, nous ne soulignerons jamais assez la nécessité qu'il y a pour une sous-commission de gestion d'effectuer des visites sur le terrain en les mettant en adéquation avec les problèmes rencontrés par le Département. Le contact avec les acteurs de terrain, y compris et surtout les citoyens de ce Canton, permet à la fois d'évaluer la perception de l'Etat et la qualité du travail fourni par ses serviteurs et d'entendre les préoccupations des gens.

La sous-commission a rencontré à deux reprises la Cheffe du Département.

La sous-commission remercie les collaborateurs du DEC de leur accueil et de leur disponibilité, ainsi que de la mise à disposition de tous les documents nécessaires à la compréhension des choses.

Secrétariat général (SG -DEC)

Les secrétariats généraux ont fait l'objet d'une étude transversale et d'un rapport de la Commission de gestion durant cet exercice ; nous n'y reviendrons pas.

Les années passent et le secrétaire général du Département est toujours là.

Cette constatation eût relevé de la banalité la plus consternante, il y a vingt ans, quand on entrait à l'Etat pour ne plus jamais le quitter avant sa retraite; elle prend toute sa signification quand on compare le secrétariat général du DEC aux autres départements. L'expérience accumulée, la connaissance de multiples dossiers, variés dans leur substance, permet au secrétaire général du Département d'être un point de repère sûr, aussi bien pour la Cheffe du Département que pour ses collaborateurs dans les tempêtes qui secouent régulièrement le bateau sans jamais le faire chavirer. Le « Grand timonier » a dû s'occuper aussi bien des conséquences psychologiques et opérationnelles de la brutale disparition institutionnelle du collaborateur stratégique du Département, que de la grêle de juillet 2005 et de son cortège de détresse vigneronne et de surexcitation médiatique.

La sous-commission de gestion relève une fois de plus que, dans un département aux services fortement tournés vers l'extérieur et réunis entre eux par le filigrane quelquefois ténu de leur relation avec l'économie, le secrétariat général divisé en quatre unités : administrative, finances et budget, juridique et informatique départementale, assure parfaitement l'appui logistique que la complexité des sujets, rendue encore plus grande par les relations avec le pouvoir fédéral, requiert à chaque instant.

BCV - Chargée d'informer le Grand Conseil par la recommandation numéro six de la CEP sur le bon fonctionnement formel des relations entre le Conseil d'Etat et la BCV, la sous-commission du DEC a rencontré les responsables successifs de cette mission.

Là où le premier responsable nous a fait comprendre que, sans être excessive, la charge de la relation avec la BCV lui prenait tout de même un temps conséquent, le deuxième nous expliquait avoir repris le dossier là où il l'avait laissé de nombreux mois auparavant en tant que secrétaire général adjoint du DEC à l'époque.

Le rythme des rencontres avec le Conseil d'Etat varie selon les qualités de celles-ci.

Il y a les rencontres entre le Conseil d'Etat et le Conseil d'administration de la banque tous les six mois. (Deux séances en 2005, mars et septembre).

Elles sont préparées par la Cheffe du Département et le président de la BCV. Elles ont un ordre du jour ; des notes de séances sont tenues soit par le Chancelier, soit par le haut fonctionnaire responsable du dossier BCV du Département, sans pour autant qu'il s'agisse d'un PV formalisé.

Il y a des rencontres trimestrielles entre le Conseil d'Etat, le président de la Banque et son directeur général, pour présenter les résultats de la Banque, mais évoquer aussi des sujets d'actualité. (Mars, juin, septembre et décembre 2005).

Elles sont préparées par la Cheffe du Département et le président de la BCV.

Il y a un ordre du jour ; des notes de séances sont tenues soit par le Chancelier, soit par le haut fonctionnaire, responsable du dossier BCV du Département.

Il y a des rencontres entre la Cheffe du DEC, chargée du dossier BCV, et le président de la banque, une fois par mois en moyenne. (12 séances en 2005).

Il n'y a pas d'ordre du jour.

Les deux interlocuteurs retiennent préalablement une série de points liés à l'actualité.

Sur la base des notes tenues, le chef du SAGEFI, et le délégué aux affaires de la BCV au DEC, essentiellement, assurent les contacts logistiques entre les deux partenaires.

Il existe une convention d'information signée par les deux parties depuis septembre 2004.

Elle permet aux deux parties un échange d'informations formalisé, permettant à la fois aux deux parties de remplir au mieux leurs obligations légales, tout en préservant leur indépendance.

Nous avons tenu à re-expliquer dans notre rapport le fonctionnement liant le Conseil d'Etat et la BCV pour que l'on se pénètre bien de l'idée que l'un des partenaires peut difficilement se montrer « surpris » des propositions de l'autre, tant les deux se rencontrent souvent... !

Service de l'économie, du tourisme et du logement (SELT)

Préambule - A la lumière des événements qui agitent la vie économique et touristique de notre Canton, nous craignons que notre remarque, faite à propos de la gestion 2003 évoquant la nécessité de former à temps un remplaçant au chef de service, sans que cela soit couronné de succès, ne trouve son regrettable épilogue en 2006.

Centre de congrès de Montreux S.A- Société d'exploitation de Beaulieu S.A - Nous avons évoqué cette problématique lors du rapport de gestion 2003 en rappelant que le Grand Conseil avait voté en 2001 une subvention de trois millions pour le Centre de congrès de Montreux S.A, payable en deux tranches, la deuxième à condition que le Centre développe avec Beaulieu S.A des synergies propres à valoriser le Canton.

Nous avons rendu visite au Centre de congrès de Montreux S.A, puis à Beaulieu SA. Le résultat des deux visites d'automne a laissé la sous-commission tellement consternée, qu'elle a décidé de faire tout ce qui était en son pouvoir pour que dans l'intérêt du Canton de Vaud, cette inertie cesse et que les deux entités proposent enfin un plan sérieux de collaboration.

La colère bien réelle de la sous-commission, jointe à un heureux changement de quelques têtes et à l'évolution des mentalités, rendue d'autant mieux possible que c'est le chef de service du SELT lui-même qui a repris la gestion opérationnelle de la Fondation de Beaulieu, a permis que soit présentée à la sous-commission une planification mettant en évidence les synergies et les

actions concrètes, menées de concert entre les deux fondations tout au long de l'année 2006.

Satisfaits, mais vigilants, nous évaluerons la sincérité et l'efficacité de cette planification et espérons pouvoir proposer au Conseil d'Etat, tout en informant le Grand Conseil, que les conditions au versement de la deuxième tranche au Centre de congrès de Montreux S.A sont enfin réunies.

Pôles de développement ; associations régionales - Nous avons parcouru les pôles de développement de la région broyarde, de Moudon à Payerne, où nous nous sommes fait présenter les mesures de gouvernance prises pour dynamiser l'association régionale, la doter de véritables moyens de prospection et d'accueil d'entreprises, afin que l'Aéropôle ne reste pas une arlésienne régionale. La détermination des autorités payernoises a fait grande impression et nous nous réjouissons d'en voir les résultats ces prochaines années.

Quelques mois plus tard, nous avons visité les pôles de développement de la gare de Morges, Littoral Parc et la Vallée de Joux, Vallorbe compris. Le dynamisme de cette région est remarquable, eu égard au petit nombre de ses habitants, mais il est urgent de considérer les voies d'accès avec la France. Le poste frontière de Vallorbe est quelquefois au bord de l'asphyxie et la route de Mouthe qui se présente probablement sous le même jour que celle que connurent les Bourbakis quand ils sont entrés en Suisse, mérite que des contacts suivis, opiniâtres et persuasifs soient entrepris dans le cadre des compétences cantonales avec la région française voisine, tout en s'assurant du soutien fédéral. Quant à la route Vallorbe-Le Pont, malgré les récriminations régionales, nous considérons qu'elle est largement suffisante. Muni d'une automobile équipée pour l'hiver, et en pouvant compter sur une équipe de déblaiement de la neige qui ne dort pas alors que dehors les flocons tombent, on assure sans problème l'accès à La Vallée !

DEV/DEWS - Ces deux entités ont largement défrayé la chronique durant l'année 2005. Nous n'entendons pas répéter dans ce rapport de gestion ce qui a pu être lu dans la presse. Nous rappelons que pour la gestion 2004, la sous-commission de gestion disait s'interroger sur la transparence financière et organisationnelle du DEV et du DEWS. Nous avons prévu la guerre des chefs, qui n'est toujours pas terminée d'ailleurs. Ce qui a comme conséquence que, comme nous l'avons écrit dans notre rapport de gestion 2003, la visibilité des deux piliers « promotion exogène-promotion endogène » n'est plus du tout évidente.

Du rapport du CCF, nous mettrons en exergue deux recommandations :

La recommandation n° 6, d'importance qualifiée de moyenne par le CCF, prend tout son relief au moment de la parution du rapport de gestion 2005 dans le sens où, plus que jamais, la question des mandats d'administrateurs de membres du Conseil économique ou de la direction, auprès de sociétés amenées par le DEV ou par le DEWS, doit être résolue. Cette situation, qui pourrait entraîner un conflit d'intérêts important, doit être définitivement bannie.

La recommandation n° 9, d'importance haute, concerne le reporting du DEV. En effet, la convention entre le Canton de Vaud et le DEV prévoit l'obligation de fournir des informations détaillées, notamment en termes d'emplois durables et d'implantation d'entreprises.

La qualité et l'adéquation d'un reporting se font sur des critères de traçabilité, d'exactitude et de pertinence. A divers titres, ces éléments ne sont que partiellement assurés.

L'affaire est loin d'être close ; près de dix ans après les réflexions qui avaient été menées pour doter le Canton de Vaud d'une promotion économique digne de ce nom, et sans méconnaître les incontestables réussites sur le terrain et que ces réflexions ont produites, on doit constater qu'au niveau organisationnel et des responsabilités du développement économique vaudois, on se retrouve quasi au point de départ, vu la persistance des querelles de personnes. Nous ne sommes pas certains que le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la promotion économique permette de régler le problème et il faudra bien se résoudre un jour à renouveler, dans le sens d'un net rajeunissement, les personnalités chargées de penser, en leurs différents conseils, la promotion économique vaudoise.

Tourisme - Le sujet sera essentiellement repris dans le cadre du rapport de gestion 2006 pour laisser aux acteurs du tourisme dans les Alpes vaudoises le loisir de nous démontrer, suite à notre observation du rapport 2004, qu'ils ont su prendre les mesures nécessaires pour dynamiser l'offre touristique de la région.

A une moindre échelle, et dans une autre région, soit celle d'Avenches-Payerne, nous avons mis en évidence que là aussi des querelles de clocher existaient.

Avenches dispose d'un Office du tourisme dynamique, entreprenant, travaillant avec une structure légère. Payerne croit plus en la mise en place de structures pour ensuite proposer des produits touristiques performants. L'avenir donnera raison à l'un ou à l'autre, mais va-t-on encore longtemps tolérer qu'à quinze kilomètres de distance, les points de vue soient tellement opposés ? Il en va de la pertinence des subventions versées.

Police du commerce - Le monde de l'hôtellerie-restauration, pilier du tourisme vaudois, est en constante mutation. Il est le point de ralliement d'une création sans cesse renouvelée dans l'offre d'hébergement et de restauration.

La loi sur les auberges et débits de boissons (LADB) pourrait être modifiée tous les trois mois que personne ne trouverait rien à redire. A l'instar de la politique des pôles, on pourrait peut-être envisager, qu'une fois par législature, le point soit fait avec les milieux concernés et, qu'il soit proposé au Grand Conseil, les modifications législatives nécessaires pour que la LADB colle toujours au plus près de la réalité, vécue par les citoyens de ce Canton et les milieux qui les hébergent et les restaurent.

La loi sur la prostitution, pleinement entrée en vigueur en 2005, a développé des effets favorables avec une collaboration bonne à excellente des milieux concernés, du moins en ce qui concerne tous ceux qui, considérations morales mises à part, estiment qu'il n'y a rien de répréhensible à pratiquer cette activité. Pour le reste, il y a au moins autant de clandestins que dans d'autres secteurs économiques vaudois.

L'interdiction de la vente de cigarettes au moins de 18 ans vit sa première année. Montrer l'exemple est gratifiant, mais sachant que le Canton de Vaud n'est pas clôturé d'un grillage infranchissable, on assiste à la mise en place d'une contrebande intercantonale ; à quand l'introduction des cercueils avec couvercle vitré, permettant, comme au bon vieux temps entre la Suisse et l'Italie, de vérifier que le cercueil contient bien son mort et non pas des paquets de cigarettes transitant entre le Canton de Fribourg et le Canton de Vaud ? A ceux qui doutaient encore que la Suisse est une Confédération d'Etats souverains, les voilà pleinement rassurés : à ne pas faire les choses au même moment et ensemble, on rend les mesures partiellement inopérantes, ce qui n'est pas le but recherché.

Service de l'emploi (SDE)

Offices régionaux de placement (ORP) - Nous avons visité les ORP de Vevey et Renens ; ce dernier présente la particularité de s'occuper d'une région en pleine mutation visant à tourner la page d'une glorieuse épopée du secteur secondaire au profit d'un présent qui allie tradition manufacturière et sociétés de service.

L'intégration de l'ORP de Prilly est terminée. Aucun employé du défunt ORP ne travaille à Renens...

Cet ORP a de la chance de pouvoir travailler avec un employeur, qui n'hésite pas à prendre des cas très difficilement plaçables, avec un certain succès.

Logistique des mesures du marché du travail (LMMT) - Dans le cadre de la loi, le SDE organise les mesures d'insertion professionnelle. L'Etat de Vaud a conclu un accord de prestations avec le Centre de gestion des programmes d'insertion (CGPI).

Dans la région de Payerne, le CGPI a délégué à la Fondation Horizon Emploi le soin de mettre sur pied des emplois temporaires subventionnés (ETS). Hélas, il semble que le CGPI n'a pas suffisamment bien transmis les conditions très drastiques de subventionnement à cette Fondation domiciliée à Genève. Celle-ci ne semble pas avoir posé beaucoup de questions non plus ; on se retrouve avec une décision de restitution de plus de Fr. 800'000.— de subventions perçues indûment, prononcée par le SDE avec un recours au TA, et le dépôt d'une plainte pénale, déposée par le SDE avec la bénédiction du SECO et du Service de justice de l'Etat, parce que, entre les locaux que l'on se loue à soi-même et les revenus de travaux faits par les ETS sans être déclarés au SDE, on assiste pour le moins, à un joyeux mélange des genres. Saluons les mesures de contrôles internes qui ont permis de découvrir l'affaire que nous suivrons en 2006.

Inspection du travail et lutte contre le travail au noir – Nous nous sommes intéressés au chantier TRIDEL : en ce qui concerne le chantier en lui-même, sa sécurité, les techniques utilisées, tout a été mené avec beaucoup de sérieux et de professionnalisme. Côté administratif, ce fut moins bon, malgré les conventions signées entre les entreprises et les syndicats : la liste des sous-traitants et travailleurs n'était pas à disposition spontanément et la preuve du respect des normes salariales, pas toujours apportée. Les corrections ont été faites.

Le Chantier M2 échappe en grande partie au Canton : les contrôles se font sous la responsabilité de la SUVA et de l'Inspection du travail de la commune de Lausanne qui aura ainsi la possibilité de démontrer, alors qu'elle vient de signer le mandat de prestations avec l'Etat, que la confiance placée en elle par la loi, est justifiée.

Cinquante inspections ont été menées dans l'agriculture vaudoise. Le bilan est plutôt bon, sauf en ce qui concerne le contrôle des heures supplémentaires, ce qui conduit régulièrement les agriculteurs à perdre devant les Prud'hommes et à verser quelquefois de coquettes sommes à leurs employés.

Le commerce de détails se doit d'être mieux contrôlé ces prochaines années : c'est une source évidente de travail clandestin et de violation systématique du

code du travail, comme le contrôle aléatoire des documents officiels auquel la sous-commission a procédé, l'a montré.

Deux ans après la mise en place du contrôle du travail illicite dans l'hôtellerie-restauration, force est de constater, preuves à l'appui, que la situation est (osons le mot) catastrophique.

Si des « radars » existaient dans ce secteur, ils feraient de meilleures affaires que sur nos routes.

Les infractions à la loi sur le travail (LTr) concernant la tenue des registres, le repos et les vacances ainsi qu'aux conventions sur le repos, les salaires et les horaires, atteignent des sommets, dépassant 67% des contrôles pour atteindre même 86,5% pour la LTr Santé. On se console comme on peut en remarquant que la loi sur les étrangers, le fisc et les assurances sociales ne représentent « que » 30% des infractions, en baisse par rapport à 2004. La seule loi, à peu près respectée, est la LADB.

Ces chiffres portent sur 294 contrôles en deux ans ; ils incluent les contre-visites aux entreprises déjà inspectées qui heureusement montrent une bonne volonté évidente à se mettre en ordre, même si les récidives sont nombreuses, voire sciemment pratiquées par une grosse poignée de tricheurs avérés, bénéficiant quelquefois d'un soutien local qui rappelle d'autres mœurs en d'autres lieux.

Nous renonçons à présenter la liste des infractions de peur de glacer le lecteur.

Rapport d'activité du SDE - Nous en recommandons sa lecture, car c'est un outil essentiel pour l'engagement et la direction du service.

Il sert également de document de relation publique avec les partenaires socio-économiques.

C'est un outil d'évaluation de la qualité de la gestion interne.

Service de l'agriculture (SAGR)

Aviculture - Pris d'un sentiment prémonitoire, la sous-commission de gestion avait décidé en juillet 2005 déjà de se préoccuper de l'économie aviaire de notre Canton.

Il existe de nombreux élevages avicoles qui, en dessous d'une masse critique d'environ 4'000 gallinacés, ne peuvent que difficilement espérer en vivre. En plus de cela, les centres d'abattage comme de récolte et de conditionnement des œufs se situent essentiellement outre-Sarine, ce qui rend le volatile et ses

dérivés chers à l'exploitation et au prix de revient, si l'on tient compte du coût des transports.

Une concertation des cantons romands, favorisant la construction et l'exploitation d'un centre d'abattage et de conditionnement des gallinacés comme des œufs, serait le bienvenu et développerait cet élevage dans nos régions.

Tabac : La sous-commission s'est également penchée sur l'industrie du tabac qui, peu ou prou, depuis le début du XIX^e siècle, fait vivre la Broye et a marqué ses traditions, voire son architecture et son paysage. Indiscutablement les planteurs font le gros dos face à la tempête anti-cigarettes et démontrent ainsi que si la lutte pour l'amélioration de la Santé publique est éminemment honorable, elle a des effets collatéraux qui ne sont pas négligeables et qu'il ne sert à rien d'ignorer.

Faut-il dès lors remplacer la culture du tabac par celle du chanvre qui est une culture historique de notre pays et qui présente de très nombreux avantages ? Il faudra alors appeler à la rescousse le génie génétique pour créer des plantes de chanvre complètement dépourvues de THC.

L'un dans l'autre, la Broye est bien mal partie entre son tabac nocif pour la santé, le chanvre qui épouvante les cercles bien pensants et le sucre de la betterave qui rend obèse.

Heureusement qu'il existe des perspectives nouvelles, par exemple, la production de bioéthanol.

1^{re} observation

L'avenir agricole de la région broyarde

La Broye va vivre des moments difficiles : son économie agricole traditionnelle est en danger. Les milieux concernés doivent réagir et s'inscrire dans une vision à long terme pour le maintien d'un secteur primaire performant, visionnaire et adapté aux besoins de notre temps.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la vision qu'il a du maintien à long terme d'une agriculture vivante et économiquement rentable dans le district de Broye-Vully.*

Ecole cantonale d'agriculture de Marcelin - La visite des locaux nous permet de vous livrer une exclusivité : oui, il existe une réserve secrète de fruits destinés exclusivement aux conseillers d'Etat, cachée dans un local très discret.

Nous n'avons pas pu savoir si c'étaient des pommes ou des poires qui étaient expressément réservées au Conseil d'Etat, mais on frissonne à la pensée de voir le politique, accusé autrefois de recevoir des pots-de-vin, à l'avenir être soupçonné de consommer des compotes cantonales fabriquées à partir des fruits de nos coteaux ensoleillés.

L'école mérite une très sérieuse rénovation : c'est le moment de lui donner la priorité dans les investissements.

Nous avons pris connaissance du rapport CCF sur les différentes caisses de Marcelin et constatons avec étonnement que celui-ci prétend que la comptabilité est bien tenue. Ceci ne l'empêche pas de faire plusieurs remarques d'importance moyenne qui démontrent que sur des sommes pas si petites que ça, la tenue des caisses, les pourboires non comptabilisés, les avances faites aux caisses particulières etc. dénotent une vision comptable pour le moins dépassée et source possible de dérapages.

Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale (CEMEF) - Depuis deux ans, un conflit de personnes agite le CEMEF au plus haut niveau de la direction. Cette situation remonte au départ à la retraite de la précédente directrice.

Un conflit pathétique de préséance et de visions divergentes quant à la façon de faire fonctionner l'école, entre deux personnes d'âge mûr, a de quoi stupéfier l'observateur extérieur.

Relayés avec plus ou moins de bonheur par les groupes de pression habituels à l'agriculture, les camps se sont figés et les tranchées se sont creusées avec la même hargne qu'à Verdun il y a nonante ans.

De sommations en représailles, il s'en est fallu de peu qu'une plainte pénale ne soit déposée pour atteinte à l'honneur et calomnies.

La sous-commission de gestion a visité l'école, entendu la directrice, le chef de service et une enseignante. Elle n'a pas à prendre position dans un conflit, dont elle a cru percevoir un début d'état de rémission.

Par contre, elle se préoccupe de la « cacophonie » hiérarchique qui en découle.

Le CEMEF dépend hiérarchiquement du DEC et donc du SAGR.

Des cercles d'influence plus ou moins importants sont censés aider l'école à remplir sa mission.

Il existe un Conseil de l'école qui est constitué de représentants des associations qui ont créé le CEMEF. Il est présidé par la Cheffe du Département, qui y délègue, comme c'est souvent le cas de la part du Conseil d'Etat, le chef du service concerné.

Dans cette affaire, le Conseil de l'école a été inexistant ; or, nous sommes d'avis que si celui-ci s'était saisi à temps du dossier, une action de médiation aurait pu aboutir à un résultat favorable. Le cas échéant, il lui appartenait de faire les propositions au Chef du Département, par l'intermédiaire du chef de service.

Mû par un bon sentiment, le Service a voulu régler la situation seul, puis, devant le pourrissement, a requis les services du groupe IMPACT. Trop tard ! Dans la mesure où une association non professionnelle d'anciennes élèves n'a pas manqué de souffler sur le brasier, prenant parti dans un conflit qui n'était pas de son ressort.

Ce genre de situation est inacceptable dans un lieu d'enseignement.

Nous suggérons que le rôle du Conseil de l'école soit fortement revalorisé, sa composition et ses compétences revues en y intégrant les cercles extérieurs qui oeuvrent positivement pour l'école.

2^e observation

Le Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale (CEMEF) mérite une meilleure gouvernance

Une réforme en profondeur de la conduite opérationnelle et pédagogique du CEMEF est indispensable.

Le Département doit exercer la haute surveillance de l'école par le biais du Service de l'agriculture (SAGR) qui doit servir d'abord d'organe de médiation et trancher en dernier recours si le Conseil d'école devait faillir.

- *Le Conseil d'Etat est prié de présenter au Grand Conseil les mesures qu'il entend prendre pour une réorganisation complète des organes de gouvernance du CEMEF.*

Service d'inspection et de consultation laitière de suisse occidentale (SICL-SO) - Le feuilleton détestable de cet organisme constitue un vrai symbole de la mésentente et des jalousies confédérales.

A force d'attendre, la rouerie des autorités fribourgeoise dans ce dossier a eu gain de cause d'un organisme qui présentait pourtant toutes les garanties en équipements, en compétences intellectuelles et pratiques, afin de maintenir dans le Canton de Vaud le centre de qualité du lait de Suisse Occidentale.

Avec le recul, on se rend compte que la direction de l'Ecole de fromagerie de Moudon savait la diriger mais n'avait pas les compétences nécessaires pour défendre la place fromagère vaudoise et encore moins ses capacités technologiques.

Sans charisme, ni engagement de chaque instant, dans ce milieu dur à la tâche et un brin autiste, les plus malins emportent la mise.

Tout n'est pas perdu pourtant et la transformation du Service romand d'inspection et de consultation laitière (SRICL), en Agence régionale pour la qualité et l'hygiène alimentaires (ARKHA), ouvre en collaboration avec les cantons de Neuchâtel, Genève et Jura, des perspectives réjouissantes de maintien d'une infrastructure technologique de haut niveau à Moudon.

Ecole de fromagerie et d'industrie laitière de Moudon (EFILM) : Le rapport du CCF, arrêté au 31.10.2005, confirme que les opérations financières liées à la fermeture de l'école se déroulent à satisfaction.

Le rachat du matériel d'exploitation se terminera en 2008 et le bail de l'internat en 2011.

On note que le CCF remarque que le produit du rachat du matériel d'exploitation devrait être réaffecté au fond de roulement « machines et matériels » des écoles d'agriculture ou en amortissement du crédit d'investissement 500004 « Ecole de fromagerie de Moudon-transformation ». Ce n'est pas possible, car l'information historique quant à la source de financement de ces installations est introuvable et n'a peut-être jamais existé.

Quand c'est chenil, et désinvolte, c'est jusqu'au bout... !

Office de la viticulture (OCV)

L'année 2005 a été marquée par l'orage de grêle de juillet qui a certes durement touché le vignoble de Lavaux, mais dans des proportions très variables selon les expositions.

A cette occasion, on a pu remarquer le poids symbolique élevé de cette région, qui semble définir à elle seule la viticulture vaudoise.

L'ennui est que toute atteinte au Lavaux véhicule immédiatement une image catastrophique de toute la viticulture vaudoise à l'extérieur. Or, la réalité montre

que l'immense majorité des vigneronns de ce Canton a pu procéder à une récolte 2005 de qualité et en quantité bien suffisante si l'on tient compte des stocks qu'il faut écouler.

Diverses mesures ont été mises en place immédiatement après l'incident météorologique: elles ont été dans l'ensemble très peu utilisées par la profession, qui a su résoudre par elle-même, les problèmes posés par cet événement. La sous-commission salue l'effort financier qui va être fait durant les deux années à venir pour effacer l'image négative, suscitée par cette calamité et profiter ainsi de donner un coup d'accélérateur à la promotion des vins vaudois.

Les quotas ne seront pas augmentés dans le Lavaux.

La viticulture vaudoise poursuit sa lente mutation pour s'adapter à la concurrence toujours plus vive à la fois des vins étrangers mais aussi du désamour certain des jeunes pour les produits du terroir viticole vaudois.

La sous-commission, par ses visites à différents vigneronns de ce Canton, remarque que la profession continue malgré tout à intéresser de jeunes diplômés des meilleures écoles suisses et étrangères, qui savent appliquer les principes appris avec une envie de réussir qui augure bien de l'avenir.

Nous avons pu nous convaincre par ailleurs que l'opération Lavaux-Patrimoine mondial de l'UNESCO est une opération essentielle aussi bien pour le tourisme vaudois que pour la promotion des vins de ce Canton: nous ne pouvons que souhaiter qu'elle réussisse.

Etude sur la viticulture par la BCV- Elle a fait couler beaucoup d'encre et complète la rencontre que le Conseil d'Etat a eue spécifiquement sur ce sujet avec la banque. Les résultats sont peu contestés par les vigneronns qui regrettent néanmoins que la BCV ne propose pas vraiment de solutions pour l'avenir.

La solution réside probablement dans une utilisation plus intensive des services de Prométerre, revus à l'aune des besoins spécifiques de la viticulture.

Service vétérinaire (SVET)

Le Service vétérinaire est devenu une des stars de l'Etat de Vaud : plus rien ne se fait sans lui ; il est un carrefour entre l'Economie, la Santé publique et le monde des émotions contradictoires des propriétaires ou victimes d'animaux, c'est selon.

Vivement un Lotto pour les chiens, pour que, bénéficiant d'un « Fonds vétérinaire » à l'instar du Fonds du sport, le SVET ait enfin les moyens d'exécuter les tâches qui lui sont demandées ou imposées.

Les abattoirs - « Il ne s'agit plus de savoir à qui l'on vend sa bête, mais qui achète ma viande » : c'est le slogan dont les milieux concernés doivent s'imprégner. Et les conséquences sont sévères : en dessous de 14'000 tonnes, l'abattoir devient vite non rentable dans un marché aux marges limées. Les abattoirs ne cessent de fermer partout en Suisse et personne ne connaît l'avenir de celui de Cheseaux.

Dans ce contexte, on se félicite que Lausanne ait su renoncer au sien et l'on s'étrangle à évoquer le flop de celui de Clarens, avec son incinérateur de déchets carnés chroniquement en panne.

Ce site a fonctionné deux ans sans autorisation d'exploiter véritable : scandaleux, quand on sait combien l'Etat peut se montrer sourcilieux dans ce domaine.

La sous-commission n'a pas apprécié et n'a eu de cesse que l'incinérateur soit interdit d'exploitation. C'est fait.

Reste l'abattoir que l'on nous a fait visiter, en compagnie de la sous-commission des finances, un jour où il ne fonctionnait pas... !

Alors quel avenir pour cette installation ?

Avec quelques milliers de tonnes par an, cet abattoir est non rentable et en plus délaissé par la clientèle locale !

Doit-il devenir un abattoir officiel et public du Canton de Vaud, une fois la situation financière réglée par les collectivités publiques qui l'ont voulu pharaonique ?

3^e observation

L'histoire des abattoirs vaudois va-t-elle se conclure enfin ?

Il est temps d'avoir un concept clair des abattoirs et de la gestion des déchets carnés dans ce Canton. Les conclusions du groupe de travail constitué il y a plusieurs années sur ce sujet doivent être utilisées pour établir le rapport demandé.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil dans quel délai il entend livrer un rapport final sur les abattoirs dans le Canton de*

Vaud sur la base, entre autres, des recommandations du groupe de travail qu'il avait constitué.

Exercice POPEYE et Grippe aviaire - Les enseignements de l'exercice POPEYE, tenu en 2004, ont été tirés en 2005. Cet exercice, très bien conçu sur la base d'un scénario d'une épizootie importante et apparue brusquement, n'a pas pu vraiment se jouer, les partenaires se défilant au fur et à mesure du déroulement de l'exercice sous les prétextes les plus futiles et les plus variés.

Mais le sort se venge et ce qui n'a pas voulu être exercé, le sera de gré ou de force quand, dès l'automne 2005, la menace de la grippe aviaire sera venue !

Cette seule épizootie et ses conséquences humaines possibles ont requis l'immense majorité du temps de travail du vétérinaire cantonal ; rajoutez une grosse louche de chiens dangereux et la situation devient intenable.

Par ailleurs, il est grand temps d'évaluer les coûts réels pour le fonctionnement de l'Etat d'une pandémie à venir, alors même que malgré celle-ci, le fonctionnement quotidien de l'Etat devra être assuré.

Protection des animaux et commerces d'animaux - Nous avons visité le chenil de Fenil, au-dessus de Vevey. Enthousiasme et décrépitude qualifient à la fois le dévouement du personnel et l'état pitoyable des locaux. Nous nous sommes laissé dire que les communes concernées ne payaient pas souvent, or ce refuge sert de centre collecteur d'animaux abandonnés pour plusieurs communes de la région : un effort de leur part serait apprécié.

Le placement d'un chien peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif : heureusement nous n'avons pas entendu dire qu'un chien était mort de vieillesse en attendant une décision du TA...Mais cela peut durer une année.

4^e observation

De l'usage inattendu des armoiries cantonales en matière de protection des animaux

Plus ennuyeux est le conflit récurrent avec la SVPA qui envoie dans le Canton des soi-disant inspecteurs de la protection des animaux, munis d'une carte ornée de l'écusson cantonal, semblant leur conférer des pouvoirs de police qu'ils n'ont pas.

Tout le monde s'en plaint, personne ne fait rien.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qui semble être une utilisation abusive des armoiries cantonales et de définir une fois pour toute qui surveille, quoi et comment, l'application de la loi sur la protection des animaux.*

Les commerces d'animaux ne sont quasi pas contrôlés. Rappelons ici qu'il n'y a pas que la grippe aviaire dans ce monde, mais aussi une multitude de zoonoses potentiellement dangereuses que des animaux, entrés clandestinement en Suisse, contribuent à propager.

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Sport études - La sous-commission a visité l'Ecole de football de Payerne.

Une sélection rigoureuse est menée ; une dizaine d'élèves venant essentiellement des cantons romands ont été retenus.

Ils vivent en famille d'accueil durant la semaine, mais partagent l'essentiel de leur temps scolaire et sportif, repas compris, ensemble.

L'association suisse de football (ASF) fixe l'écolage versé par les parents des élèves et défraie la famille d'accueil. L'ASF paye également les entraîneurs et le programme de nutrition ; elle partage, avec la ville de Payerne, l'administration de l'école de football.

La commune fournit les infrastructures sportives et scolaires.

L'école jouit d'une excellente réputation, et quelques-uns parmi ses élèves jouent déjà dans les diverses catégories de l'équipe nationale de football.

« **L'Ecole bouge** » - Ce programme d'action national pour promouvoir la mobilité, l'agilité et le sport dans les écoles suisses a fait un tabac dans le Canton de Vaud qui se classe 2^e par le nombre de participants, derrière Berne.

Il y a urgence : il ne faut pas se cacher que nombre de nos enfants sont des « infirmes moteurs » au sens de la non-maîtrise du mouvement dans son agilité et le dosage de sa force.

La sous-commission salue l'engagement en dehors de ses heures de travail du service pour la réalisation d'un très remarquable DVD que l'on voudrait voir destiner à chaque citoyen tant il explique, conseille et encourage à la mobilité avec pertinence et savoir.

Dans ce contexte, la chasse menée aux dispenses sportives abusives, qu'elles soient médicales, religieuses ou sexistes, est à notre avis justifiée.

Le succès populaire, par ailleurs observé, des stands sportifs du Comptoir montre l'intérêt qu'il y a à poursuivre cet engagement. Dans ce contexte, la création d'un « passeport senior + » démontre qu'il faut motiver intelligemment les différentes générations à pratiquer le mouvement : la qualité de la vieillesse dépend souvent de la mobilité conservée.

Fonds du sport - Même en temps de disette, il y a des cavernes d'Ali Baba qui s'ouvrent aux yeux ébahis des Vaudois.

L'opulent fonds du sport doit à l'addiction aux Jeux ce que l'AVS doit au tabac ; mais foin d'ironie. Ce fonds permet :

- Une augmentation de la subvention pour installations sportives.
- Une augmentation de la subvention pour l'achat de matériel sportif.
- Une augmentation de la subvention pour les manifestations sportives.
- Une bourse pour environ 18 sportifs d'élite vaudois.

Installations sportives - Nous avons constaté que les installations sportives de plus de vingt ans nécessitent souvent des rénovations importantes.

Par ailleurs, quelques objets sportifs majeurs manquent dans le Canton comme une piscine olympique, par exemple.

Le fonds du sport permet de subventionner des projets communaux jusqu'à concurrence de 35% de l'investissement prévu, mais légalement il ne peut aller au-delà et il ne peut pas investir dans un projet d'importance cantonale.

Remarque - Face aux nombreuses sollicitations que le Fonds du sport ne manquera pas de provoquer, nous suggérons que le cadre légal qui permette son utilisation soit redéfini y compris dans le sens d'une utilisation pour construire une installation cantonale.

Une planification des modalités de distribution et des priorités devrait être établie en début de législature.

Le Sport international et les événements sportifs d'envergure - Grâce à sa maison du Sport, le Canton et son chef-lieu continuent d'attirer les fédérations sportives de toute taille et de toute nature, mais aussi les organismes qui sont en relation étroite avec le sport comme la Fédération mondiale de l'industrie du sport.

Dans ce contexte, le SEPS, d'entente avec la Ville de Lausanne, a développé un programme de suivi et d'aide à l'installation de ces milieux sportifs internationaux dans notre Pays.

Par ailleurs le SEPS, d'entente avec les communes qui manifestent leur intérêt à organiser un événement sportif d'envergure, veille dans la mesure de ses compétences à le soutenir.

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Le BEFH a poursuivi ses actions de promotion de la femme à travers ses activités habituelles, notamment la journée des métiers.

Il se préoccupe enfin concrètement d'égalité salariale.

Il met sur pied un intelligent programme scolaire de sensibilisation dès le plus jeune âge, au respect mutuel des sexes.

En ce qui concerne les garderies, la sous-commission a vérifié la sécurité de la garderie **Carambole**, dont la précarité avait été mise en exergue dans un rapport précédent : les choses sont rentrées dans l'ordre.

Dans cette même garderie, nous avons pu constater que le gaspillage était toujours à l'ordre du jour à l'Etat, alors même que les utilisatrices n'ont rien demandé : plusieurs télécopieurs et imprimantes, dont une combinée, trônent dans leur bureau, sans jamais être utilisés...

Nous notons enfin que si à la garderie Mosaïque les employés timbrent comme dans beaucoup d'endroits à l'Etat, on ne voit pas pourquoi cela ne serait pas le cas à la garderie Carambole.

En janvier 2004, une conférence de presse claironnait la mise en place du programme « C'est assez », programme de lutte contre la violence domestique portant sur la période 2004-2007.

L'élément opérationnel était constitué par une permanence d'accueil vers laquelle était dirigée, via la police essentiellement, la personne, femme ou homme, victime de violence domestique, publique ou professionnelle.

Ce fut un échec, par manque de conviction, de collaboration mais aussi d'expérience.

Statistiquement, on notera sans surprise que si les femmes consultent majoritairement pour violence conjugale (31 cas), les hommes aussi, puisque sur six cas, cinq avaient essuyé des coups de leur compagne !

S'est posée la question de continuer l'expérience : entre la pression des milieux médico-sociaux qui souhaitent même étoffer leur équipe, alors que le nombre de cas était manifestement très en retrait des espérances des promoteurs du projet et la nécessité de respecter le sens donné au budget du DEC,

essentiellement dévolu à la permanence, ce dernier a choisi de supprimer dès le 1^{er} juillet 2005 sa subvention au projet.

Celui-ci a été entièrement repris par les Hospices-UNIL.

A l'heure de la rédaction de ce rapport, le BEFH est tout simplement incapable de fournir à la sous-commission les statistiques du 1^{er} semestre 2005 et donc le total des chiffres des 16 mois de participation de l'Etat au projet, pour la bonne raison que les initiateurs du projet n'ont semble-t-il pas transmis ces données.

Le manque de sérieux ruine les meilleures causes... ! Et le malheur des femmes et des hommes ne doit pas être une source de promotion universitaire ni une rente de situation pour organismes en mal de reconnaissance.

Nous réclavons un rapport final de cette expérience au plus vite : la compréhension des échecs est aussi utile que celle des réussites.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'économie pour 2005.

DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES (DINF)

M. Bertrand Clot, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des infrastructures pour l'année 2005 était composée de MM. Michel Borboën et de Bertrand Clot, rapporteur.

Préambule

La vie du département a été assez mouvementée en 2005, marquée par la réorganisation de plusieurs services. Il y a eu d'abord la reprise du Service des routes par une direction bicéphale de juillet à décembre, direction qui s'est attelée à une réorganisation en profondeur.

La Direction, planification et stratégie informatique (DPSI) a également eu une direction intérimaire qui a préparé la transformation du service en Direction des systèmes d'information (DSI) pour janvier 2006. Le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) s'est préparé à devenir le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), avec l'adjonction du Service immobilier et logistique (SIL), rattaché encore en 2005 au DFIN.

C'est en somme une année de transition, pas toujours vécue positivement par les collaborateurs, au début surtout. 2006 devrait être une année de consolidation.

Secrétariat général (SG-DINF)

Effectifs : 47,1 ETP.

Budget 2005: Fr. 11'272'880.— /Fr. 4'253'300.—.

Visites de la sous-commission : les 26 octobre 2005/25 avril 2006.

Le fonctionnement et l'organigramme du service ont été particulièrement remaniés en 2005, notamment par la mesure « 300 postes en moins » et la démarche DEFI, en réduisant l'effectif du SG à 47,1 ETP.

Ces changements ont causé quelques difficultés, surcharge de travail, mise en veilleuse de certains projets non urgents. Mais ils ont également été source d'avantages, de responsabilités et de motivations des cadres, autour des tâches essentielles. Constatation est faite qu'il était possible de se conformer aux

exigences de la démarche « 300 postes » et des amendements de la COFIN, budget 2005.

Regroupement du personnel CAMAC dans les locaux SG-DINF : cette démarche se poursuit, notamment par le regroupement SBMA-SIL.

Restructurations des services

Le Secrétaire général agit comme cheville ouvrière, il reconnaît qu'il aurait été préférable de conduire ces restructurations en les échelonnant, mais que certains événements, opportunités, ne laissent pas vraiment le choix. En outre, le ralentissement des différents chantiers, dû aux restrictions budgétaires, a permis de conduire les réorganisations de manière plus ciblée et propice en 2005.

Les défis futurs que sont l'entrée en vigueur de la nouvelle répartition des tâches (RPT), le développement de la cyber-administration, la nouvelle Constitution, etc., ces défis devraient permettre de développer une administration départementale efficace, mobile et rajeunie !

A commencer par :

- la création de la DSI par regroupement de la DPSI et des unités informatiques départementales (UID) ;
- la fusion, à l'horizon 2007, des Services de l'information sur le territoire (SIT), de l'aménagement du territoire (SAT) et des améliorations foncières (SAF), suite au postulat Borloz et à l'option du Conseil d'Etat ;
- le remaniement du Service des routes, changement à la tête du service ;
- la fusion du SIL et du SBMA, résultat d'une mesure DEFI, issue de la réflexion menée par les chefs du DINF et du DFIN. Le nouveau service, le SIPAL, sera opérationnel dès le 1^{er} janvier 2006.
- l'UID, Service informatique du DINF, sera regroupée avec la DSI ; en principe, les mêmes interlocuteurs informaticiens seront à disposition des services utilisateurs.

Marchés publics

Les directives sont lourdes et n'amènent pas forcément de gains substantiels, mais génèrent un surplus de travail. Les nouvelles directives concernant Eco-entreprises ne sont pas de nature à simplifier le système. Reste encore à déterminer quel sera l'impact du critère attribué dans l'adjudication des marchés.

Liste des soumissionnaires qualifiés

Cette liste, éditée à grands frais par les entreprises, n'est pas utilisée par le service des constructions, elle est donc inutile. Les renseignements exigés dans l'appel d'offre, sont les mêmes pour les entreprises inscrites ou pas. Aucune valeur n'est attribuée à la formation professionnelle supérieure (Maîtrise fédérale). La sous-commission restera attentive au système des critères d'attribution.

Principaux chantiers en cours, dont les crédits ont été adoptés en 2005 :

8,9 millions de francs :	Assainissement de l'amiante pour la première série de bâtiments.
0,5 millions de francs :	Rénovation façade Ecole de chimie suite au crédit adopté 2004 – Rénovation Ecole de chimie. Participation de l'Etat au réaménagement place de la gare d'Aigle.
14 millions de francs	Mise en conformité réseau 40 t.
116 millions de francs	Renchérissment légal du M2.

On notera également que la motion Van Singer, (publicité tabac et alcool) implique la révision de la loi sur les procédés de réclame (LRP), que cette dernière devra également être révisée, pour tenir compte des modifications de l'Ordonnance sur la signalisation routière du 17 août 2005.

CAMAC

Une révision des émoluments administratifs est en cours. Le SAGEFI doit réactualiser le taux horaire appliqué par la CAMAC pour la facturation des émoluments.

Le nouveau tarif des émoluments administratifs et le règlement de la CAMAC sont entrés en vigueur au premier janvier 2006.

DECTER

Le départ du responsable de ce dossier n'a, en fait, pas porté à conséquence sur ce projet, mais en a considérablement réduit la voilure, tant en matière de coût d'infrastructure que de publications ou de colloques, etc.

RPT

Le Service d'analyse et de gestion financière (SAGEFI) gère la cellule RPT. L'impact financier de ce nouveau projet, (Répartition des frais Confédération/cantons) touchera de plein fouet le Service des routes. L'adjoint au Secrétaire général est la personne de contact sur ce dossier. La Confédération impose le programme de mise en œuvre.

Entretiens avec le Chef du département : Visites des 22 novembre 2005 et 30 mai 2006

Plusieurs points ont été abordés en relation avec les services de son département.

La sous-commission lui fait part de quelques-uns des soucis relevés à l'interne des services et souhaite obtenir quelques réflexions et commentaires du Conseiller d'Etat, notamment sur ce qui touche les RH.

La sous-commission relève que le sentiment d'appartenance à un groupe, à une équipe, manque dans les services. Les restructurations rapides et nombreuses à l'interne du Département accentuent un climat d'incertitude et un sentiment de frustration auprès des employés. Ces derniers perdent leurs repères. Ils peuvent également gagner en responsabilité et en autonomie ; pour cela, un but doit être fixé pour chaque secteur et le plus rapidement possible.

Réponse de M. le Conseiller d'Etat

Une enquête de satisfaction a été initiée par le Chef du Département au printemps 05 : le dépouillement, durant l'été, a démontré un indice de satisfaction des employés en chute libre ; une perte de motivation et une certaine crainte quant à l'avenir. Dès lors, chaque chef de service a reçu la mission de relancer un processus de motivation des employés, notamment par la démarche de classification des fonctions (DECFO).

SIL/SBMA → SIPAL

La fusion de ces deux services provenant l'un du DFIN et l'autre du DINF, a été une volonté des deux Chefs de Département dans le cadre des mesures DEFI.

Ces deux services ont des compétences liées ; cela permettra d'avoir une vision des dépenses et des recettes, ainsi qu'une définition des besoins jusqu'à l'exploitation de l'objet.

Cette fusion a généré une économie de 5 ETP.

Réponse de M. le Conseiller d'Etat

Cette réorganisation permettrait de réutiliser trois ETP à l'interne et d'effectuer une partie du travail, confiée actuellement sous forme de mandats externes. L'économie ainsi escomptée est d'environ 1,7 millions de francs.

Informatique

La réorganisation de l'informatique cantonale a comme premier but « savoir qui tient le volant ».

L'informatique cantonale, véritable pieuvre aux tentacules interdépartementales pas toujours maîtrisée, est devenue si importante pour le fonctionnement de l'Etat, qu'elle doit être gérée et réorganisée de manière efficiente et efficace en regroupant les compétences métiers sous un même chapeau, tout en maintenant une indépendance interne par fonction « métier ». Cette restructuration est menée par un chef ad intérim, suite au départ du titulaire.

En parallèle, le chef ad intérim, mène les réflexions liées aux rapports de prestations avec Bedag et, notamment, le contrat liant l'Etat et Bedag. Un appel d'offre sera lancé dès 2007, en respectant la loi sur les marchés publics (LMP), puisque le contrat actuel arrive à échéance en 2009.

Direction, planification et stratégie informatique (DPSI)

Effectifs : 35,5 ETP.

Budget 2005: Fr. 43'141'300.—/Fr. 3'572'600.—.

Visites de la sous-commission : les 26 octobre 2005/26 avril 2006.

La réorganisation de l'informatique cantonale est en cours, mais il faut relever que son organisation définitive n'est pas encore totalement définie.

En été 2004, sept axes de réforme ont été prévus pour la période 04-08. Si en automne 2004 le Conseil d'Etat a adopté les six premiers axes, il a mandaté l'Unité de conseil et d'appui (UCA), pour valider le 7^e axe, qui consiste à centraliser l'informatique cantonale.

Après confirmation du projet proposé et mise en lumière de certains points à prendre en compte, des changements importants sont intervenus à la tête de la DPSI.

Le départ à la retraite anticipée du chef de service, sur sa demande, et l'arrivée d'un chef ad intérim, avec un contrat échéant en février 2006.

Ces changements ont provoqué, aux yeux de la sous-commission, une remise en question et une remotivation bienvenue du service. Les compétences du chef ad intérim sont unanimement reconnues, y compris par le Chef du Département.

Un nouveau chef de service a été engagé en décembre 2005.

Le processus de centralisation de l'informatique a été accepté en août 05, par le Conseil d'Etat et la structure d'organisation a été présentée le 15 décembre 05 au Conseil d'Etat. La Direction des systèmes d'information (DSI) doit entrer dans sa phase de réalisation dès le 1^{er} mars 06.

Bedag

La situation qui prévaut aujourd'hui dans les relations Bedag/Etat est basée sur un partenariat. Cette relation est appelée à évoluer dans un rapport fournisseur/client. Les accords de niveau de service (ANS) sont finalisés et fixent de façon précise le type et le périmètre des prestations. Les négociations sont en cours et doivent être signées sous peu.

Ce sont ces mêmes accords qui serviront de base à un appel d'offre ultérieur type « marchés publics ».

Le contrat actuel avec Bedag a été résilié pour juillet 2009. Un appel d'offre (de type LMP) sera lancé parallèlement à ce temps de résiliation et permettra d'ouvrir le marché à la concurrence.

Ponctuellement, d'autres fournisseurs sont appelés pour des prestations considérées comme non critiques. Cette évolution permet une comparaison tarifaire. En ce qui concerne la centrale d'appel, le tarif accepté en son temps est basé sur les cas ouverts annuellement, estimés à 27'500 cas. Dès 2006, un tarif forfaitaire par utilisateur sera appliqué (diminution des coûts prévus). Trois millions de francs d'économies ont ainsi pu être réalisées en remplaçant le contrat de partenariat par un contrat de client/fournisseur.

Bedag étant un prestataire de service, son personnel basé à Lausanne, a évolué de 2001 à nos jours, passant de 40 à 105 personnes, dont 26 transférées de l'ex-CIEV.

UID

En 2005, les UID ont fonctionné de manière indépendante, leur intégration au service est effective depuis mars 2006. Ainsi, la DSI devient l'interlocuteur principal des services et des départements, toutefois son périmètre d'action ne s'étend pas aux hôpitaux, à l'ECA et à la partie pédagogique du DFJ.

Crédits en cours

3 EMPD sont ouverts à ce jour.

Intégris : disponible 3,7 millions de francs, fin probable du projet décembre 06.

Plate-forme bureautique étape 1, doit être terminée à fin 2005.

RCV (Réseau Cantonal Vaudois) phase 3

Les dernières dépenses seront enregistrées sur 2005, le crédit dès lors, sera clôturé.

Un EMPD phase 4, concernant le Centre cantonal des télécommunications (CCT) sera présenté en 2006 au Grand Conseil. La sous-commission attend la mise à jour du bouclage des tranches de crédit annuel (TCA).

Entretien postes informatiques

Le premier contrat forfaitaire par poste de travail, pour l'entretien est entré en vigueur dès le 01.10.2005 et concerne la direction de la formation professionnelle, ainsi qu'un contrat des supports pour la salle du Grand Conseil. Ces contrats sont basés sur les accords de niveau de service (ANS).

Site Recordon

Ce point a fait l'objet d'une question en 2004, où la COGES s'inquiétait des locaux vétustes mis à disposition. Ce site, composé de deux bâtiments, sera progressivement libéré par Bedag et son matériel transféré sur son site protégé à Berne. Le bâtiment 2 (Miroiteries) sera libéré, après remise en état pour fin 2006.

Il reste néanmoins le bâtiment Recordon qui accueillera à l'avenir l'UID DFIN, abritant le CCT et les machines centrales de la RCV. 15 à 20 places de travail resteront encore disponibles.

Un site redondant à la Riponne assure la sécurité si nécessaire.

1^{re} observation

Regroupement des sites informatiques

Au vu du coût annuel important de location du bâtiment de Recordon, soit Fr. 835'000.— hors charges, un regroupement du service devient absolument nécessaire ; car, actuellement, il est dispersé sur onze sites différents ; cela permettra ainsi des économies d'échelles.

- *Nous prions le Conseil d'Etat de nous indiquer s'il envisage de regrouper les différents sites de la Direction des systèmes d'information (DSI) pour diminuer les importants frais de location. Si oui dans quel délai et comment ?*

Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Effectifs : 42,4 ETP/ prévus 45,4 ETP.

Budget 2005: Fr. 26'226'600.— /Fr. 1'461'300.—.

Visites de la sous-commission : les 19 octobre 2005/22 février 2006.

La fusion du SBMA avec le SIL qui sera effective dès le 1^{er} janvier 2006, a été décidée par les Chefs de Département et ne semble pas soulever l'enthousiasme du chef de service, qui conserve néanmoins la fonction d'architecte cantonal.

En parallèle, la dimension des effectifs - 3 ETP, amendement COFIN + 0,6 ETP, dans le cadre Plan 04 (300 postes sur 3 ans), a été pleinement respectée en travaillant sur les fluctuations d'effectifs et la prise en compte de l'âge des collaborateurs.

Si la tendance à une internalisation des prestations d'architecte pour des petits objets répond à une décision DEFI, l'octroi de mandats externes pour des réalisations importantes reste la règle générale pour l'ensemble des services constructeurs de l'Etat de Vaud.

On peut raisonnablement y trouver certains avantages :

- non-augmentation des effectifs ;

- variation des charges, etc.
- octroi de mandats en fonctions des besoins et objectifs,
- projets ciblés et coûts maîtrisés, selon analyse préalable (cahier des charges).

Monuments historiques et archéologie

La sous-commission s'est penchée sur les avatars de l'EMPD, destiné à la protection des thermes d'Avenches (Fr. 3'238'000.—). Voté en 1998, le crédit n'a pas pu être utilisé car le projet a été bloqué plusieurs fois par des oppositions. Le TA a révoqué en janvier 2005 la décision de la commune d'Avenches d'accorder le permis de construire. Le blocage est donc durable. Le DINF en est donc réduit à prendre des mesures de protection des vestiges et à remettre provisoirement en ordre le site en attente, avant d'entreprendre de nouvelles démarches. On ne peut que déplorer l'impuissance de l'Etat à protéger un patrimoine historique de valeur.

Côté positif, signalons l'inventaire des stations lacustres vaudoises en vue de l'inscription des sites suisses au patrimoine de l'UNESCO (VAUD est le plus riche dans le genre avec 100 sites), et les fouilles importantes à Nyon (parking de la Duche), à Avenches et à Bullet (Sanctuaire du Chasseron).

2^e observation

Les thermes d'Avenches

Le crédit de 3,238 millions de francs, destiné à la protection et la mise en valeur des vestiges archéologiques des thermes d'Avenches, est bloqué depuis 1998, suite à des recours successifs, mais il est quand même légalement amorti chaque année.

- *Le Conseil d'Etat est invité à présenter au Grand Conseil l'historique complet de ce dossier, en indiquant notamment les travaux déjà effectués dans le cadre du crédit, le coût des procédures et des retards découlant des recours, et les démarches du Département pour sortir de cet imbroglio juridique. Il fera également part des mesures qu'il entend prendre pour régler le problème.*

Question annexe : le crédit de 1998 correspond-il aux besoins de 2006 ?

Bâtiments propriétés de l'Etat

L'Administration cantonale utilise des locaux, dont elle est propriétaire (30 %) ou qu'elle loue (70 %). Cela peut varier, notamment pour les écoles supérieures entre 80 % et 20 %, ou pour les pénitenciers qui, eux, sont à 100 % propriété de l'Etat.

Gymnases intercantonal de la Broye et de Morges

La construction abritant le gymnase intercantonal de la Broye, parfaitement intégré dans son environnement, présente de nombreux avantages et semble répondre parfaitement à l'usage qui lui est destiné, tant par la qualité remarquable de ses fonctionnalités et la disposition de ses locaux clairs et espacés, que par les nombreuses qualités techniques et le soin apporté, lors de la construction des différents bâtiments du site.

On se plaît à reconnaître et apprécier cet ensemble architectural.

A Marcelin, si l'intégration du bâtiment dans son environnement peut-être considérée comme réussie, on peut raisonnablement émettre quelques doutes quant à la qualité constructive des bâtiments, on citera par exemple :

- les possibilités restreintes d'aération des bâtiments,
- les problèmes techniques de la gestion informatique des services des bâtiments,
- les cours en bois particulièrement dangereuse en hiver ou par forte pluie,
- la hausse de la température dans les classes en été sans possibilité de ventilation efficace,
- le refroidissement complet des locaux communs lors de l'ouverture des portes en hiver.

Toutefois, la mise en place de sas d'entrée permettant de faire « tampon » a permis de remédier partiellement à ces défauts.

La sous-commission a également rencontré les directeurs et directrice de différentes écoles regroupées sur le site de Marcelin, elle a également pu s'entretenir avec un enseignant auteur d'un rapport critique sur les qualités techniques et constructives du gymnase.

Le SBMA a pu apporter des réponses à certaines remarques et a pris en compte pour correction, certains constats signalés dans le rapport.

Le cadre financier, pour ces deux projets de construction, correspond aux EMPD acceptés par le Grand Conseil.

Marchés publics

Ils représentent plus de 40 milliards de francs pour les trois entités que sont la Confédération, les cantons et les communes.

A la question de la sous-commission sur les marchés publics et les conséquences sur l'économie cantonale, M. le Chef de Département souhaite que les critères d'attribution des marchés soient réévalués, notamment le critère « Développement durable ».

Une séance d'information a été organisée par M. le Conseiller d'Etat avec les différents partenaires FVE, groupements patronaux, UCV, etc.

La vision du Département, en mettant l'accent sur le développement durable, inquiète les différents partenaires, quant à l'évaluation et le pourcentage attribué aux dits critères. Un questionnaire de 160 à 180 questions a été établi pour obtenir la certification Eco-Entreprise. Ce questionnaire auquel doit répondre l'entrepreneur, semble aller plus loin que ce qu'exige la loi sur les marchés publics, voire entre dans la sphère privée de la gestion d'entreprise des employeurs et des employés.

Actuellement, les principaux critères sont :

- notation du prix $m^2/m^3/pc$,
- qualité technique de l'offre,
- organisation du soumissionnaire pour le marché,
- organisation générale de l'entreprise,
- références.

Ces critères sont divisés en fourchettes de pondération, en fonction du marché offert, soit marché de service /marché construction.

La sous-commission relève la difficulté de la comparaison inter cantonale dans l'offre marché public, notamment par les différences de salaires, de charges sociales et de structures d'entreprises – employeurs/employés – employeurs/indépendants – sous-traitance interne.

M. le Conseiller d'Etat confirme qu'il est tenu compte dans la loi fédérale pour les travailleurs détachés :

- de la rémunération minimale du lieu de travail,

- de l'horaire de travail,
- du droit et de la durée des vacances.

Il signale également que, dans le cadre d'un recours, *CHUV/contre entreprise de ferblanterie*, étonnamment le Tribunal administratif (TA) a donné un arrêt allant exactement dans le sens contraire

Un guide romand sur les marchés publics et un tableau des critères ont été établis par le Secrétariat général. Ce guide peut être consulté sur Internet www.simap.ch

Service des améliorations foncières (SAF)

Effectifs : 15 ETP – budget 2005 15.5 ETP.

Budget 2005 : Fr. 2'469'400.— /Fr. 214'600.--.

Visites de la sous-commission : les 5 octobre 2005/15 février 2006.

Organisation du service

Initiée et réalisée en 2001 et 2002, cette organisation porte ses fruits, les responsabilités de chacun sont déterminées et assumées, la sous-commission de gestion a senti un climat favorable et serein dans les rapports entre les différents responsables de division.

La collaboration avec les différents services du département est qualifiée de très bonne. Elle est également régulière avec le Chef de Département.

Moyens à disposition

La dotation en personnel pourrait poser problème lors de la mise en œuvre du Plan directeur cantonal. Une pression va être portée sur la gestion des terrains à bâtir. Le risque est réel et le service n'aura pas les moyens de suivre les demandes des communes, avec les enjeux financiers que cela comporte.

Structure informatique

Véritable point noir du service.

Le SAF est sous-équipé en matière informatique. On travaille avec un système élaboré il y a de nombreuses années avec les risques inhérents à un logiciel obsolète et non sécurisé dans son emploi.

Par exemple, on doit former des secrétaires pour travailler sur un système désuet, on travaille sans masque, directement sur la base de données.

D'autre part, ce manque de moyens informatiques dont dispose le SAF, rend crucial la sauvegarde des plans, des ouvrages exécutés. Cette sauvegarde doit se faire sur calques des vieux plans des syndicats AF. Ce travail a été fait pour une période de cinq ans et ce, pour un montant de Fr. 130'000.— (reproduction, matériel, etc.)

Ce manque de ressources informatiques empêche également le suivi, la surveillance des ouvrages de syndicats AF, ainsi que la gestion du cadastre AF.

Les exigences légales de la Confédération ne sont pas respectées, faute de moyens. Le CCF s'en est d'ailleurs inquiété, compte tenu du risque financier encouru par le Canton. Un schéma directeur informatique (SDI) a été lancé, mais non accepté.

Le devis s'élevait à Fr. 400'000.—!

Suivi et entretien des ouvrages

Le service, ne pouvant assurer le suivi des ouvrages (exigences légales de la Confédération), ne peut demander et exiger des communes et des propriétaires qu'ils fassent procéder à l'entretien des ouvrages ; aucun contrôle ne peut être effectué par l'Etat.

Un règlement type existe d'ailleurs, ce dernier est approuvé par le Chef de Département.

Même si ces contrôles doivent être faits de manière pragmatique, l'Etat ne peut s'y soustraire sans risques et conséquences financières.

Le risque financier pour l'Etat, le surcroît de travail et le service aux communes sont largement supérieurs à l'économie, temporairement réalisée, et à la dépense inéluctable, reportée dans le temps.

3^e observation**Equipement informatique**

Le Service des améliorations foncières (SAF) souffre d'un sous-équipement informatique, ce qui l'empêche de remplir correctement ses missions, notamment dans l'application des exigences légales de la Confédération.

- *Le Conseil d'Etat est prié d'indiquer quelles sont les raisons qui l'ont amené à ne pas considérer l'équipement informatique adéquat du service comme prioritaire. Il dira quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour donner au SAF les moyens indispensables à l'accomplissement de sa mission et répondre, entre autres, aux exigences légales de la Confédération.*

Evolution des Syndicats AF

Ce sont plus de 200 inventaires des entreprises AF en cours, dont :

- Syndicats AF agricole et viticoles : 83.
- Communes (travaux équipements, adduction d'eau, collecteurs, etc. : 29.
- Etudes préliminaires : 20.
- Bâtiments ruraux (Subv. 25 à 30 %. Collines/montagnes non subv). En plaine : 27.
- Fosses à purin, loi protection eaux → 2007 : 20.
- Syndicats entretien (ne bénéficiant pas de subventions AF, mais régis par la loi sur les AF) : 30.
- Etapes de subventionnement, travaux d'équipement : ~ 15.
- Travaux en cours : 100.

Il faut ajouter :

- Gestion et morcellement, modification de l'affectation du sol par an : 350 à 400 dossiers.
- Dossiers aménagement du territoire par an : ~100.

Crédits cadres

Quatre sont gérés actuellement par le SAF, selon tableau ci-dessous.

Un crédit fédéral AF 7'500 millions de francs.

EXPLOITATION	DES CREDITS			
	Disponible au 1.1.2005	Dépenses 2005	Restitutions 2005	Disponible au 1.1.2006
1) Crédit cadre AF (2003 - 41 millions.)	Fr. 31'138'008.70	Fr. 7'671'139.00	Fr. 87'514.40	Fr. 23'554'384.10
2) Crédit fosses à purin (1997 - 4 millions.)	Fr. 1'822'581.00	Fr. 490'918.00	Fr. 7'820.00	Fr. 1'339'483.00
3.1) 6^e crédits conservation des sols (1994 - 14 millions.)	Fr. 708'837.00	Fr. 371'045.00	-	Fr. 337'792.00
3.2) 7^e crédits conservation des sols (1999 - 11 millions.)	Fr. 6'886'000.00	Fr. 1'021'648.00	-	Fr. 5'864'352.00
Total	Fr. 40'555'426.70	Fr. 9'554'750.00	Fr. 95'334.40	Fr. 31'096'011.10

Fosses à purin

Le crédit cadre arrive à échéance en 2007 et ne sera vraisemblablement pas renouvelé.

Vallamand

Depuis plusieurs années, la falaise de Vallamand présente un danger réel pour 17 habitations. Un syndicat d'améliorations foncières a été mis en place en décembre dernier. Le Conseil d'Etat a décidé que ce syndicat avait force contraignante.

L'évacuation des habitants de 17 constructions sises dans la zone de danger, est inévitable (depuis fin mars 2006, c'est chose faite, conséquence des fortes pluies de ce printemps).

Le dossier est complexe et n'est pas exempt de conséquences financières pour le Canton.

On attend avec intérêt la réponse qui sera donnée à l'interpellation déposée à ce sujet.

Recours

Les recours sont traités par la Commission de classification ; une dizaine sont pendants au TA et pénalisent certaines entreprises AF – retard chronique du TA ; cela a un coût direct pour les syndicats AF et demande un suivi particulier du service, d'où perte de temps et d'argent !

4^e observation

Retards dans la transmission des données au Registre foncier (RF)

La vacance au poste d'adjoint du Service d'information sur le territoire (SIT), pour cause de maladie, a provoqué du retard dans la mise à jour du Registre foncier.

De ce fait, l'état des propriétés inscrites au RF ne correspond pas à l'état réel : le retard peut atteindre parfois plus de deux ans, voire près de quatre ans, comme dans le cas du Syndicat de Bussy-sur-Moudon.

Le Service des améliorations foncières (SAF) est confronté à un problème de sécurité du droit en matière de propriétés foncières, à tel point que l'ancien état inscrit au RF ne correspond plus au nouvel état qui, lui, a été approuvé par les propriétaires.

- *Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour rattraper le retard accumulé dans la mise à jour du RF, afin que l'état des propriétés inscrites au RF corresponde à l'état réel ?*

Service de la mobilité (SM)**Effectifs : 14,1 ETP.****Budget 2005 : Fr. 110'719'400.— /Fr. 24'669'900.—****Visites de la sous-commission : les 5 octobre 2005/13 avril 2006**

Issu de l'ancien Service des transports, le Service de la mobilité est composé de trois divisions :

1. La division planification, chargée de déterminer :

- l'orientation de la politique de mobilité dans le Canton,
- le volet mobilité du Plan directeur cantonal,
- le potentiel clients des transports publics,
- les décisions quand aux investissements dans les transports publics.

2. La division management et transports gère une enveloppe de 250 millions de francs :

100 millions = Etat de Vaud.

150 millions = Communes et Confédération.

Elle assure le marketing des transports publics, coordonne les communautés tarifaires et fonctionne comme organe de contrôle de la gestion financière liée aux entreprises de transports.

Les corrections et adaptations des horaires dépendent également de cette division.

3. La division administration assure la gestion administrative du service de la mobilité.

Le responsable de la division planification ayant été nommé à l'Office des transports à Genève, ce poste sera repourvu pour la fin de l'année 2005.

M2

Le chantier avance conformément au planning prévu. Pour rappel, le projet accepté en 2002 en votation populaire, était basé sur une référence de prix d'un montant total de 590 millions de francs (base de calcul 1999–2000).

Néanmoins, on a identifié trois risques de dépassement des coûts :

- Accidents résultant d'un imprévu géologique.
- Revendications liées au décalage dans la mise en œuvre du projet et technologie du transport + hausses légales.
- Evolution des normes protection incendie.

Dans le cadre de l'accident de St-Laurent, le premier expert, très compétent par ailleurs, s'est récusé par manque de connaissances d'ordre juridique, mais aussi de connaissances linguistiques.

L'expertise en cours, doit déterminer les responsabilités. Le coût de cet accident est estimé à 10-12 millions de francs. Toutefois, le chantier ne devrait subir aucun retard conséquent.

Au 31 décembre 2005, le renchérissement dû aux hausses légales était de Fr. 25'238'000.— pour la partie génie civile. Toujours au 31.12 2005, 288 millions de francs ont été dépensés sur les 716 réactualisés. L'avancement des travaux se poursuit normalement et conformément au planning prévu.

On relèvera qu'actuellement la mise en double voie sous gare/Grancy n'est pas à l'ordre du jour et que cette réalisation complémentaire ascende à 20 millions de francs et ne saurait être prise en charge par le Canton dans l'état du dossier.

Le projet M2 occupe le service de manière ponctuelle « par coup de butoir ».

On rappellera pour mémoire le message approuvé par le Conseil fédéral présenté aux chambres, concernant le fonds d'infrastructure qui allouerait une contribution de 120 millions de francs supplémentaire et qui viendrait s'ajouter aux 70 millions de francs déjà prévus par la Confédération.

Trafic ferroviaire – bus – CFF

Le service Publicar fonctionne à satisfaction, pour un coût tout à fait acceptable : environ 5 à 6 millions de francs sur une enveloppe de 142 millions de francs, dévolue au trafic régional.

Cette offre répond aux besoins des personnes âgées mais aussi des jeunes, particulièrement en milieu rural.

Chemins de fer régionaux (RERV)

En 2005, la péréquation financière sur une enveloppe de 142 millions de francs, se décompose comme suit :

- 33 % à charge du Canton, soit 46,8 millions de francs + 4,4 millions de francs à charge du Canton pour la communauté tarifaire.
- 17 millions de francs pour le trafic régional sont à la charge des communes, soit 30 % de la part cantonale.
- 67 % à la charge de la Confédération.

Le dépassement de cette enveloppe entraînerait une charge, dont le coût serait entièrement à la charge du Canton.

La réforme des Chemins de fers fédéraux modifiera ce mode de financement.

CGN

La navigation sur le Léman.

Les coûts, liés dus en partie à l'augmentation importante du carburant, environ un million de francs, devraient être compensés par l'augmentation des recettes émanant du trafic des voyageurs ; le budget devrait être ainsi respecté.

Deux nouveaux bateaux **Le Lavaux** et **Le Morges** ont été mis en service, les perspectives commerciales de ces deux unités sont réalistes (simplification de la mise en marche, vitesse, consommation d'énergie et nombre de passagers embarqués, plus conforme aux besoins de la clientèle actuelle).

L'Italie et **Le Vevey** ont été mis hors service. Les travaux de réhabilitation du **Savoie** seront terminés le 20.05.2006, pour un coût de 10 millions de francs.

Le Lavaux, le Morges, ainsi que **Le Savoie**, faisaient partie de l'EMPD 03, qui comportait également la rénovation des ateliers de la CGN.

Le bouclage de ce décret interviendra en 2006.

Le Canton participe aux indemnités pour l'exploitation des lignes desservies par la CGN, au même titre que la Confédération et les Cantons de Genève et Valais. D'autre part, un accord est intervenu avec la France, qui, dès le 1^{er} janvier 2005, contribue par une participation de Fr. 850'000.— par an.

Les montants alloués, se répartissent selon le tableau ci-dessous :

Nom de la ligne	Budget	Taux	Budget	Budget
	indemnités	Canton	indemnités	indemnités
	Total	%	pour CH	pour cantons
Lausanne - Evian (Bassin Suisse)	359'432	33.00	240'819	118'613
Lausanne - Evian (Bassin Français)	359'432	100.00	0	359'432
Genève - Nyon (via Hermance ou Céligny)	1'055'846	100.00	0	1'055'846
Nyon - Yvoire	170'555	100.00	0	170'555
Nyon - Tougues	204'569	100.00	0	204'569
Lausanne - Yvoire (Côte Suisse)	926'548	100.00	0	926'548
Evian - Yvoire (Côte française)	426'106	100.00	0	426'106
Evian - St-Gingolph	101'924	100.00	0	101'924
Lausanne - St-Gingolph	1'811'808	100.00	0	1'811'808
Circuit des Belles rives genevoises	703'674	100.00	0	703'674
Tour du Haut-Lac supérieur	612'405	100.00	0	612'405
Charters et spéciales	418'946	100.00	0	418'946
Total	7'151'245		240'819	6'910'426

	./. Participation de la France	-852'000
	Solde à charge des Cantons Vaud, Genève Valais	<u>6'058'426</u>
	Dont Canton de Vaud	67.02% 4'060'357
	Dont Canton de Genève	26.45% 1'602'454
	Dont Canton du Valais	6.53% 395'615

Service de l'information sur le territoire (SIT)

Effectifs : 22,72 ETP.

Budget 2005 : Fr. 4'278'000.— /Fr. 909'800.—.

Visites de la sous-commission : les 2 novembre 2005/10 avril 2006.

Ce service a été déstabilisé par l'absence de longue durée, pour cause de maladie d'un adjoint (observation n° 3 du rapport COGES 2004). Ce poste n'a pu être remis au concours avant décembre 2005. Cette situation a été préjudiciable au fonctionnement du service, et a perturbé également d'autres services (SAF).

Mensurations numériques

Une vingtaine de demandes de numérisations adressées au SIT par les communes, n'ont pu être traitées, car la planification globale des travaux doit être au préalable effectuée. Les communes doivent impérativement être informées de l'avancement de cette planification, ainsi que du délai prévisible pour l'acceptation et la réalisation de leurs demandes.

Environ 28 % de la mensuration officielle du territoire doit encore être effectuée.

Situation cadastrale

En décembre 2005, seul 72 % du territoire est couvert par des données sous forme numérique, en lieu et place des 78 % prévus.

Cela n'est pas admissible, compte tenu que la planification 2004–2007 ne pourra être tenue.

Données cadastrales (Géoplanet)

Depuis le 8 octobre 2004, ces données ne sont plus mises à jour, pour des raisons techniques (informatique). Ce problème a pu être résolu tout début 2006.

Les données originelles peuvent néanmoins être obtenues par la base de données cadastrales officielles (BDCO).

Surfaces agricoles utiles (SAU)

L'actualisation des surfaces agricoles utiles ne sera pas terminée dans les délais prévus ; elle ne concerne pas l'ensemble du territoire vaudois, mais représente néanmoins plus d'un tiers de ce dernier. Ce sont principalement les zones dites « de collines et de montagnes », selon le cadastre suisse de la production agricole.

Dans le Canton de Vaud, les SAU concernent les Préalpes et le Jura soit 900 km².

Ce projet, conduit par la Confédération, consiste à mettre à jour les données de la couverture du sol (prés-champs, forêts, chemins, surfaces aquatiques, etc.) et détermine les limites entre la forêt et les surfaces exploitées. En effet, ces limites naturelles se modifient dans le temps.

La mise en œuvre opérationnelle du projet SAU est confiée aux cantons. Le SIT pilote ce projet en étroite collaboration avec le Service de l'agriculture (SAGR), le Service de la forêt, de la faune et de la nature (SFFN) et le concours des Registres fonciers.

Le travail de mise à jour a été concrètement testé par un projet pilote sur la commune de Bullet. Cela a permis de vérifier également les outils, la charge de travail et la mise en application des méthodes utilisées, aussi bien pour les vérifications et relevés sur le terrain, essentiellement par orthophoto ainsi que le travail subséquent sur plan.

*5^e observation****Retard du projet « Surface Agricole Utile » (SAU)***

Devant la menace de la Confédération de retenues financières sur les paiements directs, un délai supplémentaire de mise en oeuvre a été demandé à cette dernière. (Cf. 2^e réponse aux observations de la Commission de gestion pour l'exercice 2004). Ce délai a été refusé et la mensuration des SAU doit être terminée pour fin 2008.

La mise en place du projet SAU est estimée à 5,25 millions de francs, dont 2,5 millions pour le Canton. Le Grand Conseil, en janvier 2004, a accordé un crédit de Fr. 500'000.— pour 2004 et de Fr. 900'000.— pour 2005. La réalisation du projet doit se faire sur cinq ans et impérativement être terminée à fin 2008.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour mener à chef le projet SAU, sans pertes financières pour le Canton.*

Un autre dossier au SIT rencontre aussi des difficultés dans l'avancement prévu. Il s'agit des mensurations officielles (MO).

Cette mensuration doit fournir la base cadastrale informatisée. Ce véritable support de tout système d'information du territoire fédéral, cantonal et communal, dont le financement est assuré conjointement par la Confédération, prend un retard considérable et ne sera pas entièrement effectué à fin 2007, comme l'exige la Confédération. A fin 2005, seul 72 % du territoire était couvert.

Une partie du retard est dû au fait que le modèle de mise en œuvre des données de la Confédération en 2001, n'était pas compatible avec le système informatique nouvellement installé ; ce qui a donc compliqué le processus.

Depuis février 2006, il semble que ce problème technique soit réglé.

L'actualisation des SAU peut également être reprise depuis cette date dans la base de données de l'Etat.

Les exigences de la Confédération sont claires ; fin 2007, l'entier du territoire doit être couvert par les données numérisées ou par PRP (Produit de Remplacement Provisoire) sur carte au 25:000.

D'autre part, un manque de planification et l'absence d'un collaborateur pour maladie de longue durée, ont passablement perturbé le Service et ont contribué au retard conséquent constaté.

Depuis décembre 2005, ce poste a été repourvu ; en outre le service a bénéficié d'un renfort, grâce au prêt d'une collaboratrice du service des routes.

Les communes doivent également être informées des difficultés et des raisons du retard pris à la numérisation de leurs territoires.

Une planification dans l'avancement des travaux doit être rapidement réalisée. Doivent également être chiffrées, les conséquences financières pour le Canton, si une pénalisation financière devrait être effective de la part de la Confédération.

Planification

Le SIT doit fournir au Conseil d'Etat un rapport sur l'état d'avancement et les ressources nécessaires pour rattraper le retard actuel.

Il ne saurait être question d'attendre 2025 pour que l'ensemble du territoire soit couvert par la mensuration officielle (MO) sous format numérique. Actuellement, une réelle planification fait défaut.

ISO 9001 : 2000

Ce service est certifié ISO ; le coût annuel de l'audit est de Fr. 1'500.— auquel, il faut ajouter les heures du personnel et le temps consacré à cette démarche.

Le résultat en vaut-il la chandelle ?

On peut en douter, au vu du retard important pris et du fonctionnement délicat de ce service.

Faut-il maintenir la certification ISO, dont la démarche semble peu porteuse, voire coûteuse, en temps et en ressources ?

Service des routes (SR)

Effectifs : 564.5 ETP.

Budget 2005: Fr. 93'560'700.— /Fr. 56'241'500.—.

Visites de la sous-commission : les 28 septembre 2005/15 février 2006/ 5 avril 2006.

Ce service mène une démarche de réflexions initiée déjà par l'ancien Chef du Département ; il est en pleine restructuration. Il est dirigé depuis juin 2005 par une direction ad intérim bicéphale, composée du secrétaire général adjoint du Secrétariat général et du chef de service de l'entretien. Cette direction ad intérim a été mise en place le 15 juin, dès la décision connue de mettre en retraite anticipée, pour la fin de l'année, l'ancien chef de service.

Cette transition à la tête du service se double d'une restructuration complète du service, initiée en 2003 déjà. En outre, la réflexion SR 05 a été alimentée par la prise de position des Voyers sur le projet de remise des routes aux communes. Cela a débouché sur un nouveau découpage du Canton en quatre régions, comprenant chacune un centre d'entretien et un arrondissement de Voyers.

En 2005, on compte quatre centres d'entretien et sept arrondissements Voyers.

Transferts des routes aux communes

225 km de routes ont été remises aux communes à fin décembre 2005.

Les notifications aux 381 communes ont été envoyées entre le 15 juin et le 10 septembre 2005.

21 recours ont été adressés au Tribunal administratif ; suite aux déterminations de ce dernier, ce n'est pas moins de 23 recours qui sont au bénéfice d'un effet suspensif devant le Tribunal fédéral.

173.5 km de routes ont pu néanmoins être remises aux communes sur les 225 km prévus.

Ces tronçons de routes sont remis en l'état. Les remises en état et le renforcement des ouvrages à 40 tonnes pour les kilomètres remis, seront à charge des communes. L'économie ciblée est de Fr. 9'600'000.—.

EMPD en suspens

En ce qui concerne la H 144, cinq recours sont pendants au Tribunal administratif qui a été rendu attentif aux risques de perdre les subventions fédérales de Fr. 43'400'000.—, si les travaux ne peuvent être entrepris avant fin 2006.

Service hivernal

Le fait d'avoir diminué le nombre de km de pare-neige posés, a provoqué l'énervement des usagers. Les modifications d'horaire dans le déblaiement, notamment des routes secondaires, ont provoqué quelques mécontentements auprès des automobilistes. Les conditions hivernales, plus difficiles et plus enneigées que les années précédentes, ont accru les inconvénients, dus à ces diverses modifications nécessitées par des contraintes budgétaires.

Les contrats avec les entreprises de déneigement sont négociés de façon paritaire, sur la base des tarifs ASTAG et sont appliqués pour l'ensemble du Canton. Les tarifs convenus sont ASTAG – 22 %, auxquels il faut ajouter la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP).

En 2005, le coût hivernal se monte à Fr. 10'973'570.— pour un budget de Fr. 4'900'000.—. Ce dépassement important du budget est la conséquence d'une période en début d'année particulièrement difficile, qui s'est renouvelée dès la mi-novembre. Ce dépassement a fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire.

Taxe poids lourds

On s'étonne que la taxe poids lourds, soit facturée également aux engins du SR, aucune dérogation n'étant accordée, mais on s'étonne surtout que la RPLP soit due sur le service hivernal, qui est un service à la population au même titre que les services d'ambulance, du feu ou de police

40 tonnes

La mise en conformité des ponts se poursuit et neuf des onze ouvrages, prévus en 2005, sont réalisés ou en cours. Deux sont en suspens :

- La Sarraz, pont de la Venoge (recours de l'Association Venoge Vivante).
- Villeneuve, pont sur les CFF (retard dans la planification des travaux des CFF).

Un EMPD 293, a été soumis en fin d'année 2005 d'un montant de Fr. 14'000'000.— pour une durée de 4 à 5 ans.

Si, pour le renforcement des ponts la situation va se débloquer, le problème de l'assainissement du réseau routier, lui, reste entier. Le retard pris est important.

La sous-commission relève le manque d'anticipation sur ce dossier. La circulation et le passage à 40 t étant connus depuis plusieurs années.

On relèvera également, que le réseau routier vaudois comporte certains axes pour transports spéciaux (+ de 40 t).

Décharge Bioley-Orjulaz

Une étude pour l'exécution du projet d'assainissement a été menée et financée à hauteur de Fr. 112'000.—.

Un fonds de réserve pour ce site a été constitué au SR, il se monte à Fr. 5'176'000.—.

L'utilisation de ce montant est prévue pour la remise en état de la gravière et la réattribution de cette dernière à l'agriculture

Eviction d'un chef de service, suite au rapport du CCF

Le CCF, dans son rapport du 30 juin 2004, mettait en évidence de graves dysfonctionnements du SR, en particulier au secteur des routes nationales.

Il relevait l'attribution de mandats externes, confiés à des indépendants ou à des retraités qui, en fait, étaient soit des collaborateurs des RN ou des retraités du service.

Ces personnes ont été rétribuées sous forme de mandat et donc soustraites aux cotisations sociales et aux revenus fiscaux. Le montant total de ces mandats s'élevait pour la période 99-2003 à Fr. 718'581.10.

Ces contrats ont été signés par le chef de division des routes nationales ou par ses adjoints. De plus, un contrat a été signé conjointement par le chef du Service des routes et le chef de division RN.

Plus grave, certains mandats ont été confiés à des proches des collaborateurs des RN d'où l'utilisation du terme de népotisme cité dans le rapport du CCF.

Autre fait relevé dans le rapport du CCF concernant le Service immobilier et logistique (SIL) : à Belmont-sur-Lausanne, des membres de la famille d'un cadre des RN ont pu, l'un, acquérir une villa mise en vente par le Service des routes et, l'autre, louer une villa sise également à Belmont.

Ces dysfonctionnements qui ne pouvaient être ignorés du chef de service, ont débouché sur un avertissement du Conseil d'Etat à ce dernier.

Le Chef de division des routes nationales, quant à lui, a pris sa retraite dans le courant 2004. Ces pratiques d'un autre temps démontrent, à l'évidence, que la routine et l'habitude, y compris parmi les hauts cadres de l'Administration, peuvent être sources de dysfonctionnements ou de graves maladroites. Le cas qui nous occupe ne peut être gardé sous silence.

Ces conflits d'intérêts ont débouché sur une mise à l'écart et à un avertissement du chef de service, celui-ci a par la suite demandé à faire valoir son droit à une retraite anticipée, moyennant le retrait de l'avertissement.

6^e observation

Mise à l'écart d'un chef de service

Averti, le chef du Service des routes a fait valoir son droit à la retraite anticipée moyennant le retrait d'avertissement.

- *Le Conseil d'Etat est prié de donner les coûts de la mise à l'écart du chef du Service des routes dès juillet 2005 et de sa mise à la retraite anticipée à fin 2005. Il indiquera également les conséquences financières, directes ou indirectes, inhérentes à cette mise à la retraite anticipée.*

Quelles sont les conséquences financières pour l'Etat :

- 1. Quels compléments de retraite AVS ont été versés ?*
- 2. Quels coûts pour la mise en place d'une direction ad intérim ?*
- 3. Quels surcoûts ont été occasionnés par l'externalisation des mandats ?*
- 4. Quels sont les montants, au titre de charges sociales, qui ont été payés par l'Etat et quels sont les montants qui ont pu être récupérés auprès des mandataires non reconnus comme indépendants ?*
- 5. Dans le cadre de la vente et la mise en location de villas à des membres de la famille d'un cadre du Service des routes nationales, l'Etat peut-il nous garantir qu'il n'a subi aucun préjudice ?*

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des infrastructures pour l'année 2005.

DEPARTEMENT DES FINANCES (DFIN)

M. André Delacour, rapporteur : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département des finances pour l'exercice 2005 était composée de MM. Albert Chapalay et André Delacour, rapporteur.

Préambule

La sous-commission a visité les différents services ou sections de l'administration du Département des finances. Nous remercions les responsables pour leur accueil et leur disponibilité à fournir les informations et renseignements demandés.

Organisation des visites

Un calendrier des visites a été fixé d'entente avec le secrétaire général adjoint du département.

Services visités

1. Secrétariat général (SG-DFIN).
2. Unité informatique départementale (UID).
3. Inspectorat du Registre foncier (IRF).
4. Administration cantonale des impôts (ACI).
5. Service d'analyse et de gestion financière (SAGEFI).
6. Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV).
7. Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS).
8. Service immobilier et logistique (SIL).
9. Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV).
10. Contrôle cantonal des finances (CCF).

Secrétariat général (SG-DFIN)

Unité informatique départementale (UID)

Le rôle du Secrétariat général est avant tout un rôle d'état major qui a la responsabilité de préparer les dossiers à l'intention du chef du Département. Il a en outre, un rôle de coordination et de liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat.

Durant l'année 2005 le SG a organisé le rattachement de l'Unité de ressources humaines (URH) au SPEV.

Des journées de formation au Centre d'éducation permanent CEP sur la loi sur les participations de l'Etat et des communes aux personnes morales ont également été organisées par le SG avec la participation de la secrétaire générale du DFIN.

Le SG a aussi participé à l'élaboration de plusieurs lois :

- La loi sur les subventions du 20 février 2005.
- La loi sur les participations de l'Etat et des communes aux personnes morales et modification de l'article 108 de la Constitution vaudoise.

Cette loi importante vise à assurer un meilleur contrôle et suivi des investissements des collectivités (Etat/communes) dans les différentes entreprises subventionnées.

Le SG a également participé à la mise en consultation du projet de la loi sur la cour des comptes.

Pour ce qui concerne les projets informatiques les plus importants le SG et l'UID ont participé à l'élaboration de schémas directeurs vision 2010 ainsi qu'à l'élaboration de deux EMPD à l'intention de l'administration cantonale des impôts.

Le premier crédit de Fr. 3'615'000.— pour étude de la chaîne de perception de l'impôt.

Le deuxième crédit de Fr. 8'109'200.— qui assure le financement du projet d'automatisation des procédures de l'ACI.

Conclusion

La sous-commission souligne l'effort particulier et important que l'UID a dû fournir en forme d'appui informatique pour assurer, en collaboration avec l'ACI, la perception de l'impôt après le vote négatif des quatre décrets fiscaux.

A la suite du départ de la secrétaire générale, la sous-commission a été agréablement surprise d'apprendre la nomination du secrétaire général adjoint à ce poste. Cette nomination à l'interne est un signal fort et encourageant envers l'administration ceci d'autant plus qu'au SPEV, service important, c'est également une personnalité de l'administration qui a été choisie pour remplacer le chef de service démissionnaire.

Inspectorat du Registre foncier (IRF)

La sous-commission a visité l'Inspectorat du Registre foncier et a pris connaissance que tous les offices du Registre foncier font des efforts considérables dans la saisie informatique des données relatives à la propriété des immeubles. A fin 2005, seul le Registre foncier de Nyon n'avait pas terminé cette saisie. Dès lors, la priorité est mise sur celles des droits et pièces justificatives, ce qui permet de rassurer la sous-commission qui s'était inquiétée à plusieurs reprises de la sécurité et de la sauvegarde des documents précités.

Les 14 offices de Registre foncier ont enregistré 51'000 réquisitions en 2005 (49'750 en 2004).

En 2005, l'ensemble des offices ont encaissé :

- des émoluments pour un total de Fr. 22'9390761.30,
- des droits de timbre pour un montant de Fr. 6'015'122.60.

Conclusion

La sous-commission tient à relever le rôle de service public de proximité qu'assument les Offices de Registre foncier, services largement appréciés par la population et par les professionnels de la branche (notaires, géomètres, communes, banques).

Administration cantonale des impôts (ACI)

La sous-commission a visité à trois reprises l'ACI ; la dernière en compagnie de la sous-commission des finances.

Elle a appris avec satisfaction que l'ACI a réussi à tenir ses objectifs et que l'année 2005, qui est la deuxième année de taxation du système postnumerando, a permis de terminer le traitement des décisions afférentes à l'année sur l'impôt sur le revenu et la fortune 2003 (99.06% des contribuables ayant été taxés au 31 décembre 2003).

Pour l'impôt sur le bénéfice et le capital (pour les personnes morales) la situation en terme de taxation s'améliore également.

Quelques chiffres importants :

Le nombre de contribuables figurant au rôle de l'impôt est de :

- 351'372 domiciliés dans le Canton.
- 14'325 domiciliés hors Canton.
- 1'127 contribuables soumis à l'impôt à la dépense.
- La somme totale des recettes fiscales se monte à Fr. 4'040'709'298.—.

Dans les projets que l'ACI souhaite voir évoluer, on peut citer l'impôt à la source qui pourrait être simplifié et rationalisé en favorisant la collaboration entre l'administration fiscale et les employeurs. Une passerelle informatique permettant l'échange des données est d'ores et déjà opérationnelle à titre de test avec un certain nombre d'employeurs importants.

La sous-commission relevait, dans le rapport de gestion 2004, l'attente des citoyens dans le cadre des procédures concernant les relations entre l'Administration et les contribuables.

D'importants efforts ont été entrepris par l'administration cantonale des impôts. A ce sujet quelques mesures sont citées ci-après ;

- développement de la taxation assistée par ordinateur des personnes physiques (PP) ;
- automatisation partielle de la taxation des personnes morales (PM) ;
- automatisation du transfert des informations pour l'impôt à la source ;
- rationalisation des procédures de taxation relatives aux fondations exonérées ayant leur siège dans le canton, en collaboration avec l'Autorité de surveillance des fondations (DFIN) afin de supprimer les redondances.

Le total des économies prévues est de 746'000 francs sans qu'aucun licenciement ne soit nécessaire. Les départs naturels et divers regroupements vont permettre de réaliser les mesures d'optimalisation et rationalisation.

Par contre, l'idée novatrice de « consulter » les contribuables par la mise en place, en 2005, d'un groupe des utilisateurs issus de tous les milieux permettra ainsi de sonder et d'analyser les besoins exprimés en toute liberté.

Notre Canton doit aussi se lancer dans une nouvelle opération consistant en l'envoi de douze mensualités pour le prélèvement des impôts cantonaux et communaux, soit un versement tous les mois. A cette mesure il faut aussi trouver la formule idoine consistant à intégrer l'impôt fédéral direct (IFD)

1^{re} observation

Mensualités des acomptes fiscaux

Une mesure spécifique doit être prise pour que l'échéance de l'impôt fédéral direct corresponde à terme avec celle des impôts cantonaux et communaux. Les modifications évoquées à plusieurs reprises par les responsables de l'ACI méritent un développement assez précis, afin d'en faire profiter le plus grand nombre possible de contribuables.

- *Le Conseil d'Etat est prié d'informer le Grand Conseil des mesures administratives qu'il entend instaurer pour procéder, notamment, au prélèvement mensuel des acomptes dès le 1^{er} janvier 2007. Le projet devrait, évidemment, intégrer les possibilités de prélever l'impôt fédéral direct selon les mêmes modalités.*

La sous-commission s'est penchée très attentivement sur la progression des mesures de taxations fiscales, plus particulièrement en ce qui concerne les personnes physiques (PP). Elle a pu constater que les procédures s'étaient accélérées grâce, notamment, aux appuis administratifs complémentaires de l'ACI auprès de certains offices d'impôts (OID) en fonction des besoins.

L'exercice comptable 2005 de l'Etat a, dans une mesure qui devrait être déterminée par la COFIN, bénéficié d'un certain rattrapage des encaissements et des mesures de taxations prises.

La volonté, plusieurs fois exprimée de connaître le calendrier et l'évolution des activités des OID dans ce domaine, est donc une nouvelle fois d'actualité. Il s'agit de faire connaître aux membres du Grand Conseil le point de la situation dans ce domaine.

A titre d'exemple les informations fournies pourraient être les suivantes pour les personnes physiques (PP) :

- Nombre de taxations fiscales en attente de décisions pour les années antérieures à l'année 2003.
- Nombre de taxations fiscales en attente de décisions pour l'année 2003.
- Nombre de taxations fiscales en attente de décisions pour l'année 2004.
- Nombre de taxations fiscales en attente de décisions pour l'année 2005.

Cette liste n'est pas exhaustive et elle laisse la liberté d'une présentation adaptée mais compréhensible de la situation au 31 décembre 2005. Une petite projection sur l'avenir pourrait compléter l'indispensable information aux citoyens contribuables.

2^e observation

Tableau de bord des taxations fiscales

L'évolution permanente des mesures de taxation provoque un très grand nombre de supputations, parfois, plus fantaisistes les unes que les autres. En effet, le système de la mise en compte basé sur le principe d'échéance doit encore être, une fois de plus, explicité. Un tableau explicatif simple pourrait permettre une bonne compréhension. (Valeurs au 31 décembre 2005).

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'état d'avancement des taxations auprès des Offices d'impôt de district (OID) et en général. Il fournira aussi, selon les possibilités, l'état de la situation en prévision du bouclage des comptes de l'Etat au 31 décembre 2006.*

L'ACI a mis en place une Centrale téléphonique (back office) vers laquelle sont dirigées les demandes de renseignements des contribuables, ceci afin de décharger les offices d'impôt de ce travail.

3^e observation

Information Etat - Contribuable

Lors de l'enquête sur la relation Etat- citoyen demandée par la Commission de gestion, les services, dont l'ACI, se disaient satisfaits de cette politique ; mais la réalité est différente pour ce qui concerne les contribuables. En effet, plusieurs remarques orales et écrites ont été émises par des citoyens contribuables se

plaignant de ne pas avoir accès, ou très difficilement, aux personnes censées répondre à leurs demandes de renseignements.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour améliorer l'accès des contribuables à l'information.*

Afin de réussir l'imposition annualisée, l'ACI avait été autorisée par le Conseil d'Etat à augmenter ses effectifs du personnel dévolu à la taxation pour parvenir ainsi à taxer et à percevoir plus rapidement les impôts au 31.12.2005.

L'effectif autorisé étant de 673 ETP représentés par :

- Personnel ordinaire 653.
- Apprentis 36.
- Stagiaires auxiliaires 28.

Conclusion

La sous-commission relève avec satisfaction que malgré beaucoup de difficultés, d'embûches et de problèmes informatiques, du vote négatif concernant les quatre décrets fiscaux, l'ACI a non seulement tenu ses objectifs, mais dans certains cas, a même réduit le retard de taxation accumulé ces dernières années.

Service d'analyse et de gestion financière (SAGEFI)

La situation financière de l'Etat de Vaud, mais aussi la nécessité d'un organisme de suivi financier compétant, explique le renforcement du SAGEFI.

Ce service a comme tâche principale d'élaborer et d'assurer le suivi budgétaire durant l'année et ceci d'une manière transversale par une consolidation des budgets des différents départements ; d'analyser des projets de loi qui ont de fortes incidences financières ; de préviser les crédits supplémentaires à l'intention du chef du département des finances.

Autres fonctions importantes : participer au niveau fédéral à des groupes de travail qui se préoccupent de la nouvelle péréquation financière (RPT) qui aura de grandes répercussions sur les cantons et sur les communes en terme de flux financiers.

Le SAGEFI est également intervenu sur le dossier DEFI en 2005 essentiellement sur le plan financier.

La gestion du risque a aussi occupé le service et ceci pour la troisième année consécutive ; rappelons que l'Etat de Vaud accorde des garanties pour un montant de 1,6 milliards de francs et les différents prêts qui sont à l'actif du bilan représentent une somme de 632 millions de francs.

D'autre part, une nouvelle organisation du suivi et du bouclage des comptes a été mise en place en donnant une importance majeure aux unités financières départementales (UDF).

Chaque UDF doit valider les bouclages des comptes des services affectés au bilan.

Enfin le SAGEFI va avoir comme priorité, ces prochaines années, le remplacement du système de contrôle interne.

Rappelons également que la nouvelle loi sur les finances oblige les services de l'administration à établir des comparaisons intercantionales ; différentes études et comparaisons ont d'ailleurs été faites pour ce qui concerne les coûts de la santé, le revenu d'insertion, etc.

Conclusion

Il est indéniable que le SAGEFI est un service important en terme d'outil de gouvernance, et que, lors de décisions financières importantes à prendre, les analyses et prévisions financières sont des informations précieuses pour le Conseil d'Etat et le Grand Conseil.

Le SAGEFI permet aux organes législatif et exécutif de prendre des décisions en étant bien informés.

Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

En mars 2005, le Conseil d'Etat a accepté le rapport sur la vision 2005-2008 de la fonction ressources humaines (RH) à l'Etat de Vaud.

Ce rapport définit l'organisation du service du personnel SPEV et sur les unités de ressources humaines (URH).

La sous-commission aura l'occasion de se pencher sur cette réorganisation d'autant plus que le Conseil d'Etat a décidé, sous la forme d'une expérience pilote, le rattachement de l'URH du DEC au SPEV, et cette expérience a été étendue aux départements des finances, de la santé et de l'action sociale.

La sous-commission constate avec satisfaction que depuis le mois de mai 2005, le logiciel de gestion des données administratives du personnel (PeopleSoft) couplé avec le moteur de paie Zadig assure la gestion des salaires de l'ensemble des collaborateurs de l'ACV à l'exception des hospices cantonaux.

Pour le SPEV, l'année 2005 a été largement consacrée à la classification des fonctions et à la construction de la grille des fonctions (DECFO). Il sera intéressant pour la sous-commission de suivre ce dossier très important pour l'ensemble de l'ACV lors de la consultation de l'année 2006.

Le SPEV a également participé à la modification de la loi sur la Caisse de pension, essentiellement sur le plan technique, et a assisté le Conseil d'Etat dans les négociations avec les associations du personnel.

Un des aspects importants du SPEV est d'être attentif et de renforcer des services qui seraient en situation d'urgence et qui ne pourraient plus assumer leur mission faute de moyen en personnel.

Conclusion

Le SPEV a participé à des projets importants dont plusieurs auront une répercussion sur plusieurs années (restructuration des URH) (DECFO). Ces différentes mesures auront des incidences importantes sur l'administration cantonale vaudoise (ACV).

Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS)

La mission de base du SCRIS est d'identifier les besoins en informations statistiques.

Le SCRIS coordonne, gère et développe le système d'informations statistiques Canton Sisc. Celui-ci est composé des services de l'administration, groupes thématiques, commission cantonale de statistiques, organisés en une fédération statistiques.

En 2005, le plan statistique comprenait 44 projets et 104 productions périodiques.

Parmi les plus importantes publications, on peut citer :

- L'annuaire des statistiques du Canton de Vaud.
- L'annuaire des statistiques santé-social.

Et sur le site Internet :

- L'observatoire du logement.

Par ces quelques exemples on se rend compte immédiatement de l'importance des renseignements fournis par les statistiques qui sont, sans aucun doute, une aide précieuse à la gouvernance.

La sous-commission relève les effets positifs de l'intense collaboration intercantonale avec les cantons de Neuchâtel, Genève et du Tessin, ainsi que de la ville de Lausanne. Ces collaborations ont permis d'établir des synergies qui profitent à l'ensemble des partenaires en termes financiers mais aussi en qualité des prestations fournies.

La fréquentation du site Internet des statistiques Vaud est constamment en hausse, l'augmentation pour 2005 est de 25% par rapport à l'année précédente.

Le SCRIS remarque une augmentation de la demande par les différents services de l'Administration :

- Calcul des subsides à l'assurance maladie.
- Travaux effectués pour la classification des communes.
- Participation du SCRIS aux travaux de la commission tripartite cantonale concernant les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes.
- Calcul des indicateurs de développement durable.

L'année 2005 est une année de recensement fédéral des entreprises. A ce titre le SCRIS a préparé le recensement du secteur public vaudois.

Conclusion

Le SCRIS est un service au service des collectivités locales et de l'administration, utile à la compréhension de l'évolution de notre société et à ses besoins actuels et futurs.

C'est aussi une source de renseignements utiles et appréciés par l'économie, une aide précieuse pour les décideurs.

Service immobilier et logistique (SIL)

Durant l'année 2005, faisant suite à une décision du Conseil d'Etat, le Chef de service a dû procéder à une fusion de deux services de l'Etat qui étaient tous deux des intervenants dans le secteur immobilier :

- Le Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA) et
- le Service immobilier et logistique (SIL)

devenant ainsi le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL). A souligner que c'est une mesure DEFI qui vise à la simplification de l'administration pour éviter des doublons et pour créer des synergies gestion – immobilier.

Le Service immobilier et logistique est intervenu sur plusieurs dossiers :

- La mise à disposition de classes et de locaux supplémentaires pour l'OPTI qui voit ses besoins augmenter fortement.
- La mise à disposition des casernes 2 à Yverdon pour le logement de personnes ayant reçu une décision de non-entrée en matière (NEM) en coordination avec la FAREAS.

Dans les interventions particulières du SIL, on peut citer le cas du déplacement du Registre foncier d'Avenches à Moudon ; ce regroupement a requis la négociation d'une résiliation de bail anticipé au 1^{er} avril 2006, alors que l'échéance était fixée au 30 juin 2010, résiliation acceptée par le propriétaire.

Le gain obtenu est de Fr. 142'032.—.

D'autre part, le service est actif dans l'organisation des conciergeries des bâtiments occupés par l'ACV.

Pour ce qui concerne les opérations immobilières, il est intéressant de signaler le désinvestissement du parc immobilier de l'Etat de Vaud qui n'est pas nécessaire aux activités de l'Administration cantonale.

Le produit total des ventes immobilières en 2005 est de Fr. 16'402'885.20.

Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)

L'OMSV et ses associations de soins à domicile ont demandé à être enregistrés en tant que clients de la CADEV.

L'année 2005 a été caractérisée par des retards de commandes de matériel scolaire et les livraisons en ont été retardées.

Le personnel de la CADEV a été fortement sollicité. Malgré cette bonne volonté, ces retards dans les livraisons de matériel scolaire ont provoqué différentes réactions au niveau politique (interpellations, etc.)

La sous-commission s'en est préoccupée et a organisé une séance à la CADEV en invitant la sous-commission de gestion du DFJ.

Cette séance a permis de mieux comprendre où se situaient les dysfonctionnements et ce qu'il fallait entreprendre pour les résoudre.

Dès lors, afin d'avoir une vision complète de la situation, une deuxième visite a été organisée au DFJ entre la CADEV et la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et en présence des deux sous-commissions DFIN et DFJ.

Les commentaires et réponses aux différentes questions sont traités dans le rapport de nos collègues du DFJ.

La CADEV gère également le secteur achats informatiques. Un partenariat des acheteurs informatiques romands permet de mettre en concurrence différents fournisseurs et d'obtenir ainsi des conditions intéressantes.

Ces différentes démarches et centralisations d'achats s'inscrivent également dans le processus EtaCom.

Conclusion

Le SIL ainsi que la CADEV ont contribué à gérer et à optimiser les biens immobiliers et les achats de matériel.

C'est ainsi que pour l'année 2005, la CADEV a pu réaliser des économies avoisinant les 13 millions de francs en centralisant les achats de matériel et de l'informatique.

Contrôle cantonal des finances (CCF)

La sous-commission a visité le CCF ; elle a rencontré la nouvelle cheffe de service et se félicite que le CCF puisse continuer à faire son travail de contrôle et de suivi financier auprès de l'administration cantonale et dans les institutions subventionnées.

La sous-commission espère vivement que la future cour des comptes n'empiète pas sur la mission du CCF qui est apprécié pour son travail et démontre par les différents rapports qu'il fournit l'esprit de neutralité et de professionnalisme qui lui est reconnu.

La sous-commission étudiera en détail les rapports et la mission du CCF au cours de l'année 2006.

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des finances pour l'année 2005.